

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 26 FÉVRIER 2003	1
MOT DE LA PRÉSIDENTE	1
DÉPÔT DE DOCUMENTS	1
PÉRIODE DE QUESTIONS :	
MICHEL BELLEFEUILLE	3
BENOÎT LEFEBVRE	11
ROSE-MARIE GOULET	25
JEAN POIRIER	41
REPRISE DE LA SÉANCE	56
MICHEL LAFLEUR	57
MARIE-MICHÈLE POISSON	65
FRANÇOIS BEAULÉ	71
JULIE JUTRAS	77
MARC-OLIVIER LEGRIS	84
ANNIE BOURGEOIS	89
BENEDICTE GUILLARD	92
JULIE JUTRAS	97

MOT DE LA PRÉSIDENTE

LA PRÉSIDENTE:

5 Mesdames et messieurs, bonsoir! Je vous souhaite la bienvenue à cette troisième séance publique de consultation portant sur le projet de modification au plan d'urbanisme, plan directeur de l'arrondissement Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension.

10 Je vous rappelle que nous en sommes toujours à la première partie de la consultation publique qui permet au public et à la commission de bien s'informer sur le projet. Je vous indique également que nous allons clore la première partie de la consultation ce soir. C'est donc la dernière occasion que vous avez pour poser des questions avant de préparer votre mémoire.

15 Vous aurez ensuite jusqu'au 17 mars pour vous préparer, c'est à partir de cette date que nous entendrons tous ceux et celles qui désirent prendre position sur le projet. J'invite fortement les personnes intéressées à présenter leur opinion, à laisser leurs coordonnées auprès de madame Charlebois à la table d'accueil à l'arrière de la salle. Ceci nous permettrait de prévoir le nombre de séances requises et de prendre les arrangements nécessaires au niveau, par exemple, de l'enregistrement sonore, de la sténotypie et de la location de salle. Ceci faciliterait également le déroulement des séances en assurant que chacune des personnes inscrites pourra présenter son mémoire au moment prévu.

25 Pour débiter la séance de ce soir, je vais d'abord vous indiquer les documents qui ont été déposés hier et qui seront rendus disponibles sur le site Internet de l'Office, s'ils ne le sont pas déjà, et dans les centres de documentation. Ensuite, j'inviterai le porte-parole de Tennis Canada et le responsable du projet pour l'arrondissement à apporter des compléments d'information, s'ils le jugent nécessaire, ou encore à faire le dépôt de nouveaux documents.

30 J'inviterai ensuite les personnes qui se sont inscrites hier ou avant-hier et qui n'ont pas encore eu la chance de venir poser leurs questions. Ensuite, je terminerai les inscriptions du registre. Je vous dirai que j'ai une douzaine de personnes qui sont déjà inscrites.

35 S'il reste encore du temps, une fois qu'on aura épuisé le registre, je permettrai des questions supplémentaires avec une réinscription des personnes dans la salle. Vous comprendrez que l'objectif, c'est de donner à tous et à chacun l'occasion de venir faire des interventions.

40 Alors, maintenant, je vais vous indiquer les nouveaux documents qui ont été déposés depuis la séance d'hier. Alors, les documents qui ont été déposés par l'arrondissement, il s'agit de l'extrait du règlement de zonage de l'arrondissement Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension, qui donne la nomenclature des usages autorisés pour la catégorie E.2(1), qui est celle qui serait choisie pour le site de Tennis Canada — Parc Jarry.

45 Ensuite, il y a l'extrait des dispositions réglementaires portant sur la catégorie E.3(3),
équipement collectif et institutionnel dans le secteur désigné stade olympique, qui est la
catégorie d'usage qui avait été assignée au site lors de l'adoption des règlements spécifiques qui
ont permis la construction du centre de tennis en 94 et 95.

50 L'arrondissement a également déposé un tableau comparatif qui permet de bien
comprendre le cadre réglementaire, c'est-à-dire qu'est-ce qu'il y avait au plan d'urbanisme avant
la modification et après, et qu'est-ce qu'il y avait au règlement d'urbanisme, incluant le
règlement de zonage, avant et après la modification.

55 Maintenant, en ce qui concerne les documents déposés par Tennis Canada, il y a la
présentation électronique complète de Tennis Canada, qui est une version révisée et qui
remplace la version déposée précédemment.

60 Il y a le taux d'occupation des terrains de tennis, intérieurs et extérieurs, de 1996 à
2002, et une série de questions réponses portant sur le projet de réaménagement et de
développement du centre de tennis.

Alors, je demanderais maintenant à Tennis Canada si vous avez de nouveaux
documents à déposer ou des informations complémentaires à apporter.

65 **M. VIANNEY BÉLANGER :**

Merci, madame la présidente. Oui, nous avons des informations supplémentaires à
apporter. Justement, les tableaux que vous venez tout juste de mentionner, les taux
d'occupation, on a fait la mise à jour. Il manquait, dans ceux que nous avons hier, une année.
70 Alors, on a le nouveau document qui est complet.

75 Deuxième document, on a deux documents visuels sur acétate, si je peux les appeler
ainsi. Le premier document précise les distances, suite à une question d'hier, entre la piscine
et la clôture lors des tournois. D'autre part, on a un second document qui traite de la question
du montage lors du tournoi, les délais et le temps de montage détaillé, et aussi un tableau qui
montre une comparaison par rapport à deux autres grands événements à Montréal. Donc, on a
ça en documents visuels.

80 Je crois que ça fait le tour de nos documents. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

85 Merci, monsieur Bélanger. Maintenant, du côté de l'arrondissement et de la Ville de Montréal, est-ce que vous avez soit des documents à déposer ou des compléments d'information à apporter?

M. BENOÎT LACROIX :

90 Oui, madame la présidente. Nous allons déposer deux documents, ce soir, préparés par la direction des parcs. Le premier document concerne la liste des équipements existants dans le parc Jarry. Et le deuxième est relatif aux investissements réalisés par la Ville de Montréal, depuis 1986 jusqu'à la fin de l'année 2002, aussi pour le parc Jarry.

LA PRÉSIDENTE :

95 Je vous remercie, monsieur Lacroix. Je vais maintenant passer à travers les listes de gens qui étaient absents quand ils ont été appelés lors des périodes de questions d'hier et d'avant-hier.

100 Alors, dans l'ordre d'inscription, il s'agit de monsieur Jean-Claude Doré. Est-ce que monsieur Doré est dans la salle? Monsieur Philippe Côté? Monsieur André Fontesilla? Monsieur Daniel Estérel? Madame Marielle Beaudoin? Monsieur François Contant? Et madame Chantal Monastesse?

105 Je vais donc maintenant procéder avec ceux qui se sont réinscrits et qui n'avaient pas eu leur tour dans l'ordre puisqu'on a donné préséance à ceux qui n'avaient pas encore parlé. Monsieur Michel Bellefeuille. Bonsoir, monsieur!

M. MICHEL BELLEFEUILLE :

110 Bonsoir! Je ne sais pas s'il serait possible d'avoir une image du projet, celle qu'on avait hier?

LA PRÉSIDENTE :

115 Genre une image des constructions ou une image...

M. MICHEL BELLEFEUILLE :

120 Oui, du projet qui est prévu. Je n'ai pas...

LA PRÉSIDENTE :

125 Du projet prévu. Est-ce que ça vous va comme image ou vous préférez un plan d'implantation?

M. MICHEL BELLEFEUILLE :

130 Ça peut aller. C'est juste pour aider à ce qu'on se comprenne. Lors de la séance d'information de Tennis Canada au mois de janvier, pour justifier la distance qu'il y avait ou l'espace qu'il y a entre le court numéro 1 et les nouveaux terrains de tennis, monsieur Bélanger, je pense que c'est ça, avait apporté deux raisons, une première consistant dans le fait que ça ouvrait le chemin vers Parc-Extension, dont on parlé hier. Et la deuxième raison qui avait été apportée, c'est une question de normes.

135 Je ne sais pas si la question a été posée lundi, je n'étais pas là lundi. Sinon, on passera rapidement à autre chose. De quelles normes s'agit-il au juste? Est-ce qu'on peut avoir une idée précise de ces normes-là?

140 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui.

Monsieur Bélanger?

145 **M. VIANNEY BÉLANGER :**

150 Peut-être je vais préciser l'information que j'avais donnée à la réunion du 8 janvier. Effectivement, c'est que devant un équipement, ce n'est pas une norme du Code du bâtiment qui est précise, mais devant tout équipement d'envergure, c'est-à-dire qu'il y a une foule de 5 à 7 000 personnes, il faut une aire de dégagement à la sortie du bâtiment. On ne peut pas confiner dans un espace trop restreint le dégagement.

155 Si on regarde la proportion entre la place, quand nous avons fait le stade principal, le court central, cette aire de dégagement était plus ou moins celle-ci. Donc, ça permet à une foule de 10 000 personnes, à la sortie, d'avoir une aire de dégagement sécuritaire. Les professionnels, les architectes, c'est sûr qu'on ne pourrait pas venir construire un autre bâtiment à proximité en avant d'un stade, nous n'aurions pas les dégagements suffisants. C'est un peu la même chose, proportionnellement, que l'on retrouve devant le court numéro 1.

160 Est-ce qu'elle est écrit dans une norme? Il faudrait que -- si l'architecte était ici, il a été ici pendant les deux soirs, on pourrait demander: oui, est-ce que ça fait partie d'une norme du Code du bâtiment? Mais j'ai participé aux réunions de planification avec les architectes et c'est

sûr qu'ils mentionnaient toujours que ça prend un dégagement devant une installation de cette envergure.

165

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que ça répond à votre question, monsieur Bellefeuille?

170

M. MICHEL BELLEFEUILLE :

Partiellement, parce que lors de cette réunion-là, il avait été question de la possibilité peut-être de reculer un peu les courts de tennis. Puis on nous avait apporté ça comme raison. Donc, il y a un jeu. Il est évident qu'il y a un espace qui doit être gardé devant mais, ce que je comprends, c'est que ce n'est pas quelque chose qui est nécessairement coulé dans le béton.

175

LA PRÉSIDENTE :

Je comprends la même chose.

180

M. MICHEL BELLEFEUILLE :

D'accord. Lors de cette réunion-là — bien, c'est relié le problème un petit peu — on avait amené la raison sur laquelle on voulait ouvrir le chemin vers Parc-Extension. Je vous avoue que les deux bras m'ont tombé, c'était la première fois que j'entendais parler de ça.

185

Il y avait un problème de circulation, d'ouverture du parc sur Parc-Extension. Les gens traversaient la clôture, la voie ferrée, c'était dangereux. Il a été réglé l'été passé, le problème. Les gens circulent, vont dans le parc. Si on se promène dans le parc, si on vit dans le parc, si on y va, on s'aperçoit que... je ne vois pas c'est quoi le problème, sincèrement. Je ne sais pas d'où est sorti ce problème-là qu'on a présenté comme étant une raison pour y avoir ce vaste espace-là devant.

190

LA PRÉSIDENTE :

Je pense que la question s'adresse à la fois à Tennis Canada et à la Ville de Montréal en termes de concept d'aménagement. Il en a été largement question au cours des deux dernières soirées mais on peut peut-être faire un bref rappel des objectifs d'aménagement.

195

200

Monsieur Bélanger?

M. MICHEL BELLEFEUILLE :

Excusez. Peut-être avant que monsieur Bélanger réponde, je pense que j'ai bien
205 compris ce qui a été dit hier. Ce que je veux dire, c'est qu'on présente un problème. À mon
avis, j'ai l'impression qu'on a créé un problème, qu'il n'y en a plus de problème là, que l'espace
a été ouvert et que, bon, c'est une raison de plus, au fond, pour permettre à Tennis Canada
d'avoir une belle place ici, une belle promenade, en disant que ça va être ouvert au public, alors
210 que ce n'est pas un endroit qui est agréable pour les gens se promener entre deux rangées de
clôture. On y a fait allusion hier puis je pense lundi aussi. Alors, je ne voudrais pas...

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que vous avez une question?
215

M. MICHEL BELLEFEUILLE :

Est-ce qu'il y a vraiment un problème pour les gens de Parc-Extension maintenant que le
220 chemin est ouvert?

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Bélanger, dans quelle mesure est-ce que la place publique permet de
225 répondre à un besoin des usagers du parc?

M. VIANNEY BÉLANGER :

Bien, je pense qu'on l'a dit à plusieurs reprises, c'est que la volonté, à l'extérieur de la
230 période du tournoi, de rendre plus accessible directement à la piscine et de ne pas être obligé
de contourner tous les tennis extérieurs pour se rendre soit à la piscine ou au stationnement ou
au parc, alors c'était d'avoir un accès direct à la piscine, mais aussi d'ouvrir la place d'origine,
qui est celle-là ici, de l'ouvrir sur le parc dans cette direction, mais aussi de l'ouvrir directement
pour les gens qui arrivent de Parc-Extension, au lieu de découvrir la place par un cheminement
comme ça et de le découvrir de cette façon.

235
Alors, bien entendu, vous comprendrez qu'il y avait une autre raison. Parce que
lorsqu'on a positionné le court numéro 1, si vous vous rappelez, dans la présentation, on a
mentionné qu'il y avait une volonté des professionnels tant de la Ville que des professionnels de
Tennis Canada, architectes, urbanistes, de maintenir les constructions dans un alignement à
240 cet endroit de manière à contenir les constructions plus près de la voie ferrée. Et je pense que
monsieur Lacroix aussi a expliqué avec d'autres arguments la raison, l'historique du
développement le long des voies ferrées.

245 Et, bien entendu, en décidant de positionner le court numéro 1 là, il fallait d'autre part
faire un dégagement pour le court numéro 1. On ne pouvait pas mettre le court numéro 1 et
laisser les courts existants. Donc, c'est comme si on a fait un choix de dire on pouvait faire
deux améliorations en maintenant deux objectifs: c'est-à-dire, de maintenir l'alignement, de
dégager et d'ouvrir la place plus que dans une direction. Parce que n'oubliez pas, même si on
avait laissé même les tennis ici, on pouvait ouvrir la place seulement dans cette direction en
250 venant du sud-est.

Alors, donc, c'était une volonté des professionnels. Si on avait pu localiser le court
numéro 1 à un autre endroit plus rapproché... parce que c'est le seul endroit où on pouvait le
mettre sur le site en voulant respecter la demande des professionnels de la Ville de ne pas
255 dépasser cet alignement-là. Vous me direz, il y avait un autre endroit ici. Ici, on était coincé
dans le bord de la rue et on était beaucoup trop près de la zone résidentielle. Donc, ce
quadrilatère ou ce polygone-ci a été éliminé rapidement. Donc, le seul endroit qu'il restait, c'est
où il était et c'était de le mettre dans cet alignement-là.

260 C'est deux raisons principales combinées qui ont fait ce choix.

M. MICHEL BELLEFEUILLE :

265 Si vous me permettez une remarque supplémentaire, c'est que l'ouverture, selon cet
axe-là, cette section-là du parc, ici, c'est un terrain de baseball puis il n'y a à peu près rien, ce
n'est pas un point de vue pour les usagers, ça. Je comprends que maintenant qu'on a ouvert
une route, qu'on dise que c'est un chemin.

270 Mais c'est un petit peu le problème que j'ai avec les représentations visuelles du parc —
c'est mieux d'en avoir que de ne pas en avoir — c'est que ce sont des représentations à vol
d'oiseau, ce n'est pas des représentations à l'échelle humaine. Et quand on marche dans le
parc, le prétendu détour, là, qui a de l'air si long, c'est une affaire de rien. C'est pour ça que
j'ai l'impression qu'il n'y a pas de problème. Enfin!

275 Est-ce qu'il serait possible, une autre question, s'il vous plaît...

LA PRÉSIDENTE :

280 Bien sûr, vous n'en avez posé qu'une jusqu'à maintenant.

M. MICHEL BELLEFEUILLE :

285 ... d'avoir des représentations visuelles des installations qui soient, à mon avis, plus
réalistes.

290 J'ai ici le document de Tennis Canada en main, un des documents, j'imagine, qui a été déposé par Tennis Canada où on a des représentations visuelles. Et si je compare ça à mon expérience, à ce que j'ai vu encore tantôt en m'en venant, les bâtiments sont massifs et ça ne paraît pas là-dessus. On a des bâtiments dont les perspectives sont écrasées, qui sont, à toutes fins pratiques, camouflées par une ligne d'arbres.

295 Si on consulte ces documents-là, j'ai un exemple à la page 8 du document et ainsi de suite, ça donne l'impression de quelque chose de léger et c'est très difficile d'avoir une idée précise de l'impact visuel que ça a. Je peux peut-être essayer de reformuler ça?

LA PRÉSIDENTE :

300 C'est une demande qui a été déjà formulée. Je pense qu'il y a eu un effort de la part de Tennis Canada pour faire des représentations sur visuel en simulation. Je ne sais pas si vous avez eu l'occasion de les voir et si ça correspond à vos besoins?

M. MICHEL BELLEFEUILLE :

305 D'accord.

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que vous les avez vus?

310 **M. MICHEL BELLEFEUILLE :**

Ce que j'ai vu principalement, c'est le document qui est le Projet de réaménagement et de développement du parc Jarry. Je ne sais pas si vous reconnaissez ce document-là, ici?

315 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui.

320 **M. MICHEL BELLEFEUILLE :**

325 Alors, c'est ça, c'est ce que je veux dire un petit peu là. C'est que ça ne correspond pas. Regardez, là, ici, les arbres, ça a l'air tout petit. Ça ne correspond pas à ce que je vois quand je me promène dans le parc. Ça fait déjà de nombreuses années que je me promène dans le parc. C'est des perspectives écrasées. C'est camouflé par des arbres. Et la maquette visuelle qu'on a du stade, ici, c'est quelque chose de stylisé. C'est des lignes élancées. C'est léger. Ça ne me donne pas une idée du tout de ce que je vais voir quand je vais être dans le parc.

LA PRÉSIDENTE :

330

C'est une question qui a été formulée à plusieurs reprises. Sans vouloir avoir l'air de défendre la présentation, les dessins d'architecture du paysage, dans tous les projets sont présentés comme ça.

335

M. MICHEL BELLEFEUILLE :

Bien, je l'aurai fait remarquer une fois de plus, ça me semble être un problème.

LA PRÉSIDENTE :

340

Au niveau de votre perception, est-ce qu'il y a une question particulière par rapport à l'impact visuel des structures? À part le fait que vous n'avez pas la perception d'avoir un contact avec la réalité avec les dessins qu'on vous donne, est-ce qu'il y a une question particulière ou un point particulier qui vous préoccupe?

345

M. MICHEL BELLEFEUILLE :

Bien, concernant cet aspect-là, c'était d'avoir une représentation plus réaliste. Parce que ça, ça ne m'apparaît pas du tout réaliste. Bien, pas du tout, on s'entend, là, ça ne correspond pas à ce que je vois. Ça ne rend pas compte de l'aspect massif. Et surtout au niveau de la maquette du court numéro 1, je le répète, c'est quelque chose de stylisé, des lignes élancées. On n'a pas d'idée de ce que ça va avoir l'air concrètement à partir de ça.

350

LA PRÉSIDENTE :

355

Si vous le permettez, je vais permettre à quelqu'un d'autre d'intervenir, à moins que vous ayez une question bien spécifique?

M. MICHEL BELLEFEUILLE :

360

Oui, s'il vous plaît, juste une petite seconde. Enfin, j'espère que la question n'a pas été posée, c'est concernant les fameuses clôtures des installations électriques. Je n'ai jamais compris qu'on puisse dire qu'on avait gardé des installations permanentes pendant des années pour la sécurité autour des installations électriques, alors qu'il y a tout le temps des tournois, il y a eu des centaines de milliers de personnes qui se promenaient là. Peut-être la question a été soulevée, sinon...

365

LA PRÉSIDENTE :

370 Non, elle ne l'a pas été.
Monsieur Bélanger.

M. VIANNEY BÉLANGER :

375 Oui, je crois qu'on a répondu, mais je peux le répéter. Oui, effectivement, vous avez raison, mais c'est que pendant le tournoi, il y a beaucoup de sécurité additionnelle qu'on ne retrouve pas lorsqu'il n'y a pas de tournoi. C'était la raison principale.

M. MICHEL BELLEFEUILLE :

380 D'accord. Peut-être une dernière question. Si j'ai bien compris hier, juste m'assurer d'avoir bien compris, au niveau des mesures contraignantes concernant l'aménagement des clôtures, ce sera des ententes administratives. Vous nous avez fait part de votre volonté ferme de réduire le temps, mais comme tel il n'y a pas vraiment de mesures contraignantes, il pourrait
385 arriver des embûches qui fassent que ce soit peut-être plus long, puis que ça se répète comme ça s'est répété pour la clôture de sécurité peut-être?

LA PRÉSIDENTE :

390 Alors, monsieur Bellefeuille, vous adressez vos questions à la présidente.

M. MICHEL BELLEFEUILLE :

Excusez-moi.
395

LA PRÉSIDENTE :

Si j'ai bien compris votre question, c'est quelles sont les garanties que vous pouvez avoir que ce qui est dit ici par rapport au montage, démontage des clôtures et à l'accessibilité au
400 site...

M. MICHEL BELLEFEUILLE :

405 Juste m'assurer de la compréhension que j'en ai eu hier. Ce que j'ai compris, c'est qu'il n'y avait pas de garanties légales. Ce serait des ententes qui seraient négociées, qu'il y aurait discussion entre les parties. Ce serait des décisions administratives et donc, que ça laisse un certain jeu.

LA PRÉSIDENTE :

410

Monsieur Lacroix.

M. BENOÎT LACROIX :

415

Le délai, depuis la négociation du début du projet, le délai a baissé à environ de moitié dans le temps de montage, démontage. La proposition qui est sur la table par Tennis Canada est une demande à la Ville et nous comptons travailler vraiment à minimiser, c'est vraiment l'objectif, minimiser le nombre de jours requis dans l'opération montage et démontage. Et il s'agit effectivement d'une discussion à caractère administratif dans le cadre d'un comité conjoint,

420

M. MICHEL BELLEFEUILLE :

D'accord, je vous remercie.

425

LA PRÉSIDENTE :

Merci à vous, monsieur Bellefeuille.

J'inviterais maintenant monsieur Réjean-Paul Forget.

430

Madame Rose-Marie Goulet.

Monsieur Benoît Lefebvre. Bonsoir, monsieur!

M. BENOÎT LEFEBVRE :

435

Bonsoir! Bon, oui, ce serait une question, c'est concernant le plan qu'on a vu hier, c'est une question qui avait été adressée par monsieur Deschamps. Ça portait sur la superficie du parc. Il y a une précision très importante qui manque, ça fait que c'est là-dessus que va être ma question. Est-ce qu'on pourrait mettre la carte en place?

440

LA PRÉSIDENTE :

Avec les trois zones?

M. BENOÎT LEFEBVRE :

445

Calendrier 2004, oui. C'est une grosse tache verte. Non, ce n'est pas celle-là. C'est vraiment un plan.

LA PRÉSIDENTE :

450

La 38 dans la copie que nous avons eue.

M. BENOÎT LEFEBVRE :

455

Oui, c'est celle-là, mais disons, elle était mise de face. Là, on la voit à l'envers, si on peut dire là.

M. VIANNEY BÉLANGER :

460

Je vais expliquer. C'était le seul plan qui n'était pas dans la même direction, hier soir, que les autres. Donc, on l'a mis dans la même direction. J'espère que ça ne vous confond pas. C'est qu'avant, ce plan était dans l'autre direction et c'était le seul, et on s'est aperçu que ça créait confusion. Mais là, on l'a remis dans la même direction que tous les autres plans.

465

M. BENOÎT LEFEBVRE :

470

D'accord. Bon, ma question est la suivante. Hier, il y a une préoccupation, il y avait monsieur Deschamps, moi, je lui ai posé la question, c'était de savoir quelle était la superficie qu'allait occuper Tennis Canada en tant que tournoi. Monsieur Bélanger a répondu que ça allait être quelque chose comme entre 19 % et 20 %.

475

Mais il y a une chose qui semble manquer aux calculs. C'est tous les courts de tennis que Tennis Canada avec lesquels ils s'avancent dans le parc, toute la zone blanche qui est en haut, ils ne sont pas inclus, d'après ce que j'ai compris, dans la zone occupée l'été. Ça fait que moi, j'aimerais savoir, au total de la zone verte et tout le reste, plus les courts de tennis en blanc dans le haut, ça fait combien pour cent du parc que vous prenez.

LA PRÉSIDENTE :

480

Monsieur Lefebvre, la réponse a été apportée hier à cette question-là. Le 19 % — vous me corrigerez, monsieur Bélanger — c'est vraiment la superficie sur laquelle Tennis Canada a un droit. Donc, ça comprend la superficie du stationnement, de l'aire gazonnée, des bâtiments et de la place publique, des tennis extérieurs. Donc, la superficie complète du site de Tennis Canada qui lui est cédée, était cédée par droit superficiaire, ça correspond, grosso modo, à 19 % du parc.

485

M. BENOÎT LEFEBVRE :

490

Y compris les courts de tennis en haut?

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Bélanger.

495 **M. VIANNEY BÉLANGER :**

Oui, ça comprend tout le site. C'est parce qu'on prend de l'information d'une carte puis on la transpose à une autre. C'est pour ça. Quand on a montré la carte où on montrait la superficie du droit superficiaire de Tennis Canada, c'est 84 734 mètres carrés, qui représente 500 19.2 % de la superficie totale du parc Jarry.

M. BENOÎT LEFEBVRE :

Il y a une bizarrerie là-dedans. Parce que quand on a vu monsieur... 505

M. VIANNEY BÉLANGER :

Non, si...

510 **M. BENOÎT LEFEBVRE :**

Quand on a vu monsieur Lapierre, la Coalition de protection du parc Jarry, on l'a rencontré à ses bureaux le 18 juillet dernier, ce plan-là justement pour le temps de tournoi puis, bon, les courts de tennis extérieurs, tout ça, ça faisait 21 %. Là, comme par magie, ça tombe à quelque chose entre 19 % et 20 %. Ça fait que je me demande où est le tour de passe-passe. 515

LA PRÉSIDENTE :

520 Monsieur Bélanger.

M. VIANNEY BÉLANGER :

On peut expliquer. Parce que nous, Tennis Canada, on avait la superficie de 84 734 mètres, nous connaissions précisément dans nos documents cette superficie-là. Ce qu'on n'avait pas précisément, c'est la superficie totale du parc pour calculer. C'est pour ça qu'on faisait une approximation. Suite aux commentaires, parce qu'on laissait plus ou moins, nous avons vérifié avec le service pour avoir la superficie totale du parc. Donc, on a pu faire la proportion en pourcentage plus exacte et ce qui donne exactement 19.2%. Donc, on a enlevé 525 plus ou moins 19 % à 20 %. C'est ce qu'on a fait. 530

M. BENOÎT LEFEBVRE :

535 Ma deuxième question porte sur la question de l'espace de dégagement qui est
nécessaire devant l'amphithéâtre. Parce que Tennis Canada ont déclaré par le passé, c'est-à-
dire au mois de janvier, que vu que l'amphithéâtre grossissait sur le court numéro 1, à cause de
ça, ils devaient dégager les 4 courts de tennis qui se trouvent actuellement devant le site du
court numéro 1 où va se bâtir l'amphithéâtre. Donc, ces 4 courts-là, ils doivent les mettre
complètement en avant, dans le haut.

540 Et face à cela, j'avais demandé s'il y avait moyen d'avoir un amphithéâtre plus petit. De
cette façon-là, ils pouvaient garder les 4 courts de tennis au même endroit. Et là, ils m'ont
répondu: « Bien, même s'il serait plus petit, les 4 courts de tennis doivent être évacués ailleurs,
parce qu'il faut un espace de dégagement important devant l'amphithéâtre pour que les gens
545 puissent circuler, sortir et tout ça ».

Moi, évidemment, j'ai fait des vérifications et, s'il faut effectivement un espace de
dégagement à la sortie de l'amphithéâtre, il n'est pas aussi gros que le prétend Tennis Canada.
Ça fait que moi, j'aimerais savoir quel est le nom de la loi ou du règlement et l'article précis qui
550 leur dit qu'il leur faut un gros espace de dégagement devant leur amphithéâtre. Parce qu'il en
faut seulement un petit.

LA PRÉSIDENTE :

555 Monsieur Bélanger a répondu tout à l'heure qu'en l'absence de son architecte, il ne
pouvait pas confirmer s'il y avait une norme absolue comme en pieds ou en mètres, mais qu'il
était entendu que dans le cadre de gros événements, ça prenait un dégagement. Mais
apparemment, il n'y a pas de normes. Mais j'aimerais pouvoir profiter de votre question pour en
poser une. Justement, c'est la bonne diapositive.

560 Hier, vous avez expliqué que lors des événements non tennistiques, ce serait la zone 1
qui ferait l'objet d'un périmètre de sécurité. Aujourd'hui, vous dites que lorsqu'il y a une foule de
5 à 7000 personnes, ça prend le dégagement équivalent à la zone 1 et 2 en face du court
numéro 1. Pourtant, lors d'un événement non tennistique, on peut avoir une foule équivalente.
565 Alors, pourquoi, quand c'est non tennistique, on peut se satisfaire de la zone 1, mais lors d'un
événement non tennistique...

Pardon, j'ai confondu là. Mais ma question est claire, c'est-à-dire que dans un cas, on
aurait besoin d'un dégagement plus large que dans l'autre mais pour une foule équivalente en
570 termes de nombre de personnes. Est-ce qu'il y a une raison pour ça?

M. VIANNEY BÉLANGER :

575 C'est une bonne question. Je vais tenter d'y répondre. La raison, c'est qu'on demande
d'occuper le moins d'espace possible dans la place principale. Donc, effectivement, ça
contraint l'utilisation. Mais comme c'est une clôture temporaire, c'est qu'en cas d'urgence,
cette clôture temporaire là peut s'enlever facilement et dégager pour la sécurité des gens. En
réponse à ça, c'est qu'on peut enlever la clôture pour des mesures d'urgence s'il faut évacuer le
stade.

580

Sur le plan fonctionnel, parce qu'on contraint les gens à circuler autour, ce n'est pas
l'idéal, bien entendu. Mais sur le plan sécuritaire, il y a un moyen de pallier à la problématique.

LA PRÉSIDENTE :

585

Madame Beaudet.

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire :

590

Je voudrais profiter de cette discussion-là pour demander à la Ville est-ce qu'il y a des
critères. Quand vous organisez des événements, il y a sûrement des critères de dégagement
pour les foules? C'est monsieur Morin, je pense, qui devrait répondre à ça?

M. BENOÎT LACROIX :

595

Je ne sais pas si monsieur Gagnon, représentant du Service des incendies, aimerait
donner quelques explications sur cette question?

M. RÉMI GAGNON :

600

Bonsoir! Le problème dans ça, c'est que c'est extérieur. Donc, comme monsieur
Bélangier le disait, nous, on demande à ce que les clôtures soient facilement enlevables pour
dégager si jamais il y a du monde. Il y a trop de monde qui sort par là. On peut faire le tour par
l'autre côté aussi, mais on ne veut pas arriver en impasse. Donc, on ne veut pas que ce soit
près du bâtiment.

605

C'est la règle de l'art qui demande ça. Il n'y a pas de règlement là-dessus, c'est la règle
de l'art. Donc, on demande d'avoir un dégagement pour pouvoir sortir le monde. C'est aussi
simple que ça.

610

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire :

615 On va poursuivre dans ce domaine-là. Quand on organise les gros événements dans le centre-ville, je pense qu'on établit certains corridors pour permettre aux gens de partir facilement et de revenir. Par exemple, les trottoirs sont toujours bloqués, les gens ne peuvent pas, au Festival du jazz, se stationner pour regarder les événements.

620 Alors, c'est pour ça que je me demandais, ici, est-ce que... je sais que les événements spéciaux de la Ville de Montréal et le poste 21 travaillent de façon admirable, parce que les gens ne se rendent pas compte tout l'effort qu'il y a derrière ces événements-là où il n'y a jamais de panique. Je pense que les Québécois savent se comporter très bien en situation de foule. Mais c'est comme un spectacle de danse, on ne voit pas tout l'effort qui a été fait derrière pour justement prévenir et prévoir toutes les situations possibles.

625 **M. RÉMI GAGNON :**

C'est exact.

630 **Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire :**

Et je me demandais si la police de quartier, ici dans le parc Jarry, a une équipe spécialisée.

635 **M. RÉMI GAGNON :**

Je m'excuse, madame. Moi, je travaille pour le Service d'incendie. Donc, la police, je ne suis pas vraiment dans le secteur. Mais je peux vous dire que, oui, lorsqu'il y a des événements spéciaux qui se passent au parc Jarry, il y a un comité formé de policiers et d'inspecteurs d'incendie ainsi que des gens de la Ville pour vérifier à ce que toute la sécurité soit faite.

640 Sur la place publique dans le centre-ville, il y a des corridors qui sont faits, on appelle ça des corridors d'urgence. Et à toutes les clôtures qui bloquent les rues, il y a un garde de sécurité qui est prêt à enlever les clôtures pour laisser sortir le monde. C'est la même chose qui se passe dans le parc.

645 **Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire :**

Oui, je m'excuse de vous interrompre. Parce qu'hier, on discutait qu'il va y avoir 650 possiblement une quinzaine d'événements par année qui sont non tennistiques. Donc, vous dites qu'il y a déjà un comité qui se réunit pour les événements au parc Jarry. Mais est-ce qu'il y aura un comité en permanence, disons — parce que là, on va avoir beaucoup plus d'événements qui va s'établir — pour justement régir tous ces événements-là?

655 **M. RÉMI GAGNON :**

D'accord. Notre service, on traite environ 1 500 à 2 000 demandes de permis temporaire comme ça, d'événements spéciaux.

660 À Tennis Canada, si ce n'est pas du tennis qui se joue, c'est un événement spécial. Automatiquement, il y a une demande qui est faite chez nous pour qu'on aille vérifier et qu'on change la capacité des salles parce que ce n'est pas la même chose, c'est complètement différent. Il y a une inspection qui est faite régulièrement lors de l'installation, lors de l'événement, pour vérifier à ce que tout soit conforme.

665

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire :

Alors, si je comprends bien, l'expertise, on va aller la chercher ailleurs, elle ne sera pas en permanence. Je sais que vous ne pouvez pas répondre pour la police, peut-être que
670 quelqu'un d'autre à l'arrondissement pourrait me répondre. Est-ce qu'on a prévu d'avoir une expertise spéciale au poste de police du parc Jarry?

LA PRÉSIDENTE :

675 Monsieur Landreville.

M. FERNAND LANDREVILLE :

Oui. Comme je vous donnais l'information l'autre soir et comme monsieur Gagnon nous
680 l'a mentionné, à chaque fois qu'il y a un événement spécial, qui ne rentre pas -- par exemple, si vous avez un permis de restaurant, ils ne vont pas vérifier le nombre de personnes qu'il y a à l'intérieur, sauf s'il y a plainte.

Donc, à chaque événement, il y a — excusez l'expression — il y a une brigade de
685 gens, autant les pompiers, les policiers. Des fois, il y a même des experts en mesure d'urgence qui viennent se joindre à ça, des gens de la GRC, dépendamment de la grosseur de l'événement et ce qui va se passer. Donc, à chaque événement, ça demande un permis spécial. Et à ce moment-là, le promoteur doit faire un plan d'urgence — n'est-ce pas, monsieur Gagnon? — un plan d'urgence d'évacuation qui doit être approuvé au préalable par les services
690 concernés.

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire :

Alors, c'est en surplus de l'approbation du comité conjoint, si je comprends bien,
695 chaque événement non tennistique devra être approuvé au mérite. C'est ça?

M. FERNAND LANDREVILLE :

Oui.

700

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire :

D'accord. Maintenant, j'aimerais savoir de monsieur Lacroix si l'arrondissement a prévu des mesures pour protéger le parc s'il y a beaucoup plus d'achalandage avec des événements comme, par exemple, je ne sais pas, moi, un programme de sensibilisation des gens qui viennent à ces événements-là pour faire attention aux arbustes, à la pelouse, etc. Parce que le Festival de jazz se passe dans la rue — là, je donne un exemple — mais, ici, on est quand même sur de la pelouse dans un parc. Alors, c'est une problématique différente. Est-ce qu'on a commencé à regarder cet aspect-là?

705

710

M. BENOÎT LACROIX :

Non. Dans le cadre du dossier actuel, cet aspect-là de sensibilisation du public dans le but spécifique dont vous parlez n'a pas été envisagé encore. Monsieur Masson aimerait ajouter quelque chose.

715

M. MARIO MASSON :

Comme point d'information supplémentaire, il y a eu différents événements et, comme vous le dites si bien, je pense que les gens de Montréal, en général, sont très responsables de leurs parcs.

720

Il y a le Tour de l'île de Montréal où il y a 30 000 personnes, ils se sont arrêtés régulièrement dans les grands parcs de Montréal, et Jarry en particulier, et outre quelques papiers, ce qui est normal — de toute façon, c'est pris en charge par les organisateurs de ces événements-là — alors il y a très, très peu de dommages, voire pas du tout.

725

Alors, les événements plus petits, enfin, à priori, il n'y a pas de problème en soi. Donc, je pense que c'est une information intéressante à avoir. Le plus gros problème qu'il pourrait y avoir, c'est que s'il y a des pluies torrentielles et qu'il y a en même temps 30 000 personnes qui circulent sur un gazon, on risque d'avoir quelques traces. Mais sinon, il y a très, très peu -- pas de dommages, à vrai dire. Alors, c'est important de le souligner.

730

LA PRÉSIDENTE :

735

Monsieur Morin.

M. PIERRE MORIN :

740 Et naturellement, dans le cas extrême où il y aurait des dommages qui auraient été faits
au parc de façon très importante, il y aurait certainement une facture qui serait envoyée au
promoteur, aux responsables de l'événement, ce qui nous est arrivé à deux ou trois reprises
dans les quatre ou cinq dernières années, pas au parc Jarry, mais dans d'autres parcs pour
d'autres événements.

745

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire :

Oui. C'était ma dernière question à ce sujet-là: qui fait l'entretien finalement du parc
après? Est-ce que l'entretien est fait par l'arrondissement ou par la Ville? Il y a toujours une
750 facture ou s'il doit y avoir preuve de dommages?

M. PIERRE MORIN :

Si ça dépasse ce qui est normalement entendu dans le cadre de ces événements-là ou
755 l'entretien normal, si ça dépasse encore une fois largement, il y aura des factures, dépendant
des ententes qu'on aura prises avec les organisateurs.

Par exemple, avec certains événements, on s'entend pour dire qu'ils doivent ramasser
les éléments qui restent après. Si ce n'est pas ramassé, il y a une facture et il n'y aura pas de
760 nouveau permis l'année d'après, ce qui est arrivé à quelques reprises.

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire :

Merci.

765

M. PIERRE MORIN :

Il y a, je vous dirais là-dessus, un suivi assez, compte tenu des impacts que ça a dans
nos parcs, compte tenu de l'importance qu'on accorde à nos parcs, il y a des suivis très serrés
770 qui se font.

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire :

Merci, monsieur Morin.

775

LA PRÉSIDENTE :

Je vais profiter de votre présence, monsieur Lefebvre, pour être sûre de bien comprendre
les zones 1 et 2 dans le cadre d'un contexte de sécurité.

780

Quand il s'agit des internationaux de tennis, est-ce que dans la zone 2, on retrouve majoritairement des installations fixes, c'est-à-dire, je n'ai plus mes chiffres, mais les 30 à 60 000 mètres de structures d'acier, les tentes et tout ça? Quand on regarde le dessin, on a l'impression que la zone 1, c'est une zone d'accès, et que la zone 2, c'est une zone pour les installations fixes. Est-ce que je me trompe, monsieur Bélanger?

785

M. VIANNEY BÉLANGER :

Non, vous ne vous trompez pas. Je ne sais pas si nous avons avec nous un plan d'aménagement dans la situation de tennis, c'est peut-être ce qui illustrerait davantage où sont les tentes ou les chapiteaux versus les circulations. Je crois qu'on a un dessin qui va illustrer, lors d'un tournoi, les aménagements.

790

LA PRÉSIDENTE :

Vous comprendrez la raison de ma question. C'est que dans le cas des événements non tennistiques, sur le plan de sécurité, on nous indique que si la zone 1 n'est pas assez large, on peut déplacer la clôture amovible pour ouvrir un accès plus large de façon à évacuer. Mais si dans le cas d'un événement tennistique, la zone 2 est occupée par des installations fixes, à ce moment-là on n'a pas cette flexibilité-là. C'est la raison de ma question.

795

800

M. VIANNEY BÉLANGER :

Oui. Entre la zone 1 et la zone 2, il n'y a pas de clôture pendant le tournoi, c'est qu'on les met pour le montage. Mais à la fin, lorsqu'on ouvre l'événement, il n'y a pas de clôture dans le milieu, la zone 1 est libérée.

805

LA PRÉSIDENTE :

Oui, mais la question a plus trait à la gestion des déplacements en situation d'urgence, donc en question d'évacuation. Puis s'il y a des installations fixes, les gens ne peuvent pas foncer dans les tentes pour se sauver, ils sont obligés finalement de suivre l'allée qui est celle de la zone 1, si mon hypothèse est bonne.

810

815

M. VIANNEY BÉLANGER :

Vous avez une photo qui vous montre un petit peu le dernier tournoi. Donc, à partir des installations actuelles, vous voyez, il y a beaucoup de dégagement d'allée de circulation entre les différents chapiteaux.

820

Et si vous regardez, entre ce chapiteau-là et l'avant du stade qui serait à peu près ici, il y a suffisamment de dégagement qui correspond amplement à la zone, ce qu'on peut appeler dans le projet projeté à la zone 1. Et ça nous donne une idée aussi qu'il y a amplement de dégagement entre les installations fixes.

825

LA PRÉSIDENTE :

Vous comprenez que c'est un intérêt par rapport à la sécurité. Vous avez des compléments d'information?

830

M. RÉMI GAGNON :

Oui, j'aurais...

835

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que vous pouvez vous nommer?

M. RÉMI GAGNON :

840

Rémi Gagnon, Service sécurité, incendie de Montréal. Au pourtour de la clôture, on a des portes installées, des portes de 10 pieds, au pourtour de la clôture, qui sont -- il y a des corridors à l'intérieur qui mènent à ces pourtours-là pour être certain, puis il y a toujours un garde de sécurité pour les maintenir débarrées. Si jamais il y avait une panique quelconque, on ouvre les portes. Puis on a 4 portes, on a 40 pieds de portes à ouvrir, à part les portes d'entrée principale.

845

LA PRÉSIDENTE :

Pouvez-vous me dire qu'est-ce que vous voulez dire quand vous dites : « pourtour de la clôture » ?

850

M. RÉMI GAGNON :

La clôture qui entoure la zone 2, il y a des ouvertures dans la clôture, des portes qu'on a installées, avec un garde de sécurité. Ça, c'est demandé toujours. À chaque porte de sortie, qui a 10 pieds de large, on ouvre les deux portes s'il y a une panique, le monde sort. Puis ça fait le pourtour régulier de...

855

860

LA PRÉSIDENTE :

Merci, monsieur Gagnon.

865 Monsieur Lefebvre, on a fait un peu de — comment je pourrais dire — on s'est servi de vos questions pour aller chercher de l'information additionnelle. Est-ce que ça répond à votre question à vous?

M. BENOÎT LEFEBVRE :

870 Est-ce que je pourrais revoir la carte qui était là tout à l'heure: Servitude d'accès, calendrier 2004? Oui, celle-là. Juste pour terminer.

875 Moi, j'ai été au Service d'aménagement de la Ville de Montréal et j'ai demandé clairement la question: l'amphithéâtre qui est ici, s'il était un petit peu plus petit, n'a besoin que d'un petit espace de dégagement et non pas d'un large espace de dégagement.

880 Monsieur Bélanger n'a pas pu me répondre, pour une raison très simple, c'est que le règlement qui exigerait un large espace de dégagement, tel que ces courts de tennis là qui sont ici actuellement, qui sont déplacés à l'extérieur dans le projet, peuvent rester là avec un petit espace de dégagement et un amphithéâtre un peu plus petit.

885 Ça, c'est le Code de construction du Québec, on peut vérifier dedans, c'est ça qui s'applique pour la construction de l'amphithéâtre. Et il n'y a rien dans le Code de construction du Québec qui exige qu'il doit y avoir un large espace de dégagement comme ça pour que ces courts de tennis là, qui sont dans le haut ici, soient déplacés de là à là.

Donc, avec un amphithéâtre un peu plus petit, il suffit de mettre un petit espace de dégagement. Ça peut être 10, 12, 15 pieds. C'est variable selon la grosseur de l'amphithéâtre.

890 **LA PRÉSIDENTE :**

895 Monsieur Bellefeuille, je m'excuse de vous interrompre. Je vous invite à poser une question. Ce que vous donnez là, c'est une opinion qu'on sera ravis de recueillir dans la deuxième partie de la consultation. Mais il reste encore beaucoup de monde inscrit et j'aimerais que tous puissent avoir l'occasion de venir au micro.

M. BENOÎT LEFEBVRE :

900 C'est un point d'information. Et je n'ai pas pris grand temps, parce que vous avez pris, je pense, dix minutes pour parler ou quinze minutes; moi, j'ai pris à peu près une minute pour dire mon affaire.

Juste une chose, le pointillé qui est... ma question est très simple.

905 **LA PRÉSIDENTE :**

À ce moment-là, je vais être obligée d'appeler le prochain intervenant, monsieur Bellefeuille. Je vous invite à poser une question.

910 **M. BENOÎT LEFEBVRE :**

Je l'ai ma question. Et je ne m'appelle pas Bellefeuille, je m'appelle Lefebvre.

915 Le pointillé qui est là ici, c'est bien la zone qui est pour le tournoi de tennis extérieur?
C'est la zone pour le tournoi de tennis à l'été?

M. VIANNEY BÉLANGER :

920 Je ne comprends pas.

LA PRÉSIDENTE :

Je crois qu'il s'agit du droit superficiaire, c'est-à-dire la partie de la propriété.

925 **M. VIANNEY BÉLANGER :**

C'est la limite du site de Tennis Canada, oui.

M. BENOÎT LEFEBVRE :

930 O.K. En situation de tournoi, est-ce que c'est le même pointillé?

M. VIANNEY BÉLANGER :

935 Non.

M. BENOÎT LEFEBVRE :

940 C'est plus grand?

M. VIANNEY BÉLANGER :

945 En situation de tournoi, vous la voyez ici, la limite de la zone de la clôture. C'est celle-là, ici. Et cette ligne-là, ici, c'est la limite de Tennis Canada avant. C'était la limite actuelle. Et ici, cette limite-là sera la limite, la nouvelle limite qui est à cette ligne-là, ici. Ça, c'est la nouvelle limite. Alors, ça, ici, si on prend... et cette photo-là permettait de voir qu'il y a un

espace entre la piscine et la clôture des internationaux qui est libéré. Et je vais profiter de l'occasion pour montrer le détail.

950 Alors, ce qu'on voyait ici, c'était la limite actuelle. Et la limite nouvelle, c'est la ligne en pointillé. Il y a un dégagement entre la piscine, en tout temps, entre la nouvelle limite de Tennis Canada. Donc, maintenant, il y a une distance de 12.5 mètres entre la clôture de la piscine et la limite superficière de Tennis Canada.

955 Et il y a une autre image qui montre ce détail, suite à une question d'hier. La ligne en pointillé noir, la limite actuelle du droit superficière de Tennis Canada à la bordure du jaune, ça va être la nouvelle limite du droit superficière. Et je rappelle que cette limite-là du droit superficière, à l'origine, était à la même place que la clôture de la piscine, sera dégagée maintenant de 12.5 mètres pour cette distance ici et de 12 mètres entre la clôture de la piscine et la nouvelle limite du droit superficière.

960 Donc, lorsque l'on ferme pour les internationaux dans cette nouvelle configuration-là, il y a un dégagement de 12 mètres environ sur tout le pourtour sur cette face de la piscine, ce qui permet aux usagers du parc de passer entre la piscine et la clôture temporaire des internationaux. 12 mètres, ça fait à peu près de l'ordre de 40 pieds. 40 pieds, je pense que ça fait un dégagement qu'on croit suffisant.

LA PRÉSIDENTE :

970 À peu près la largeur de cette salle-ci.

M. VIANNEY BÉLANGER :

Oui, c'est ça.

975

M. BENOÎT LEFEBVRE :

980 Une dernière chose. C'est que dans les documents qu'a distribués Tennis Canada au mois de janvier sur, bon, ses plans de développement, cette question de frontière-là n'était pas claire. Est-ce qu'il y aurait moyen d'avoir de la documentation comme ça accessible?

LA PRÉSIDENTE :

985 Tout ce qui est présenté en consultation publique est ensuite versé sur le site Internet et envoyé dans les centres de documentation, monsieur Lefebvre.

M. BENOÎT LEFEBVRE :

Mais je parle sur papier.

990

LA PRÉSIDENTE :

Dans les centres...

995

M. BENOÎT LEFEBVRE :

J'en ai pas de bébelle Internet, moi.

LA PRÉSIDENTE :

1000

Alors, je répète, monsieur Lefebvre, à votre intention, que ces documents-là sont déposés à la fois sur le site Internet et dans les centres de documentation. Le poste de police qui est ici dans le parc est un centre de documentation et, là, ce sont des copies papier.

1005

M. BENOÎT LEFEBVRE :

D'accord. Bien, là, c'est bien. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

1010

Merci à vous.

J'ai appelé madame Rose-Marie Goulet tout à l'heure. Je crois qu'elle est arrivée après que je l'aie appelée. Bonsoir, madame!

1015

Mme ROSE-MARIE GOULET :

Bonsoir! J'ai une question d'ordre tout à fait technique.

1020

À regarder le plan, je ne sais pas si on peut revenir à nouveau mais, enfin, c'est comme si, je comprends qu'à l'époque, on était au parc Jarry, le stade Jarry, on avait un espace de 69 000 mètres carrés pour le parc Jarry. Quand Tennis Canada est arrivé en 94, nous sommes passés à 84 000 mètres carrés. Si on ne prend pas trop en considération le petit espace résiduel que j'appellerais qu'on nous donne, que propose Tennis Canada, l'avancée dans le parc, dans l'espace vert fait en sorte qu'on ajoute, grosso modo, autour de 14 000 mètres carrés au projet de 2004.

1025

1030 Dans quelle mesure, à la fin de ce bail qui devait se terminer, je pense, en 2015 avec Tennis Canada, on ne risque pas de voir aussi un ajout d'un autre 14-15 000 mètres carrés et ainsi de suite, et finir par avoir un parc qui n'est plus un espace vert mais un lieu d'équipement.

Et ce qui m'inquiète, c'est ce changement de zonage où on passe du E1, parc, espace vert, vers le E-2 qui est structure. Et la question...

1035 **LA PRÉSIDENTE :**

C'est parce qu'il y en a déjà plusieurs, dans votre préambule, des questions. Allez-y, je vous laisse la poser.

1040 **Mme ROSE-MARIE GOULET :**

1045 Ma question, c'est, et constatant, en fait, que c'est un comité conjoint qui aura le mandat, voire le loisir de décider de ce qui sera fait comme usage de l'espace vert structuré, l'espace public — enfin, moi, je ne suis pas sûre que j'appelle ça public comme un espace vert structuré — et dans quelle mesure, alors que jusqu'à récemment Tennis Canada tenait à peu près 7 événements par année, on passe à 15, dans quelle mesure, comme c'est un consensus entre la Ville et Tennis Canada, on ne risque pas d'ici quelques années de se retrouver à 30 événements par année et faire en sorte que comme ça prend une semaine à préparer l'événement en question, une semaine pour le démonter, ramasser les choses...

1050 Et je fréquente régulièrement ce centre. Alors, je peux voir comment ça peut prendre de temps pour ramasser un tapis, etc. Alors, je me dis, est-ce que finalement le changement de zonage ne va pas permettre à Tennis Canada de simplement agrandir son territoire et faire en sorte que, sous prétexte que ce parc, qui sert d'abord et avant tout aux équipements sportifs, gagne davantage dans l'espace vert et coupe le poumon de ce quartier progressivement par des structures qui sont, semble-t-il, esthétiques, mais je ne vois pas en quoi une clôture de tennis recouverte, fermée, cloisonnée par un plastique a quelque chose d'esthétique, enfin...

1060 **LA PRÉSIDENTE :**

Madame Goulet, vous avez terminé par une question très générale à laquelle on a largement répondu hier.

1065 **Mme ROSE-MARIE GOULET :**

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

1070 C'est-à-dire, dans quelle mesure est-ce qu'il y a des garanties que Tennis Canada —
Parc Jarry, à la fin du bail ou de la convention qui existe maintenant, ne s'étendra pas encore
plus dans le parc. Ça, je pense qu'on a eu beaucoup de réponses à cet effet-là.

1075 Par contre, je me servais de votre question pour demander à monsieur Lacroix de nous
présenter la nouvelle acétate qui fait état de la nouvelle superficie, incluant la nouvelle superficie
de servitude, ce qui permettrait peut-être de mettre en contexte les espaces construits et les
espaces ouverts, et leur évolution au court du temps.

1080 Je ne sais pas si vous me suivez, madame Goulet...

Mme ROSE-MARIE GOULET :

Tout à fait.

1085 **LA PRÉSIDENTE :**

... mais ça rejoint un peu votre préoccupation.

Mme ROSE-MARIE GOULET :

1090 Et je poserais à la suite de ça une question plus pointue.

LA PRÉSIDENTE :

1095 Monsieur Lacroix.

M. BENOÎT LACROIX :

1100 Le terrain appartenant à Tennis Canada avec un droit superficiaire est retiré du parc
depuis 1995. Il n'y a aucun changement, dans le cadre du présent projet, quant aux
superficies.

Mme ROSE-MARIE GOULET :

1105 Oui, mais c'est parce que ces superficies-là... enfin.

M. BENOÎT LACROIX :

1110 Donc, il n'y a aucun changement. Le changement est une comparaison qui est faite
entre l'aire du plan d'urbanisme de 92. Le 69 000 mètres dont il est question, c'est le calcul de
l'aire. C'est une diapo un peu à une fin pédagogique, qui veut expliquer la zone bleue de 92 d'où
vient-elle? Elle vient de l'enceinte du stade de baseball. Parce que depuis 95, le terrain qui est
identifié ici par la ligne rouge n'est plus dans le parc. Il est retiré du parc déjà. Et, là-dessus, il
n'y a aucun changement.

1115

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Lacroix, la question était plus spécifique que ça. C'est-à-dire, tout le monde
maintenant a bien compris ça.

1120

Mais la question de madame Goulet, c'était vraiment on est passé de 69 à 84 dans le
cadre d'une première entente d'une durée possible de 20 ans; qu'est-ce qui va arriver quand ce
bail-là va être à échéance? Et je pense que vous avez l'occasion de montrer que dans le 69 à
84, il y a une servitude d'accès qui constitue en de l'espace non construit.

1125

Mme ROSE-MARIE GOULET :

Est-ce que ça va rester de l'espace non construit?

1130

LA PRÉSIDENTE :

Je pense que vous avez l'occasion de démontrer ça. Et vous avez aussi l'occasion de
nous expliquer comment vous allez réarranger les servitudes d'accès en fonction du nouveau
projet, c'est-à-dire, en tenant compte de l'augmentation de l'espace bâti pour les centres de
tennis intérieurs.

1135

M. BENOÎT LACROIX :

Sur la diapo suivante, qui a été versée comme document additionnel hier, vous avez
trois informations. Donc, toujours le même tracé rouge que la diapo précédente, c'est-à-dire le
droit superficiaire actuel de Tennis Canada. Vous avez un trait tireté en noir, qui est ici, la
servitude d'accès convenue en 95. Et vous avez la proposition de nouvelle servitude, qui vient en
quelque sorte prendre tous les terrains non construits et les verser à cette nouvelle servitude.
Alors, c'est la proposition de servitude que nous présentons dans le cadre du présent dossier.

1145

Mme ROSE-MARIE GOULET :

Est-ce à dire, parce qu'actuellement devant les tennis qui sont face à la partie centre du
tennis, en fait, ici, à l'avant, actuellement on retrouve face, presque en perpendiculaire avec la
piscine, des bassins de rétention des eaux qui, j'imagine, sont nécessaires pour les tennis

1150

étant plus élevés que le reste du parc. Est-ce qu'au moment où on va rajouter ces trois tennis, on va devoir aussi ajouter deux bassins de rétention d'eau, ce qui fait que ça retire complètement... et ça, on n'en a pas parlé comme étant un élément moindre.

1155 Mais il y a ici, dans le milieu de ce parc-là, une piste cyclable qui est énormément fréquentée par les patins à roues alignées, par les cyclistes. C'est à peu près le seul anneau extérieur qui existe encore à Montréal. Et il faut le fréquenter l'été, l'automne pour se rendre compte que c'est un lieu fort agréable.

1160 Alors, là, quand on avance de 20 pieds plus peut-être, je ne sais pas, des bassins de rétention, ça veut dire que ce cercle n'est plus un cercle et la possibilité d'un travail énergétique un peu sérieux, bien, il n'y en a plus. On va faire du patin de promenade parce que ce n'est pas un équipement, semble-t-il, important.

1165 **LA PRÉSIDENTE :**

Je ne sais pas si c'est monsieur Lacroix ou monsieur Bélanger, pour les bassins de rétention?

1170 **M. VIANNEY BÉLANGER :**

Vous avez raison, il faut déplacer le bassin de rétention. Il y a deux possibilités. Et je vais demander à madame Beaudoin d'expliquer où on avait prévu déplacer les bassins de rétention.

1175 **Mme SOPHIE BEAUDOIN :**

1180 De façon justement à conserver un chemin de ceinture qui demeure intéressant et qui fait l'ensemble de la boucle autour des plateaux sportifs dont vous avez parlé, nous avons envisagé de déplacer le bassin de rétention — et là, ce serait peut-être bien d'avoir le plan couleur, ce serait plus facile — dans une baissière déjà existante du parc.

1185 Il existe actuellement en pourtour du parc -- en bordure du lac, il y a énormément de modulation de sol, et il y a une baissière existante qui est située ici, entre la piscine et l'enclos à chiens, à la base des buttes qui entourent le lac. Donc, nous avons pensé déplacer le bassin à cet endroit-là et de façon à créer une topographie beaucoup plus naturelle dans ce secteur que ce que le bassin de rétention est actuellement parce qu'il a une forme rectangulaire très contrôlée.

1190 Donc, on peut se servir à ce moment-là d'une topographie plus, disons, travaillée en souplesse pour intégrer un bassin de rétention, de façon à ce que ça ne soit pas interprété pour

l'oeil comme un bassin de rétention. Nous avons aussi l'intention de planter cet espace-là d'arbres pour faire en sorte que ce soit plutôt comme une prolongation des buttes autour du lac.

1195 **Mme ROSE-MARIE GOULET :**

1200 Mais donc, je comprends très bien en regardant ce plan-là, et on le voit bien, que la piste circulaire qu'il y avait ici est complètement brisée par... c'est-à-dire, on ne peut pas faire un coup de patin le moins énergique sans se buter à un changement de direction et donc...

Mme SOPHIE BEAUDOIN :

1205 À l'échelle où on est dans ce parc et dans ce plan que l'on a sous les yeux, les rayons de courbure que vous voyez sont très peu marqués, dans la réalité, dans l'espace. Lorsqu'on va le parcourir, ce ne sont pas des changements de direction abruptes.

Mme ROSE-MARIE GOULET :

1210 Non, mais quand même, entre un travail de cercle et une brisure, c'est une brisure. Peu importe le rayon de la brisure, il y a une brisure. Alors, ça veut dire qu'un des équipements peut-être les plus particuliers de ce parc-là est brisé. En plus que la qualité, à mon avis, puis c'est tout à fait personnel, de ce parc-là, c'est l'ouverture qu'il offre en son centre. C'est un terrain vague vert de qualité qui est tout à fait exceptionnel dans Montréal, puisque la grande
1215 majorité des parcs sont énormément aménagés, plantés, etc. Alors, je trouve que c'est comme empiéter dans la beauté de ce parc-là.

Ma deuxième question serait au fait...

1220 **LA PRÉSIDENTE :**

Votre troisième question.

Mme ROSE-MARIE GOULET :

1225

La troisième?

LA PRÉSIDENTE :

1230

Oui, C'est correct, mais...

Mme ROSE-MARIE GOULET :

Ça va être la dernière.

1235

LA PRÉSIDENTE :

D'accord.

1240 **Mme ROSE-MARIE GOULET :**

Ça s'adresse peut-être un peu aux gens du Service des parcs, qui nous disent que les équipements sportifs peuvent s'intégrer de façon agréable et esthétique dans un parc.

1245 Ce que je connais de ce parc-là jusqu'à présent, qui possède énormément de clôtures Frost, j'avoue que je suis très séduite par le côté étang et le long de la rue Saint-Laurent mais, le reste, c'est de la clôture Frost à la grandeur, la plupart de ces sites-là ne sont presque pas beaucoup fréquentés.

1250 Je vois venir ici un double rectangle de 10 pieds de haut, frosté, avec un plastique vert à l'année. C'est ce qui existe actuellement. Alors que dans d'autres parcs, par exemple, la présence du tennis, on peut voir les joueurs de tennis jouer. Ici, je ne sais pas pourquoi, c'est comme si les gens ne sont pas beaux à voir. Donc, on ne donne pas à voir. Le joueur de tennis dans Tennis Canada ne se donne pas à voir ou on peut penser que c'est le public qui n'est pas intéressant. Mais en tout cas, cet aspect-là...

1255

LA PRÉSIDENTE :

Madame Goulet, votre question, s'il vous plaît.

1260

Mme ROSE-MARIE GOULET :

1265 Mais ma question, c'est comment peut-on me démontrer qu'une clôture Frost de tennis recouverte d'un revêtement souvent, parce qu'il y a des grands vents dans ce parc-là aussi, c'est une question technique, je pense, ce pour quoi on le fait, peut être un élément esthétique qui s'harmonise avec un espace de végétation, un espace de verdure?

LA PRÉSIDENTE :

1270 Alors, je vois deux questions là-dedans: la raison pour laquelle il y a un écran opaque le long des clôtures et si ce sera le cas dans l'avenir, c'est-à-dire après le déplacement des courts de tennis. Monsieur Bélanger.

M. VIANNEY BÉLANGER :

1275

Je vais demander à monsieur Lapierre de préciser la raison pourquoi on a des toiles autour des courts de tennis.

M. EUGÈNE LAPIERRE :

1280

Alors, sur tout terrain de tennis extérieur et intérieur qui se respecte, on a des toiles pour deux raisons. Madame en a mentionné une, la question du vent, c'est un écran qui coupe le vent latéral ou sur le long du terrain. Et aussi pour la vision correcte de la balle. Alors, ce sont les toiles que l'on utilise pour le tournoi professionnel et on offre aux amateurs de tennis, aux adeptes de tennis à Montréal, les mêmes conditions que les joueurs qui viennent jouer pour le tournoi professionnel. Et c'est énormément apprécié.

1285

Cela dit, il peut y avoir certainement des mesures de prises à l'extérieur de la toile pour apporter une certaine végétation le long de ces clôtures.

1290

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce qu'il est dans l'intention de Tennis Canada de faire un aménagement paysager qui comprend des écrans végétaux le long des clôtures des courts de tennis extérieurs? Monsieur Bélanger?

1295

M. VIANNEY BÉLANGER :

Je vais demander à madame Beaudoin. Je ne me souviens pas par coeur si on a prévu de la végétation autour.

1300

Mme SOPHIE BEAUDOIN :

Ce que nous avons prévu comme méthode pour rendre les clôtures moins présentes visuellement dans le parc, nous avons choisi d'aménager des buttes au pourtour, principalement de ce côté-ci et de ce côté-ci.

1305

Les buttes plantées d'arbres, surtout d'arbres conifères, ont donc deux fonctions. Premièrement, visuellement, de rendre la présence de la clôture moins forte, puisque la butte va en cacher une partie en termes de hauteur, ainsi que les plantations aussi vont camoufler cette clôture. Les plantations de conifères aussi ont comme rôle de couper les vents dominants.

1310

Mme ROSE-MARIE GOULET :

Mais c'est donc dire qu'il n'y a aucun accès visuel à ces sites-là. Vous connaissez sûrement le tennis Jeanne-Mance où on peut aller s'asseoir et regarder les joueurs de tennis jouer au tennis. Il y a un accès, malgré le fait que c'est un espace qu'on loue, il en reste un accès public.

1315

1320 Alors que qu'est-ce que je vois ici, c'est totalement clôturé, Frost, vert. Bon, oui, on
y met de la végétation devant. Mais cet effet-là d'écran, il est valable dans la mesure où on est
à distance de ces espaces de végétation-là. À partir du moment où on longe, et moi quand je
vais me promener avec mon chien dans ce parc-là, je longe continuellement ces espaces-là,
1325 bien, je me trouve dans un tas de clôtures et je ne peux même pas avoir le plaisir visuel de voir
des gens jouer au tennis.

LA PRÉSIDENTE :

1330 Monsieur Bélanger, la comparaison de madame Goulet, je pense qu'elle est bonne,
c'est qu'il y a certains parcs publics dans lesquels il n'y a pas ces écrans opaques.

M. VIANNEY BÉLANGER :

1335 Monsieur Lapierre veut rajouter quelque chose.

M. EUGÈNE LAPIERRE :

1340 La très grande majorité des courts de tennis sont munis d'estrades sur les côtés pour
que les gens puissent venir voir les joueurs en action.

Mme ROSE-MARIE GOULET :

1345 Ça veut dire que je pourrai éventuellement, n'importe quand, entrer sur les terrains de
tennis et aller voir quiconque qui joue.

M. EUGÈNE LAPIERRE :

 Tout à fait. C'est déjà comme ça présentement.

1350 **Mme ROSE-MARIE GOULET :**

 Dans les espaces fermés extérieurs?

M. EUGÈNE LAPIERRE :

1355 Oui. Tout le monde peut rentrer sur le site et aller jouer au tennis ou aller voir des gens
jouer au tennis.

1360 **Mme ROSE-MARIE GOULET :**

Oui, oui, on peut louer, on peut accompagner, mais il y a un contrôle. Je veux dire, je ne peux pas, en passant, m'asseoir...

1365 **LA PRÉSIDENTE :**

Madame, je vous prierais de vous adresser à moi, s'il vous plaît.

1370 **Mme ROSE-MARIE GOULET :**

En fait, je ne peux pas aller... je ne sais pas si vous comprenez ma question. Il y a un accès, oui, public. Dans la mesure où je viens jouer au tennis, je peux accéder. Si je me rends à la Kinatéc, par exemple, de l'intérieur, je vais voir les gens jouer au tennis. Mais dans ma promenade, je ne peux pas m'asseoir, je ne peux pas dire...

1375 **LA PRÉSIDENTE :**

Donc, un usager du parc, de façon très claire, monsieur Lapierre, quelqu'un qui se promène dans le parc, est-ce qu'il peut rentrer à l'intérieur des enceintes des courts extérieurs?

1380 **Mme ROSE-MARIE GOULET :**

Non, pas actuellement.

1385 **M. EUGÈNE LAPIERRE :**

Oui.

1390 **LA PRÉSIDENTE :**

De quelle façon? Est-ce qu'on peut le voir sur le dessin à l'écran?

1395 **Mme ROSE-MARIE GOULET :**

Actuellement?

M. EUGÈNE LAPIERRE :

Bien, il rentre par l'intérieur et va sur les terrains.

1400 **Mme ROSE-MARIE GOULET :**

Avec mon chien, je peux aller comme ça jusqu'à...

1405 **LA PRÉSIDENTE :**

Madame Goulet, je vous en prie de ne pas interrompre et de vous adresser à la présidence. Ici, ce n'est pas une assemblée délibérante.

1410 Alors, monsieur Lapierre, est-ce qu'il faut passer par l'intérieur du centre de tennis pour avoir accès aux courts extérieurs?

M. EUGÈNE LAPIERRE :

1415 Oui. Dans la plupart des cas, l'enceinte était fermée évidemment. De toute façon, il faut rentrer par l'intérieur du pavillon intérieur, mais on n'a jamais refusé l'accès à qui que ce soit. Je pense que des joueurs viennent avec leur bête, oui, effectivement.

LA PRÉSIDENTE :

1420 Ça fait un détour.

Mme ROSE-MARIE GOULET :

1425 Bien, en fait, ce n'est pas la question de détour, c'est parce qu'on nous parle d'espace public, alors qu'il y a... à mon avis, ce n'est pas un espace public si à quelque part je dois passer par l'intérieur, demander la permission, traverser une première porte, traverser une deuxième porte et, là, peut-être avoir le plaisir de voir visuellement des joueurs de tennis. Enfin.

LA PRÉSIDENTE :

1430 Peut-être du côté de l'arrondissement, au niveau de monsieur Morin ou quelqu'un en sport, est-ce qu'il y a des raisons qui amènent le fait que dans certains cas ou dans certains parcs, les courts extérieurs ne sont pas munis de toile opaque et que, dans d'autres, il y en a?

1435 **M. BENOÎT LACROIX :**

1440 J'aimerais que monsieur Masson puisse répondre à cette question et peut-être aussi ajouter quelques informations sur ces fameux bassins de rétention. Il est extrêmement important de comprendre concrètement de quoi il s'agit. Alors, ces deux items pourraient être traités par monsieur Masson, si vous le permettez.

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Masson.

1445

M. MARIO MASSON :

Oui, bien sûr. Donc, premier item, sur les toiles qui recouvrent les clôtures, c'est vraiment propre à chacun des sites. Madame Goulet fait référence notamment au parc Jeanne-Mance. D'un côté, il n'y a pas de toile parce que c'est du côté de la rue, il n'y a pas de vent. Les toiles sont du côté du parc. Alors, vous avez un choix.

1450

Et peut-être ce que nos collègues de Tennis Canada n'ont pas mentionné, dans la nouvelle configuration, dans l'espace justement qui est dégagé entre les courts centraux et le court numéro 1 et puis les tennis qui sont ceux qui restent en place, il est prévu que ce soit ouvert parce que c'est un endroit où ce sera protégé, puis il y a même des bancs qui sont prévus à cet endroit-là. Donc, il y aura l'opportunité, pour les gens qui choisiront de prendre ce circuit-là, de regarder des joueurs de tennis en action.

1455

Pour revenir sur l'autre point des bassins de rétention, il ne faut pas imaginer ça comme un équipement très technique. En réalité, il faut simplement voir ça comme une baissière où, en cas de pluie abondante, il faut qu'il y ait un endroit où l'eau s'accumule. Et dans tous nos parcs, on a ça, et ce n'est, la plupart du temps, pas visible parce qu'on ne porte pas attention à ça.

1460

1465

C'est des exigences qui nous viennent de la capacité que les réseaux d'égouts peuvent recevoir de l'eau. Et ça peut être utilisé, on peut imaginer, comme dans les pluies abondantes qu'on a, bon, une fois par été peut-être depuis quelques années ou la mégapluie qu'on a eue en 89. Donc, c'est des équipements qui sont là pour servir d'urgence. Mais, dans les faits, c'est simplement une dépression.

1470

Et comme Beaudoin le mentionnait, dans ce qu'on avait comme bassin de rétention, ce qu'on a actuellement, c'est un espace qui est un peu moche, qui est rectangulaire, qui est en dépression, alors que là, il est proposé de l'intégrer dans un dénivellement de terrain qui serait très discret mais qui jouerait exactement le même rôle. Ce qu'on doit atteindre, c'est une superficie avec une certaine capacité en fonction des surfaces qui doivent être drainées, parce qu'il y a quand même des systèmes de drainage avec des égouts qui sont en place. C'est comme des trop-pleins, si vous voulez.

1475

1480

Alors, c'est deux points d'information utiles, je pense.

Mme ROSE-MARIE GOULET :

1485 Est-ce qu'on peut me donner un commentaire sur le retrait de la piste cyclable de l'anneau de patin?

LA PRÉSIDENTE :

1490 Oui. D'ailleurs, c'est bienvenu. En ce qui concerne l'anneau d'exercice, le changement des rayons de courbure, est-ce que ça a été évalué?

M. MARIO MASSON :

1495 Oui, bien sûr. Bien, je reprendrais exactement le même argument que madame Beaudoin. C'est qu'à l'échelle du parc, ce ne sera plus une courbe parfaite. Mais de toute façon, ce n'est pas une courbe parfaite actuellement, il y a des parties qui sont plus axées, enfin, avec un angle plus serré.

1500 Alors, le travail de repositionnement de la portion du sentier va devoir se faire pour que les raccords, en particulier avec les parties qui ne bougeront pas et les parties qu'on va devoir faire bouger, puissent se faire doucement. Mais à l'échelle de ce parc-là, vous comprendrez, il y a quatre baseball actuellement à l'intérieur de ça. Alors, c'est une immense surface.

1505 Alors, ce sera dans la fluidité du nouveau tracé du sentier qu'on réussira à vous donner exactement la même sensation. Si vous voulez tourner à grande vitesse sur cet anneau-là ou faire du jogging, vous n'aurez pas l'impression d'arriver dans des coins, à un certain moment donné. À l'échelle de tout de ce site-là, vous ne verrez pas la différence.

LA PRÉSIDENTE :

1510 Monsieur Masson, en montrant le plan des conditions existantes, est-ce qu'on pourrait voir la portion du circuit qui serait modifiée, ça nous donnerait peut-être une meilleure impression d'impact.

1515 **M. MARIO MASSON :**

1520 Oui. Je ne suis pas certain qu'on le voit très bien. Bon, on a le sentier actuellement qui fait, dans le fond, cette grande boucle-là, ici. Donc, c'est cette petite portion-là ici qui sera légèrement déplacée puisque, dans les faits, les trois tennis vont déborder ici et on va déplacer cette bande-là pour raccorder harmonieusement avec le sentier qui est déjà là.

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que ça va donner des coins comme on voit dans la partie supérieure droite?

1525

M. MARIO MASSON :

Oui, c'est ça. Vous avez dans ce coin-là des... enfin, ce sera beaucoup plus doux que ça parce que, en réalité, c'est le croisement de deux sentiers, ce n'est pas encore tout à fait arrondi.

1530

Mme ROSE-MARIE GOULET :

Juste pour préciser, ça veut dire, si je comprends, si je prends un tennis ici, cette profondeur-là avance ici.

1535

M. MARIO MASSON :

C'est ça.

1540

Mme ROSE-MARIE GOULET :

Et devant ce tennis, il y aura une butte, donc un monticule.

1545

M. MARIO MASSON :

Entre le tennis et le sentier, il y aura une butte. Il y aura le sentier avec la même vue à l'intérieur de la grande...

1550

Mme ROSE-MARIE GOULET :

Ça veut dire que j'avance pour le tennis et j'avance pour la butte. Donc, la piste s'en vient presque vers le centre.

1555

M. MARIO MASSON :

Oui, mais très peu...

LA PRÉSIDENTE :

1560

Nous avons demandé, hier, de combien le sentier allait être avancé vers le centre. Est-ce que vous avez réussi à obtenir cette information?

1565 **M. VIANNEY BÉLANGER :**

Je vais demander à madame Beaudoin de répondre.

LA PRÉSIDENTE :

1570 Madame Beaudoin.

Mme ROSE-MARIE GOULET :

1575 Considérant ou pas le monticule qui doit exister, compte tenu du changement de dénivellation.

Mme SOPHIE BEAUDOIN :

1580 Le sentier comme tel, ne parlons pas du monticule, mais le sentier comme tel, le chemin de ceinture a été déplacé vers le parc de 30 mètres exactement. Donc, il va se positionner juste vis-à-vis le début du baseball existant qu'on voit qui est tout proche. Donc, il vient rejoindre comme ça, il vient se boucler ici. 30 mètres, à l'échelle où on est dans ce parc-là, ça nous donne juste cette ligne-là, ici.

1585 **LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce que le 30 mètres, ça correspondrait à la distance entre le sentier existant et les tennis, actuellement? Est-ce que c'est un petit peu comme si on prenait la même distance?

1590 **Mme SOPHIE BEAUDOIN :**

Approximativement, oui, c'est un petit peu moins, actuellement. Entre les tennis, actuellement, et le sentier...

1595 **Mme ROSE-MARIE GOULET :**

Parce qu'on nous avait dit, hier, que les trois tennis qui avançaient...

1600 **Mme SOPHIE BEAUDOIN :**

Je vais terminer. Entre les tennis actuellement et le sentier, il y a 28 mètres. Et maintenant, on déplace de 30 mètres.

1605 **Mme ROSE-MARIE GOULET :**

Plus la butte.

1610 **Mme SOPHIE BEAUDOIN :**

Non, la butte est incluse à l'intérieur.

LA PRÉSIDENTE :

Non, la butte est entre le sentier...

1615

Mme SOPHIE BEAUDOIN :

Là, je donne vraiment la distance entre le sentier existant et le nouveau positionnement du sentier. Et la butte est non pas vers le parc mais vers les terrains de tennis.

1620

LA PRÉSIDENTE :

Ça, c'est la distance maximale de déplacement? Parce que ce n'est pas une distance égale partout. C'est la distance maximum à laquelle on déplace le sentier?

1625

Mme SOPHIE BEAUDOIN :

C'est la distance maximum à laquelle on déplace le sentier.

1630 **LA PRÉSIDENTE :**

Je vous remercie.

1635 **Mme ROSE-MARIE GOULET :**

Ce sera tout.

LA PRÉSIDENTE :

1640 Merci, madame Goulet.

J'appellerais maintenant monsieur Jean Poirier. Bonsoir!

M. JEAN POIRIER :

1645

Bonsoir! Madame la présidente, soyez indulgente, je suis un simple mécanicien. Donc, je n'ai peut-être pas les grands termes qui font plaisir à tout le monde.

1650

Je remarque depuis le début, j'ai assisté aux trois soirées, lundi, mardi, aujourd'hui, c'est flou. Personne comprend rien comme ça fonctionne actuellement. La ligne est ici, elle est là, à gauche, à droite, on sait pas trop où ça passe.

1655

On n'a pas parlé du tout des arbres qu'on va détruire dans le parc, des dizaines d'arbres. Moi, je demande juste une chose comme information, qu'on identifie clairement les arbres qu'on doit faire disparaître, tout simplement bien les identifier. La Ville de Montréal, lorsqu'ils doivent couper un arbre parce qu'il est après mourir, on les cerne d'une peinture quelconque. Le monde voit que l'arbre doit disparaître.

LA PRÉSIDENTE :

1660

Alors, pour monsieur Bélanger. Mais je me souviens que vous aviez posé une question équivalente. Il n'y avait pas de plan.

M. JEAN POIRIER :

1665

On ne m'a pas répondu. C'était vague, très vague.

LA PRÉSIDENTE :

1670

Alors, monsieur Bélanger ou madame Beaudoin, en réponse à la question de monsieur Poirier, avez-vous un plan qui permet de localiser les arbres matures à déplacer?

Mme SOPHIE BEAUDOIN :

1675

Bien, sur ce plan-ci, je peux les indiquer. Donc, nous coupons...

LA PRÉSIDENTE :

1680

Sur notre bon plan.

Mme SOPHIE BEAUDOIN :

1685

J'ai fait une erreur lundi soir, nous coupons cinq arbres. Je vous avais dit six arbres, maintenant, nous coupons cinq arbres. Il y en a un qui était un petit calibre, qui sera plutôt déplacé que coupé.

1690 **M. JEAN POIRIER :**

Petit calibre...

Mme SOPHIE BEAUDOIN :

Non, non, 10 centimètres. Donc, nous coupons deux arbres dans le stationnement.

1695 **M. JEAN POIRIER :**

Mais madame la présidente...

1700 **Mme SOPHIE BEAUDOIN :**

Juste un instant, je vais répondre très exactement à votre question. Donc, nous coupons un arbre, un gleditschia de 30 centimètres de diamètre et un gleditschia de 35 centimètres de diamètre dans le stationnement.

1705 **LA PRÉSIDENTE :**

Le nom en latin, ça veut dire un févier ça?

1710 **Mme SOPHIE BEAUDOIN :**

Un gleditschia, c'est le nom latin. Le nom en français, c'est un févier. Et pour les trois autres arbres que nous devons, si le projet, bien sûr, se poursuit, que nous devons enlever, ce sont les trois ici qui sont situés le long du chemin de ceinture, où seront positionnés les tennis extérieurs. Il s'agit de deux saules et un frêne et de respectivement...

1715 **M. JEAN POIRIER :**

Ce n'est pas ce que j'ai demandé du tout.

1720 **Mme SOPHIE BEAUDOIN :**

... de 30, 40 et 20 centimètres de diamètre.

1725 **M. JEAN POIRIER :**

On ne me répond pas.

LA PRÉSIDENTE :

1730 Je vais quand même, puisque vous apportez une importance particulière, et avec raison, aux espèces végétales, j'aimerais savoir de la part de madame Beaudoin jusqu'à quel diamètre est-ce que vous considérez que vous pouvez transplanter un arbre avec un succès raisonnable?

1735 **Mme SOPHIE BEAUDOIN :**

C'est une question qui exige une longue réponse, je vais essayer d'être quand même assez précise. Il y a deux façons de transplanter un arbre. Il y a une transplantation mécanique qui peut se faire à l'aide d'une transplanteuse à lames. C'est assez technique. C'est une machine qui a des lames et qui se termine en pointe, qui nous permet de prendre un arbre, 1740 incluant sa motte, et de le déplacer d'une façon presque intégrale dans un trou de la même dimension créé par la même machine.

L'autre façon, lorsqu'on transplante des arbres de plus gros calibre -- et la Ville le fait de plus en plus lorsque les arbres ont une valeur, donc une essence noble, qu'ils sont en très, 1745 très bon état phytosanitaire, la Ville procède à des déplacements d'arbres beaucoup plus gros, donc que ce soit 30, 40 ou 50 centimètres de diamètre. Bien sûr, les coûts montent d'une façon astronomique à ces déplacements-là parce que ce n'est pas du tout la même méthode. Et le succès dépend d'études de sol assez poussées pour savoir si le sol peut conserver sa motte. 1750 Parce que si l'arbre perd sa terre autour de toutes ses racines et ses radicelles en cours d'opération, donc si la terre n'a pas les caractéristiques physiques pour bien se tenir autour de la motte, je dirais que c'est une...

LA PRÉSIDENTE :

1755 Mais la question était le diamètre maximum, avec peut-être une certaine...

Mme SOPHIE BEAUDOIN :

1760 Il n'y en a pas de diamètre maximum.

LA PRÉSIDENTE :

Il n'y en a pas.

1765 **Mme SOPHIE BEAUDOIN :**

Tout peut se transplanter. C'est une question de coûts en relation avec la valeur des arbres à transplanter.

1770

LA PRÉSIDENTE :

Je vous remercie.

Alors, votre question, monsieur Poirier.

1775

M. JEAN POIRIER :

1780

Je vais la reformuler parce que je crois qu'on ne m'a pas compris. J'ai demandé qu'on puisse, s'il vous plaît, identifier les arbres qu'on va déplacer, couper, transplanter, peu importe, qu'on identifie les arbres qu'on va déplacer. Je veux juste avoir cette réponse-là. Le reste, ce n'est pas important.

LA PRÉSIDENTE :

1785

De façon plus générale, puisque vous aviez identifié, lundi, que vous déplaçiez une centaine d'arbres, est-ce que ce serait possible de les identifier de façon générale au plan des conditions existantes? Madame Beaudoin?

Mme SOPHIE BEAUDOIN :

1790

Je crois comprendre que la question: est-ce qu'on peut identifier présentement les arbres que l'on va abattre?

LA PRÉSIDENTE :

1795

Non. La question est maintenant, est-ce qu'il est possible d'identifier les arbres qui devront être déplacés, étant donné que vous aviez mentionné que c'était de l'ordre d'une centaine...

1800

Mme SOPHIE BEAUDOIN :

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

1805

... sans les passer un par un, peut-être par zone?

Mme SOPHIE BEAUDOIN :

1810

C'est assez simple à illustrer parce que c'est un grand nombre d'arbres. Ils sont pratiquement tous situés dans la plaine devant le court central. Donc, il s'agit des tilleuls qui

1815 sont positionnés ici tout le long entre le court central et l'actuel court numéro 1, qui devront être déplacés. Et il s'agit de l'ensemble des frênes, ici, au centre de l'espace, qui seront relocalisés pour venir consolider l'axe planté de frênes déjà existants, où il manque plusieurs sujets qui ont subi des dommages au cours des années. Et les tilleuls, eux, seront relocalisés le long de la promenade qui délimite la zone 1, pour bien faire comprendre.

LA PRÉSIDENTE :

1820 Pour être sûre de bien comprendre, les arbres qui devront être déplacés sont tous dans la zone grise?

Mme SOPHIE BEAUDOIN :

1825 Oui, tout à fait. Non, je m'excuse.

LA PRÉSIDENTE :

1830 Il y a des arbres à abattre en dehors, vous nous les avez montrés.

Mme SOPHIE BEAUDOIN :

1835 Il y a quelques arbres à déplacer aussi dans ces zones-ci. Dans le but de créer l'ouverture, nous déplaçons quelques arbres. Et ce sont de très, très petits calibres, ce sont des arbres qui ont été plantés récemment. Donc, ce sont tous des arbres qui sont faciles à transplanter et où on a une chance de succès pratiquement assurée.

M. JEAN POIRIER :

1840 Mais c'est des arbres qui sont difficiles à identifier.

LA PRÉSIDENTE :

1845 Non, je ne crois pas.

M. JEAN POIRIER :

1850 Mais ça a l'air à ça. Tout ce qu'on a dit... je demande qu'on identifie un arbre qu'on doit déplacer, couper, faire ce que... demain, on va dans le parc puis on va savoir quel arbre qui va changer de place.

LA PRÉSIDENTE :

Si j'ai bien compris, les arbres qu'on va déplacer ne sont pas dans le parc.

1855

M. JEAN POIRIER :

Ceux qui vont changer de place, qui vont être coupés, qu'on va déplacer, peu importe. Il me semble que ce n'est pas compliqué. Je suis un simple mécanicien, puis je comprends ça, moi.

1860

LA PRÉSIDENTE :

Oui. Est-ce qu'il serait possible de déposer un document synthèse peut-être avec un plan qui encercle les zones où les arbres auront à être déplacés?

1865

M. VIANNEY BÉLANGER :

Je pense que ce qu'on pourrait faire pour répondre à votre demande, si vous nous donnez quelques jours, je crois que dans les deux, trois prochains jours — et vous dites non, madame Beaudoin, si j'erre — alors, je pense que dans les deux, trois prochains jours, on pourrait prendre un plan de la situation existante, c'est-à-dire sur le terrain de Tennis Canada et les quelques arbres qui se trouvent dans le parc, identifier précisément les arbres qui seraient déplacés.

1870

1875

Parce que la plupart, tous les arbres qui sont dans la zone grise, ce sont des arbres que nous avons plantés en 95 lorsqu'on a fait les installations. Donc, ils doivent être sur les plans d'origine, il s'agit de faire un... Est-ce que vous dites oui ou non?

1880

Mme SOPHIE BEAUDOIN :

On peut très bien les identifier sur un plan, mais je pense que monsieur voudrait qu'on les marque sur le site.

1885

M. JEAN POIRIER :

C'est exactement ça.

LA PRÉSIDENTE :

1890

Oui, mais le site est clôturé, monsieur. Vous ne pourrez pas les voir. Si je comprends bien, on ne peut pas avoir accès à l'endroit où les...

1895 **M. JEAN POIRIER :**

Avec une petite peinture alentour. La Ville le fait. Elle réussit, la Ville, à faire ça.

LA PRÉSIDENTE :

1900 Monsieur Poirier, attendez un instant. Vous avez posé une question, écoutez la réponse.

M. JEAN POIRIER :

1905 Mais ils m'en donnent pas de réponse.

LA PRÉSIDENTE :

1910 Vous demandez à ce qu'on marque les arbres pour que vous puissiez les repérer dans le parc. Mais ils ne sont pas dans le parc, ces arbres-là. Ils sont à l'intérieur des clôtures dans le moment.

M. JEAN POIRIER :

1915 Ils sont dans le parc, madame.

LA PRÉSIDENTE :

1920 Est-ce qu'il serait possible donc d'identifier ou de marquer...

M. JEAN POIRIER :

1925 Je leur fournirai la peinture si ça coûte trop cher. Je suis capable de la payer. Ça coûte .50? .

LA PRÉSIDENTE :

1930 Je pense que ce n'est pas la question, monsieur Poirier, je ne pense pas que c'est parce que...

De toute façon, je ne sais pas quelle est la politique à la Ville de Montréal, mais les peintures sur les arbres, ce n'est pas génial.

1935 **M. JEAN POIRIER :**

La Ville de Montréal le fait, lorsque la Ville de Montréal déplace des arbres.

LA PRÉSIDENTE :

1940 Monsieur Bélanger.

M. VIANNEY BÉLANGER :

1945 J'aimerais ajouter un complément d'information. Je pense que le meilleur moyen, c'est de les indiquer sur un plan, les arbres que l'on va déplacer. Pourquoi? Parce qu'on veut éviter de mauvaises interprétations.

1950 Parce que si on met une indication sur les arbres et quelqu'un interprète que c'est un arbre qu'on va couper quand il va être juste déplacé, il faut faire attention à ces choses-là. Puis on ne voudrait pas aussi qu'il y ait de la mauvaise interprétation par des gens qui se promènent dans le parc. Alors, d'aller mettre une identification, il faudrait marquer sur l'identification que cet arbre sera déplacé mais non coupé, là, ça peut devenir un petit peu compliqué.

1955 Donc, je suggère comme mesure pour être capable de le lire, qu'on fasse l'effort de marquer sur un plan avec un numéro d'identification puis qu'on puisse aller vérifier où est cet arbre sur le terrain.

LA PRÉSIDENTE :

1960 Moi, ça m'irait. Monsieur Poirier, je pense que c'est un valeureux effort pour répondre à votre préoccupation. Je pense que l'étape encore subséquente à ça, ce serait de prendre la photo des arbres qui devront être déplacés.

1965 **M. JEAN POIRIER :**

Madame la présidente, si ce serait sérieux, on pourrait dire: « Bien, ceux qui sont peints, par exemple, en rouge, on les coupe; ceux qui sont peints en vert, on les transplante », aussi simple que ça. O.K., on n'en parle plus, s'il vous plaît.

1970 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci. Je vais maintenant appeler monsieur Michel Lafleur.

1975 **M. JEAN POIRIER :**

J'aurais une autre question, par exemple.

1980 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors, allez-y rapidement, monsieur Poirier.

1985 **M. JEAN POIRIER :**

La même chose. On discute sur l'espace que la clôture va prendre à l'intérieur du parc Jarry. Il n'y a pas grand monde qui semble être d'accord. Ultérieurement, la piscine était à l'extérieur de cette clôture-là puis, là, la piscine va être enclavée. Est-ce que la piscine a été déplacée à l'intérieur du Tennis Canada ou si c'est Tennis Canada qui s'étale dans le parc? J'aimerais encore là qu'on identifie certaines lignes.

1990 On construit une maison, on construit un chemin, on fait des...

1995 **LA PRÉSIDENTE :**

Votre question est claire, monsieur Poirier. Est-ce que Tennis Canada s'est déplacé à l'extérieur de la piscine? Est-ce que la piscine est restée à la même place? Puis est-ce que les clôtures sont changées de place?

2000 **M. VIANNEY BÉLANGER :**

Premièrement, la piscine est restée au même endroit, ça, c'est sûr.

2005 **M. JEAN POIRIER :**

Ah! bon.

2010 **M. VIANNEY BÉLANGER :**

Vous pouvez être sûr, on n'a pas touché à la piscine, quand même. On peut déplacer un arbre, mais on ne peut pas déplacer la piscine. Je ne pense pas. C'est trop compliqué.

2015 La limite du terrain de Tennis Canada arrêta à la piscine. La piscine était à l'intérieur du parc et non pas du terrain de Tennis Canada. Et c'est encore la même chose, et même qui plus est, on se dégage de la piscine, on peut faire maintenant le tour de la clôture de la piscine toujours étant dans la partie du parc de la ville.

Maintenant, on peut faire seulement les deux tiers du tour. Maintenant, on va pouvoir tourner complètement autour parce qu'on déplace la ligne à l'intérieur, donc ce qui permet de dégager la piscine dans le parc et non pas dans le terrain de Tennis Canada.

2020 **M. JEAN POIRIER :**

Madame, je crois que la clôture, c'est ça ici?

2025 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui, vous avez raison.

M. VIANNEY BÉLANGER :

2030 Oui, vous avez raison.

M. JEAN POIRIER :

2035 Présentement, la clôture, elle n'enclave pas la piscine? Présentement, la clôture n'enclave pas la piscine, tel que je le vois là.

M. VIANNEY BÉLANGER :

2040 Regardez, ce que vous voyez...

LA PRÉSIDENTE :

Qu'est-ce que vous voulez dire: « la clôture n'enclave pas la piscine » ?

2045 Oui, monsieur Landreville.

M. FERNAND LANDREVILLE :

2050 Ce que monsieur indique, ce n'est pas une clôture, c'est la délimitation de la servitude d'accès. Ce n'est pas une clôture.

M. JEAN POIRIER :

2055 Ah! bon.

LA PRÉSIDENTE :

2060 Mais au niveau de la piscine, ce qu'on a appris hier, c'est que c'est identique à la localisation de la clôture. Alors, je ne sais pas s'il y a une correction par rapport aux informations qui ont été apportées hier?

M. FERNAND LANDREVILLE :

2065 C'est la clôture de la piscine.

LA PRÉSIDENTE :

2070 Exactement, oui. Tout le monde s'entend.
Monsieur Poirier.

M. JEAN POIRIER :

Non. Moi, j'ai vu un plan, hier, dans lequel la clôture, elle enclave...

2075 **LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce que vous pouvez m'expliquer ce que vous voulez dire par « enclaver », « la clôture enclave la piscine » ?

2080 **M. JEAN POIRIER :**

Elle encercle la piscine. Il y a juste cette partie-là qui n'aura pas de clôture. Ça va peut-être...

2085 **LA PRÉSIDENTE :**

Non, non, je pense que vous vous mêlez dans les lignes. C'est-à-dire qu'autour de la piscine dans le moment, il y a une clôture sur toutes les faces.

2090 **M. JEAN POIRIER :**

Il n'y en a pas, là, présentement.

LA PRÉSIDENTE :

2095 Dans la réalité, oui.

M. JEAN POIRIER :

2100 Actuellement, non.

M. VIANNEY BÉLANGER :

2105 Oui.

LA PRÉSIDENTE :

2110 La piscine est clôturée. Elles sont toutes clôturées les piscines maintenant, c'est une question de sécurité.

M. JEAN POIRIER :

Excusez, je ne parle pas de la piscine, moi. Je parle de la clôture de Tennis Canada.

2115 **LA PRÉSIDENTE :**

Ah! bon.

M. JEAN POIRIER :

2120 Je ne parle pas de la piscine, moi là. On parle de Tennis Canada. Aujourd'hui, j'ai passé...

LA PRÉSIDENTE :

2125 Mais dans le moment, il n'y en a pas de clôture de Tennis Canada.

M. JEAN POIRIER :

2130 J'ai traversé aujourd'hui, là, à pied. Je suis allé à la bibliothèque. Donc, avec la clôture, je ne pourrai plus passer là, là.

M. VIANNEY BÉLANGER :

2135 Pardon?

LA PRÉSIDENTE :

2140 Alors, monsieur Bélanger, peut-être changer de plan pour bien indiquer où sont les clôtures de la piscine et les clôtures temporaires.

M. VIANNEY BÉLANGER :

2145 On va reprendre les diapositives avec les deux places. Alors, actuellement, la clôture qui ferme la place, elle passe ici, suivez bien, elle fait ceci et elle revient ici. Alors, la piscine, elle est dégagée avec une clôture à son périmètre. Mais la limite du droit superficiaire de Tennis Canada passe ici, comme ça, et suit la clôture exactement en ligne sur la clôture. Ce terrain-là, ici, est dans le droit superficiaire de Tennis Canada, mais il n'y a pas de clôture actuellement qui empêche...

2150

LA PRÉSIDENTE :

2155 Attendez, monsieur Bélanger. Je pense que la question de monsieur Poirier est plus simple et elle n'a pas vraiment trait au droit superficiaire.

M. JEAN POIRIER :

Exactement.

2160 **LA PRÉSIDENTE :**

2165 C'est que là, dans le moment, monsieur Poirier a très bien vu la clôture en prenant sa marche aujourd'hui, donc celle qui entoure la zone rouge dans la photo de gauche. La question de monsieur Poirier, c'est qu'il a l'impression que dans la photo de droite, c'est la ligne pointillée qui est la nouvelle clôture.

Est-ce que je me trompe, monsieur Poirier, ou c'est ça que vous pensez?

M. JEAN POIRIER :

2170

Exactement.

LA PRÉSIDENTE :

2175 La nouvelle clôture, elle est où et puis est-ce qu'elle est là tout le temps?

M. VIANNEY BÉLANGER :

2180 Il n'y en a pas de clôture, c'est tout simplement pour exprimer la superficie. Le plan en
jaune, c'est pour donner la superficie de la place principale. Ici, actuellement, vous pouvez
circuler comme ça. Vous pouvez circuler dans tout. On a enlevé la clôture qui était dans l'autre
plan. Sur ce plan-là, on l'a enlevée. Ici, c'est la nouvelle ligne du droit superficiaire qui est
montrée en noir. C'est pour ça qu'il faut toujours parler de la ligne. Parce que la place qui est la
place de Tennis Canada se limite au droit superficiaire, il n'y a pas de clôture ici.

2185

M. JEAN POIRIER :

S'il vous plaît, s'il vous plaît, qu'on nous parle de la future clôture, qu'on ne nous parle
pas de... c'est tout.

2190

LA PRÉSIDENTE :

Oui. Là, on a compris. Le rouge, c'est l'ancienne clôture; le jaune, ce n'est pas les
clôtures qu'il y aura.

2195

M. VIANNEY BÉLANGER :

2200 Alors, je peux le dire autrement, madame. On pourrait dire, madame la présidente, il
y a une clôture autour de la piscine ici, comme elle existe. C'est tout. Il y a une clôture autour
des tennis pour fermer l'enceinte des tennis, ici, et c'est tout. Tout ça, ici, vous pouvez
marcher jusqu'à l'avant du stade. Il n'y a plus de clôture, ici.

LA PRÉSIDENTE :

2205 Monsieur Bélanger, la question de monsieur Poirier, c'est quand il y aura une clôture
pendant les internationaux, où sera-t-elle localisée? Là, on sait que maintenant, c'est rouge.

M. VIANNEY BÉLANGER :

2210 Il faut changer le plan, parce que ce n'est pas la diapositive qui nous permet d'examiner
la clôture pendant les internationaux.

LA PRÉSIDENTE :

2215 Madame Poisson, vous êtes inscrite sur la liste, vous demanderez les précisions quand
vous serez au micro.

Monsieur Bélanger.

2220 **M. VIANNEY BÉLANGER :**

Alors, ici, vous avez la zone en jaune, c'est la limite de la clôture lors des internationaux. Elle suit l'extérieur des courts de tennis, ferme la place ici, la nouvelle place à cet endroit, et ferme ici le long de la ligne de propriété de Tennis Canada...

2225

M. JEAN POIRIER :

Grâce à vous, j'ai venu à bout de comprendre.

2230

M. VIANNEY BÉLANGER :

... pour permettre l'accès aux courts de tennis pendant les internationaux. Et ça suit exactement la ligne du droit superficière. C'est ce que je...

2235

LA PRÉSIDENTE :

Ce fait que ce qu'on voit là-dessus, monsieur Poirier, c'est que le long de la piscine...

2240

M. VIANNEY BÉLANGER :

Il y a un dégagement.

LA PRÉSIDENTE :

2245

... il y a une clôture de chaque bord. On a appris qu'il y avait à peu près 40 pieds dans cet espace-là, entre la piscine et la clôture qui est la limite jaune.

M. JEAN POIRIER :

2250

Je vous remercie.

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que ça répond à votre question?

2255

M. JEAN POIRIER :

Ça a été très difficile, mais on a eu une réponse.

2260 **LA PRÉSIDENTE :**

Je vous remercie, monsieur Poirier.

2265 **M. JEAN POIRIER :**

En bref, si Tennis Canada ne serait pas dans le parc, tout le monde serait bien. Même si j'aime le tennis. J'aime le tennis, ça a été mon premier sport. Merci.

2270 **LA PRÉSIDENTE :**

Nous allons maintenant prendre une pause et reprendre dans une dizaine de minutes. Il est 8 h 45, donc vers 8 h 55.

(SUSPENSION DE LA SÉANCE)

2275 *****

(REPRISE DE LA SÉANCE)

LA PRÉSIDENTE :

2280 Je vous signale qu'il est maintenant 9h, nous allons terminer à 11 h. Il me reste six personnes d'inscrites au registre. Et au rythme auquel nous allons, nous ne pourrions pas recevoir toutes les personnes qui se sont inscrites, sauf si chaque personne qui vient au micro collabore en faisant le moins de préambule et de commentaire possible et en adressant ses questions le plus rapidement. Vous comprendrez que ces règles-là visent à assurer que toutes
2285 les personnes qui veulent intervenir puissent le faire.

Je vous signalerais aussi que la commission a besoin d'à peu près quinze minutes pour poser des questions peut-être un peu plus techniques mais qui sont essentielles à notre analyse et compréhension du dossier. Je vous signale également qu'il y a trois personnes nouvellement
2290 arrivées, qui ne sont jamais intervenues au micro, qui ont demandé de pouvoir prendre parole.

Alors, pour respecter l'ordre d'inscription, je vais donc appeler les gens selon leur ordre, mais je vous signale, et c'est la dernière fois que je le fais, que nous avons donc une dizaine d'interventions à faire au cours des deux prochaines heures. Alors, je vous invite à le faire de
2295 façon le plus rapide possible, et il est très important pour la commission de disposer d'une quinzaine de minutes.

Donc, je vais maintenant appeler monsieur Michel Lafleur. Bonsoir, monsieur!

2300 **M. MICHEL LAFLEUR :**

Bonsoir! J'aimerais tout d'abord faire une requête de dépôt de document.

2305 Il semble que le dégagement de la place pour favoriser l'accès au parc des gens de Parc-Extension est un motif important du concept de l'aménagement. Alors, j'aimerais que l'arrondissement dépose tous les documents qui ont indiqué ce malaise chez les gens de Parc-Extension. Je ne sais pas s'il y a eu des questions à la période de questions lors du conseil d'arrondissement, je ne sais pas s'il y a eu des pétitions de faites comme quoi les gens de Parc-Extension...

2310

LA PRÉSIDENTE :

Votre question est claire, monsieur.

2315 **M. MICHEL LAFLEUR :**

... sentaient qu'ils n'avaient pas accès au parc.

LA PRÉSIDENTE :

2320

Monsieur Lafleur, je pense que votre question est claire. Maintenant, je vous signalerai qu'il n'est pas l'objectif de la consultation publique de devenir une bibliothèque ou une annexe des documents qui sont des documents internes à l'arrondissement, mais, votre question, elle est bonne.

2325

Est-ce qu'il y a un justificatif quelconque, soit au niveau des plaintes ou autres, qui permet de mieux comprendre l'approche que vous avez identifiée d'ouvrir la place publique, notamment pour permettre un lien direct entre le quartier Parc-Extension et la piscine. Monsieur Lacroix.

2330

M. BENOÎT LACROIX :

2335 Je crois que l'élément qui a été soulevé depuis le début de notre présentation, et c'est la même chose dans le sommaire décisionnel que nous avons rédigé, est à l'effet qu'il s'agit d'une opportunité pour créer un lien plus direct et plus fonctionnel. C'est une question de concept d'aménagement. C'est l'argument de base qui a été invoqué au niveau de l'analyse et de l'évaluation du projet.

2340 Cela faisait suite aussi, vous savez, au plan d'urbanisme dont nous avons parlé hier, où on tente de maximiser, à chaque fois qu'on a l'opportunité, le lien entre le parc Jarry et le quartier Parc-Extension. Alors, c'est ces considérations-là qui sont retenues.

LA PRÉSIDENTE :

2345 Est-ce qu'il y a eu des plaintes relativement à la fermeture du site et le fait que les usagers du parc doivent présentement faire un détour pour avoir accès à la piscine?

M. BENOÎT LACROIX :

2350 Il y a eu un examen très serré de toutes les plaintes officielles ainsi que la correspondance qui a été déposée à la Ville depuis les dernières années. Monsieur Landreville pourrait répondre à certaines questions à ce sujet-là. Il y a un examen très serré, effectivement, qui a été produit.

2355 **LA PRÉSIDENTE :**

Avez-vous un complément d'information, monsieur Landreville?

2360 Pendant que monsieur Landreville cherche, s'il n'y a pas eu de plaintes, est-ce qu'il y a eu des demandes à l'effet d'ouvrir le site?

M. FERNAND LANDREVILLE :

2365 Deux précisions. Lorsque vous allez sur le site de l'Office de consultation publique, vous avez les derniers documents qui avaient été déposés, je pense à la demande d'un citoyen ou d'une citoyenne. Et à l'intérieur de ça, vous avez l'orientation qui est donnée sur le plan directeur de l'arrondissement au 18 décembre 92, qui a été approuvé par le conseil municipal, pour justement l'ouverture du fameux passage piétonnier, donner l'aisance à l'intérieur du parc. La continuité de ce que le comité Ville a fait dans ce dossier-là, c'est ce que vous avez devant
2370 les yeux. C'est la raison pour laquelle c'est là.

Concernant les plaintes d'accessibilité par les gens de Parc-Extension dans le parc proprement dit, je n'ai aucune plainte à ce niveau-là.

2375 **LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce qu'il y a eu des demandes?

M. FERNAND LANDREVILLE :

2380 Pas à ma connaissance personnelle.

LA PRÉSIDENTE :

2385 Donc, si je comprends bien, monsieur Lafleur, il n'y aurait pas de documents autres que les orientations inscrites au plan directeur de l'arrondissement qui date de 92.

M. MICHEL LAFLEUR :

2390 Au niveau de la zone 3, qui ne fait pas l'objet de la consultation publique maintenant, mais qui se fait, en fait, en parallèle, on sait qu'il y a au-delà de 5 000 citoyens qui ont signé pour pas un pouce de plus. Même madame Samson a utilisé cette expression-là. Et donc, il y a des possibilités que la Ville refuse à Tennis Canada de s'établir là temporairement dans le parc.

2395 Alors, ma question, c'est quels seraient les impacts de ce refus? Est-ce que si Tennis Canada n'a pas l'usage de la zone 3, tout leur projet tombe à l'eau et on oublie tout ça, et on a passé beaucoup de temps pour rien, ou est-ce que finalement cette zone-là a, en fait, une importance assez périphérique, puis si on ne l'a pas, bien, ça a très peu d'impact?

2400

LA PRÉSIDENTE :

 Alors, monsieur Bélanger, quel serait l'usage de la zone 3 et dans quelle mesure est-il significatif dans le projet?

2405

M. VIANNEY BÉLANGER :

 Comme c'est une partie plus sensible et aussi qui touche le développement futur, je vais demander à monsieur Lapierre d'exprimer son opinion.

2410

M. EUGÈNE LAPIERRE :

2415 Bien, c'est certain que puisqu'on la demande, c'est un espace dont on aimerait pouvoir profiter pour la durée des internationaux de tennis à Montréal. Ce n'est pas crucial pour la tenue du tournoi, de toute évidence. Par contre, ce serait très bienvenu dans l'avenir de savoir qu'on peut à la demande, au même titre que n'importe quel autre événement à être tenu dans le parc, faire la demande à la Ville, à l'arrondissement pour pouvoir occuper un espace dans le parc.

LA PRÉSIDENTE :

2420

 Est-ce que cette zone 3 là est déjà dans votre planification dédiée à un usage particulier?

M. EUGÈNE LAPIERRE :

2425

Nous avons plusieurs options déjà pour 2004 de nouveaux arrangements des installations et des différentes tentes et activités qui peuvent avoir lieu. Et on n'a pas arrêté notre choix sur une configuration du site à ce moment-ci. Par contre, on sait qu'on pourrait occuper beaucoup d'espace. Mais, pour l'instant, on n'a pas arrêté notre choix sur une configuration particulière.

2430

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Lafleur.

2435

M. MICHEL LAFLEUR :

Il y a un point qui, je pense, serait un élément d'information nouveau. Dans l'édifice principal, on agrandit pour aménager 4 courts intérieurs. Il y a toujours eu, dans ce que j'ai vu, on peut appeler ça un flot artistique entre l'utilisation des gens, par Tennis Montréal, par les usagers, et leur utilisation en tant que tournoi par les joueurs de tennis professionnel.

2440

Est-ce que ces 4 nouveaux courts intérieurs là sont essentiels à la tenue des internationaux ou, en fait, ces 4 courts-là intérieurs pourraient être dans le parc Westmount qui a déjà une tradition de tennis, qui a des courts extérieurs? Et on sait que c'est un arrondissement, Westmount, qui est plus pauvre que nous d'une certaine façon au niveau du tennis intérieur.

2445

LA PRÉSIDENTE :

2450

Monsieur Bélanger.

M. VIANNEY BÉLANGER :

Ces 4 courts intérieurs sont prévus pour les amateurs de tennis. Ce n'est pas pour le tournoi. C'est pour le centre de tennis intérieur, pour ceux qui pratiquent le sport à l'année.

2455

LA PRÉSIDENTE :

2460

Je me permettrais une question de précision au niveau des données que vous avez soumises hier, en ce qui concerne l'utilisation des courts intérieurs et extérieurs.

On a donc eu un pourcentage en nombre d'heures de l'utilisation des courts intérieurs, on a eu extérieurs aussi mais là on parle des intérieurs, avec une répartition entre les activités

2465 de développement, qui sont celles de Tennis Canada et Tennis Montréal, et les activités liées
au public.

Et dans votre justification de l'ajout de 4 nouveaux courts intérieurs, vous dites que,
dans le moment, les 8 courts qui sont là sont utilisés à pleine capacité, c'est-à-dire à 90 % de
2470 leur potentiel d'utilisation. Toutefois, quand on regarde les statistiques que vous avez déposées,
pendant les périodes de mai à octobre, les tennis intérieurs, en taux d'occupation, vous
rapportaient entre 50 % et 60 %.

Est-ce que vous pouvez m'expliquer la différence entre une moyenne qui revient à 50 %,
2475 60 % sur les tennis intérieurs et, ce que je pourrais croire comme étant en période de pointe,
une demande qui correspond à 90 % de la disponibilité?

M. VIANNEY BÉLANGER :

2480 Madame la présidente, je vais demander à monsieur Lapierre de répondre à cette
question.

M. EUGÈNE LAPIERRE :

2485 Oui. On a dit que le pourcentage d'utilisation global, public et développement, allait
autour de 95 %, d'octobre à mai, donc dans la grande saison de pratique hivernale. Alors,
c'est certain que si on fait la moyenne à l'année, incluant l'été, c'est beaucoup moins que ça
pour l'intérieur.

2490 **LA PRÉSIDENTE :**

De façon plus spécifique, si je regarde le taux d'occupation au niveau des courts
intérieurs, ceux qui sont réservés au grand public pour les périodes de mai à octobre, ce qui est
rapporté, c'est plutôt de l'ordre de 50 %. Est-ce que vous pouvez...

2495

M. EUGÈNE LAPIERRE :

Quel tableau vous regardez présentement?

2500 **LA PRÉSIDENTE :**

Moi, je me suis fait un petit graphique, mais ce sont des données...

M. EUGÈNE LAPIERRE :

2505

Oui, bien, 50 %, c'est...

LA PRÉSIDENTE :

2510 Mais je peux aller les chercher, il n'y a pas de problème.

M. EUGÈNE LAPIERRE :

2515 50 %, c'est le pourcentage alloué au public. Donc, c'est normal qu'il prenne le 50 %.

LA PRÉSIDENTE :

2520 Alors, si on prend plus spécifiquement les données que vous avez déposées, on va prendre la première page, en 96, par exemple. En septembre 96, le taux d'occupation pour le public était de 16,54 %. Est-ce que c'est, sur le 100 % -- il faut que j'additionne les deux?

M. EUGÈNE LAPIERRE :

2525 C'est ça, additionnez développement et public pour avoir le taux d'occupation total.

LA PRÉSIDENTE :

2530 Alors, pour être bien sûre, parce que c'est quand même une justification importante, le 16,54 %, c'est sur le nombre total d'heures disponibles dans les courts intérieurs et non pas 16 % des heures disponibles au grand public.

M. EUGÈNE LAPIERRE :

2535 Non, c'est ça, c'est 16 %. Sinon, ce serait 32 % des heures disponibles au grand public, puisqu'ils n'ont que 50 % des heures.

LA PRÉSIDENTE :

2540 Je vous remercie, ça fait une grosse différence dans l'interprétation des données. Un petit point de précision.

M. MICHEL LAFLEUR :

2545 Peut-être en complément, madame la présidente, est-ce que Tennis Canada a des données sur l'origine, le lieu d'habitation de ces utilisateurs-là?

On sait qu'ils viennent de Montréal, mais ils doivent avoir la carte Accès. Mais est-ce qu'on sait s'ils viennent vraiment de notre quartier ou s'il ne serait pas plus approprié de mettre

2550 ces terrains-là à un autre endroit pour décentraliser la ville, pour que d'autres arrondissements profitent du tennis intérieur?

LA PRÉSIDENTE :

2555 Monsieur Bélanger?

M. VIANNEY BÉLANGER :

Je vais demander à monsieur Lapierre, encore une fois, de répondre à cette question.

2560 **M. EUGÈNE LAPIERRE :**

2565 On pourrait identifier l'origine des joueurs. On a fait, en fait, une étude, il y a un an et demi à peu près, avec Léger Marketing pour identifier d'où venait notre clientèle et c'est majoritairement de l'est de Montréal. Pour dire si c'est dans le quartier, il y en a sûrement plusieurs dans le quartier.

Je n'ai pas saisi la fin de la question par rapport...

LA PRÉSIDENTE :

2570 La question, c'était essentiellement l'origine de votre clientèle.

M. EUGÈNE LAPIERRE :

2575 Oui. Bien, c'est majoritairement de Montréal parce que, finalement, les gens qui ont la carte Accès Montréal ont un privilège de réservation. Les gens qui ont la carte Accès peuvent réserver deux jours d'avance; les autres, un jour d'avance seulement. Donc, ce qui fait que c'est très majoritairement des Montréalais qui jouent à Jarry.

2580 **M. MICHEL LAFLEUR :**

Mais on sait que c'est l'est de Montréal, mais on ne sait pas si c'est Saint-Léonard.

LA PRÉSIDENTE :

2585 Monsieur Lafleur...

M. MICHEL LAFLEUR :

2590 O.K.

LA PRÉSIDENTE :

2595 ... parce que Saint-Léonard n'avait pas de carte Accès jusqu'à tout récemment. Donc, je ne pense pas que...

M. MICHEL LAFLEUR :

2600 Non, c'est ça, effectivement. Depuis l'étude, ça a probablement beaucoup changé.

LA PRÉSIDENTE :

2605 Vous avez posé trois questions, puis vous savez que j'aimerais pouvoir accueillir le plus grand nombre de personnes, ce soir.

M. MICHEL LAFLEUR :

Peut-être juste une dernière question.

2610 **LA PRÉSIDENTE :**

Je ne préférerais pas parce que vous voyez, il est déjà -- je me suis fixé comme objectif dix minutes par intervenant. Ça fait quinze minutes que vous êtes là.

2615 **M. MICHEL LAFLEUR :**

Qui pourrait se répondre par oui ou non.

LA PRÉSIDENTE :

2620 Pardon?

M. MICHEL LAFLEUR :

2625 Qui pourrait se répondre par oui ou non, puis on n'a jamais eu cette information-là. La question, elle est très courte. La construction des quatre terrains sur le toit qui est prévue, est-ce qu'elle pourrait être déplacée à la phase 1 et remplacer quatre des sept terrains qui sont au niveau du sol?

2630 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Bélanger?

2635 **M. VIANNEY BÉLANGER :**

Non.

2640 **M. MICHEL LAFLEUR :**

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

Merci à vous.

2645 J'invite maintenant madame Marie Michèle Poisson. Bonsoir!

Mme MARIE-MICHÈLE POISSON :

2650 C'est une question à monsieur Morin. En fait, j'aimerais attirer l'attention sur les impacts des événements des internationaux de tennis sur la pratique du sport amateur dans le parc.

2655 J'ai entendu dire, mais j'aimerais qu'on me confirme ces informations, que, étant donné que ça devient très difficile d'organiser des matchs de soccer dans les terrains de soccer, étant donné que les gens qui viennent de l'extérieur ont des problèmes à cause de la congestion aux alentours du parc, qu'on a convenu de ne pas organiser de rencontre au niveau du soccer pendant les événements. De même que pour le baseball, le baseball ont modifié leur cédule de manière à ne pas avoir de visiteurs qui viennent de trop loin. Ils s'arrangent pour faire des parties uniquement de gens qui peuvent se déplacer soit à bicyclette ou à pied.

2660 Est-ce que c'est confirmé comme information? Et, aussi, quels sont les accommodements qu'on a offerts à ces organisateurs de sport amateur pour pallier un peu à ça. Et puis on développera si jamais...

2665 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui, la question est claire. Les usagers du parc, pendant la période des internationaux, comment est-ce qu'on fait pour répondre à leurs besoins?

2670 **M. PIERRE MORIN :**

Je vais vous dire que je n'ai pas de réponse à la première partie de la question, qui est c'est quoi le nombre de permis qui sont émis pendant la période de tournoi de Tennis Canada au niveau du baseball et au niveau du soccer.

2675

Mais compte tenu de la pression qu'on a tout de même sur les terrains à utiliser, compte tenu des calendriers, il doit certainement y avoir quand même - bien, là, sous toutes réserves - je pourrais donner l'information à madame Poisson ou la déposer à la commission...

2680

LA PRÉSIDENTE :

Vous pouvez la déposer.

2685

M. PIERRE MORIN :

... d'ici à vendredi, selon le nombre de permis qui sont émis dans cette période-là, quelles équipes ça concerne et s'il y a du déplacement qui vient de l'extérieur.

2690

Mais c'est clair, tout le monde est conscient de l'impact de Tennis Canada, du tournoi de Tennis Canada durant ces dix journées-là. Et on essaie d'éviter. Comme, j'imagine, il n'y a pas de partie de baseball qui se joue au parc Ahuntsic pendant le Festiblues, comme, j'imagine, il ne doit pas y avoir non plus de partie de baseball qui se joue pendant le Festival du théâtre des Amériques au parc Lafontaine. Un peu de la même façon, il ne doit pas y avoir de partie de baseball organisée expressément à l'occasion des internationaux de tennis.

2695

LA PRÉSIDENTE :

Excusez mon ignorance, mais est-ce qu'il y a une rotation dans les lieux de joutes de *games* de baseball ou de soccer par les équipes à travers les parcs?

2700

M. PIERRE MORIN :

2705

Ça dépend du niveau, madame. Au niveau du soccer, il y a plus de rotation, malgré que nous avons des organisations qui sont là, qu'on appelle des équipes-maisons, qui viennent particulièrement de Parc-Extension et qui sont sous l'organisation P.E.Y.O. Sauf qu'il y a un des terrains qui est de qualité très supérieure et là, on va avoir, c'est du haut niveau qui va être là et ce n'est pas nécessairement des équipes locales.

2710

Il faut comprendre qu'à Montréal - monsieur Masson aura le droit d'être en désaccord - on n'a pas assez de terrains de soccer. Puis on cherche toujours à aménager des endroits. Et, c'est sûr qu'on ne peut pas laisser un terrain comme de qualité, comme le numéro 1 de Jarry, comme on appelle, inutilisé pendant une dizaine de jours, ça créerait une pression trop intense sur les autres terrains.

2715

Même chose au niveau du baseball. Ce qu'on note au niveau du parc Jarry, c'est principalement l'organisation de Baseball Jarry, l'ABAJ qui va avoir des équipes de différents

2720 niveaux, dont du midget qu'on appelle, du midget AAA. Mais, durant la période de tennis, je ne peux pas vous garantir qu'il n'y a pas eu de partie du midget AAA, mais ça m'étonnerait qu'ils en aient organisé, compte tenu, effectivement, des problèmes que madame Poisson mentionne. Sauf que c'est un calendrier qui est réparti équitablement durant l'année. Alors, s'ils ont trente-huit matchs à jouer ou trente-six matchs à jouer, ils vont en jouer dix-huit à Jarry et dix-huit à l'extérieur. Mais pendant ces dix jours-là, ils ne joueront pas à Jarry.

2725 Un peu comme le Canadien - je m'excuse de prendre des exemples ailleurs - un peu comme le Canadien qui ne jouera pas au Centre Bell pendant que les Ice Capades sont là dans le temps de Noël. C'est un peu la même chose. Ça fait que c'est un calendrier balancé.

LA PRÉSIDENTE :

2730 Merci, monsieur Morin.

Mme MARIE-MICHÈLE POISSON :

2735 Un commentaire peut-être. Imaginons seulement que les événements se multiplient - imaginons - est-ce que ça causerait un problème récurrent, plus que dix jours? Est-ce que ça ne deviendrait pas un casse-tête pour les sports amateurs dans le parc?

LA PRÉSIDENTE :

2740 Alors, je pense qu'il a été indiqué, hier...

M. PIERRE MORIN :

2745 Est-ce que j'avais saisi une question?

LA PRÉSIDENTE :

2750 Si vous l'interprétez comme tel, oui, mais il a été clairement indiqué, hier, qu'il était difficile d'imaginer d'avoir une période d'internationaux plus longue que celle qui existe maintenant.

M. PIERRE MORIN :

2755 Et, on a aussi spécifié, hier, qu'il y avait un nombre limite au nombre d'événements qui pouvaient être organisés dans le parc et que c'est certain qu'on a toujours tenu en compte l'impact que ça avait sur les plateaux sportifs. Pour nous, le parc Jarry, c'est, comme j'expliquais un peu hier à un monsieur, c'est un compromis entre l'ensemble des besoins qui

sont exprimés par les citoyens du quartier, y compris les utilisateurs de soccer, les joueurs de baseball, les jeunes du *skateboard* et tout ça.

2760

Et, c'est clair que lorsqu'on a eu la pression, lorsqu'on est arrivé dans l'arrondissement voilà déjà quatre ou cinq ans, il y avait un très grand nombre d'événements, et les gens du baseball et du soccer nous avaient identifié très clairement les problèmes qu'il y avait à tenir le calendrier. Et, un des éléments de notre décision à l'effet de réduire le nombre d'événements organisés dans le parc - puis, là, je peux faire référence à une série de festivals qu'il y avait à l'époque - c'est justement les problématiques qu'on avait au niveau des plateaux sportifs et des dégâts qui étaient laissés sur les plateaux sportifs.

2765

Donc, c'est clair pour nous, on a toujours cette préoccupation-là de maintenir le parc pour l'ensemble des utilisateurs.

2770

LA PRÉSIDENTE :

Merci, monsieur Morin.

2775

Mme MARIE-MICHÈLE POISSON :

J'aurais une autre question.

2780

LA PRÉSIDENTE :

Madame Poisson?

Mme MARIE-MICHÈLE POISSON :

2785

Est-ce que j'ai le temps?

LA PRÉSIDENTE :

2790

Bien sûr.

Mme MARIE-MICHÈLE POISSON :

Moi, incidemment, je suis sur le comité d'établissement de l'école Lucien-Pagé, l'école secondaire, une très grosse école secondaire qui est à proximité du parc. D'ailleurs, je ferais remarquer que, par hasard, au niveau de l'urbanisme, ce n'est pas pour rien qu'il y a deux grosses polyvalentes situées pas loin. J'imagine qu'on pourrait très bien l'expliquer, du fait que ça offre une possibilité d'amener les enfants au parc. C'est ce que le professeur d'éducation physique m'a expliqué au dernier conseil d'établissement.

2795

2800

Il m'a dit qu'en 95, il a été le premier surpris, on ne l'avait pas averti, qu'il y avait une piste d'athlétisme située - on peut la voir sur les anciens plans - et qui a été détruite avec les aménagements de 95.

2805

Il s'attendait à ce que ce soit reconstruit dans le parc. C'est un équipement qu'il utilise beaucoup avec ses groupes réguliers d'éducation physique et, aussi, avec son club d'athlétisme. Maintenant, il est obligé de se déplacer du côté du Collège Rosemont pour avoir des équipements portables pour entraîner ses jeunes selon les normes.

2810

Il s'est toujours attendu... mais j'ai dit: « Mais, vous n'avez pas fait de demande formelle à la Ville » ? « Non, non, non » Mais il s'attendait à ce que ça se fasse. Bon. Là, je m'avance peut-être un peu, mais peut-être que le commissaire du secteur va s'intéresser à la chose.

2815

Mais toujours est-il que - moi, je pose la question - si le besoin se manifeste éventuellement d'un tel équipement qui a été enlevé sans préavis, qui est beaucoup utilisé en période de scolaire, jusque le plus tard possible à l'automne et le plus tôt possible au printemps jusqu'à la fin de l'année scolaire, le 24 juin, si la demande était faite, à quel endroit est-ce qu'on pourrait le situer si des espaces dans le parc Jarry sont entamés par un équipement qui, en l'occurrence, ne sert que l'été. Je pense que vous avez deviné que je parlais des tennis supplémentaires qu'on amène dans le territoire du parc.

2820

LA PRÉSIDENTE :

2825

Monsieur Lacroix?

M. BENOÎT LACROIX :

Je vais laisser monsieur Morin compléter cette partie.

2830

M. PIERRE MORIN :

2835

Je n'étais pas ici en 1995. Donc, je vais me permettre d'aller requérir l'information auprès des gens qui m'ont précédé à cette position-là pour voir quels sont les éléments qui ont entraîné, lors de la réfection du parc Jarry en 1995, la disparition de la piste d'athlétisme. Mais j'imagine facilement - puis, là, j'imagine, alors ce n'est pas des constats, ce n'est rien de réel - que deux éléments ont pu amener la décision d'éliminer la piste d'athlétisme.

2840

Premièrement, ne répondait plus physiquement aux besoins des écoles, dans le sens de dire, parce que, par expérience et connaissant l'état d'entretien de certaines de nos pistes d'athlétisme, à ce moment-là, je peux comprendre qu'on ait voulu la faire disparaître. C'était

certainement une piste encendrée, j'imagine, en garnotte pour dire en français, qui devait présenter des difficultés, un.

2845 Deuxièmement, c'est qu'on a fait disparaître d'autres pistes d'athlétisme dans d'autres parcs parce que la demande n'était plus là. Il faut se rappeler aussi qu'en 1995 ou dans ces eaux-là, les programmes, les éducateurs physiques ne sortaient pas plus qu'il faut des écoles, à ce moment-là. Je dis bien à ce moment-là, par expérience.

2850 Mais probablement que pour répondre aux nouveaux besoins et de Tennis Canada, probablement, et des autres éléments qu'on voulait mettre dans le parc, le choix a été fait d'enlever la piste d'athlétisme. Il faut aussi se rappeler que ce qui remplace la piste d'athlétisme maintenant, c'est un aire d'exercice pour chiens et un lac qui, je pense, est beaucoup plus utilisé à plusieurs niveaux que la piste d'athlétisme. C'est des choix qu'il faut faire.

2855 Comme je vous ai dit tantôt, la gestion d'un équipement comme ça, la gestion d'équipements comme on le fait, c'est un compromis continuuel entre les différentes utilisations.

LA PRÉSIDENTE :

2860 Et, il y a évolution des besoins aussi. Il y a eu une époque où il n'y avait pas tant de monde qui jouait au soccer, on connaît maintenant la popularité croissante du soccer.

M. PIERRE MORIN :

2865 Et, on se rappellera aussi, si vous me permettez un petit addendum à ça, 1976 a vu l'émergence de nombreuses pistes d'athlétisme. C'est comme il fallait que chacun des quartiers ait sa piste d'athlétisme parce qu'on avait des chances d'avoir un coureur de 100 mètres qui irait aux Jeux olympiques. Ce n'est pas tout à fait ce qui s'est réalisé. Et, l'engouement pour l'athlétisme a disparu rapidement.

2870 Exemple aussi d'engouement qui disparaît et puis sur lequel on se questionne continuellement: le parc de *skateboard* qu'on a au parc Jarry, qu'on a inauguré autour de 90 ou 91, je ne me rappelle plus, et qui, à un moment donné, était vraiment en perte de vitesse. Puis on se posait des questions. 89, je m'excuse. Donc, en 1989 qu'on a ouvert ça. Mais il faut dire que ça a connu des périodes de baisse de 92, 93, où on s'est vraiment posé la question: est-ce qu'on le ferme? Maintenant oups! C'est revenu à la mode.

Mme MARIE-MICHÈLE POISSON :

2880 Est-ce que je peux apporter une rectification?

LA PRÉSIDENTE :

2885 Oui.

Mme MARIE-MICHÈLE POISSON :

2890 La piste d'athlétisme, exactement, on pourrait ressortir les plans, se situait pour un tiers dans le parc de chiens et pour le deux tiers qui restait, exactement dans le *parking* - je peux peut-être l'indiquer - là.

LA PRÉSIDENTE :

2895 Dans l'ancien site du terrain de soccer.

Mme MARIE-MICHÈLE POISSON :

2900 Oui. C'est là où il y avait la piste d'athlétisme. Maintenant, ça me brûle les lèvres, le tennis aussi peut ne plus être à la mode et, surtout, il y a des besoins. Monsieur Legendre, ministre du sport et des loisirs, en tout cas, qui s'intéresse beaucoup à la santé des jeunes, a exprimé le désir que les enfants fassent plus d'activités parascolaires. Donc, peut-être que des activités animées par des professeurs, encadrées par les écoles, justement, vont revenir à... en tout cas, je m'avance peut-être un peu.

2905

Est-ce que je peux une autre question? Non? Parce que je voulais parler de l'achalandage de la piscine qui est quand même important. On pourrait demander à monsieur Morin de préciser combien de personnes par jour de canicule, qui tombe souvent aux mois de juillet, août, il peut y avoir de personnes qui fréquentent en une seule journée la piscine?

2910

LA PRÉSIDENTE :

On s'assurera d'avoir la réponse à la question quand on aura épuisé le registre. Il y aura quelques minutes de réservées à la commission. Merci, madame Poisson.

2915

Est-ce que monsieur Philippe Côté que j'ai appelé tout à l'heure est maintenant arrivé? J'appellerais maintenant monsieur François Beaulé.

M. FRANÇOIS BEAULÉ :

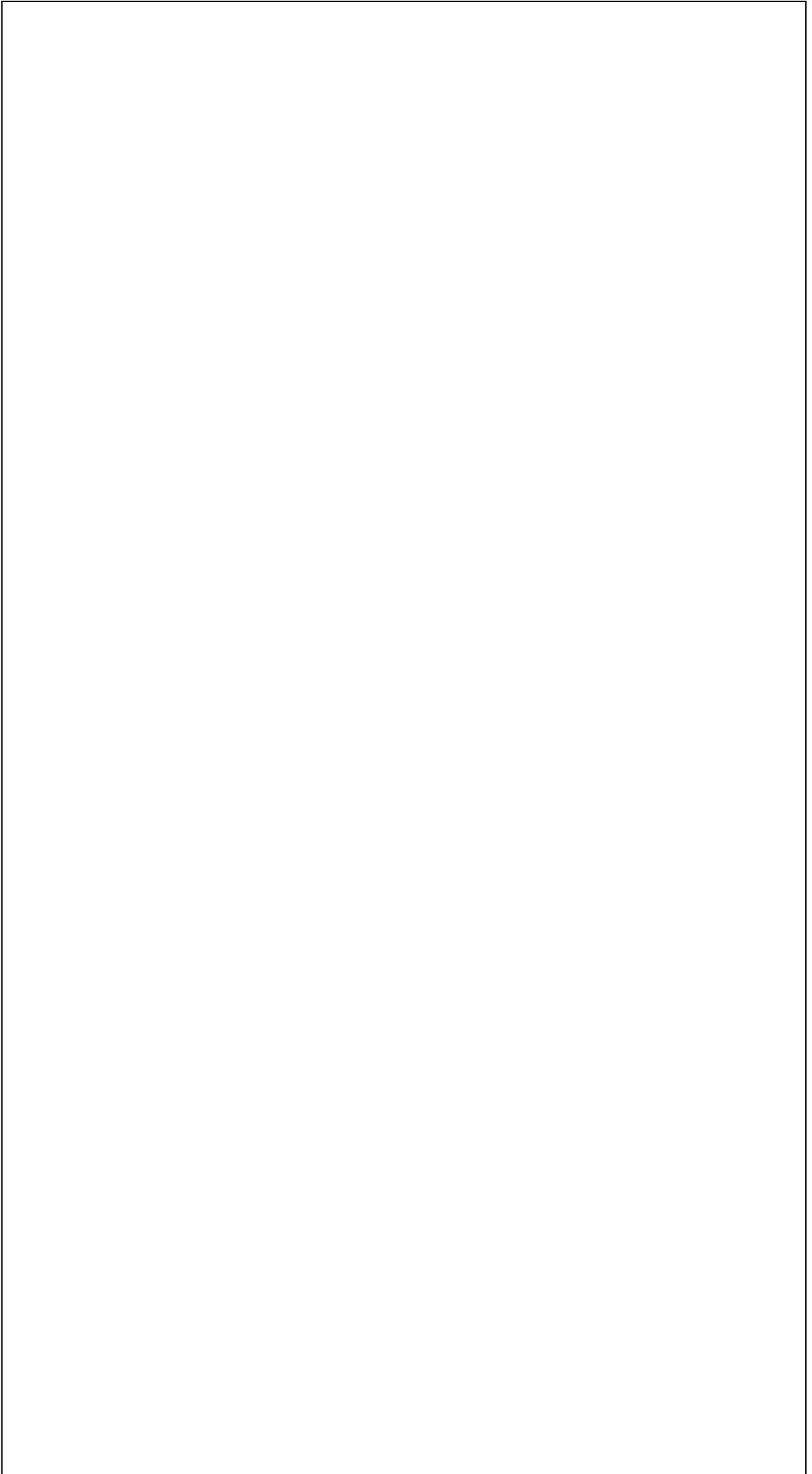
2920

Rebonsoir!

LA PRÉSIDENTE :

2925

Bonsoir!



M. FRANÇOIS BEAULÉ :

2930 Donc, moi, j'ai deux points. Le premier, c'est à propos de ce que j'ai lu dans les documents, de l'aménagement de loges privées avec un ascenseur d'accès privé dans le nouveau stade qui est en projet. Alors, je me demande comment on peut justifier, comment la Ville ou Tennis Canada justifie la construction de loges privées et d'un ascenseur privé qui va, entre autres, servir, nous dit-on dans le document, à monter des repas par des traiteurs pour les utilisateurs des loges privées, dans un projet qui, dans les installations qui sont faites à 2935 l'intérieur d'un parc public, le parc Jarry, et un projet qui est financé à plus des trois quarts par les fonds du gouvernement du Québec ou de l'État québécois et de la Ville de Montréal.

LA PRÉSIDENTE :

2940 Alors, monsieur Bélanger.

M. VIANNEY BÉLANGER :

2945 En réponse à votre question, l'ascenseur, il faut l'installer pour les normes, parce qu'il faut rendre accessible le stade aux personnes handicapées. Donc, il faut rejoindre tous les niveaux et tous les paliers du stade, d'une part.

2950 Deuxième chose, effectivement, dans le programme demandé par Tennis Canada, il y a des loges de prévues dans le court numéro 1 et, en même temps, effectivement, comme dans les loges il y a de la nourriture qui est amenée aux clients, alors on utilise également l'ascenseur pour faire le service aux étages au niveau des loges.

M. FRANÇOIS BEAULÉ :

2955 Mais ce n'est pas ça, ma question, monsieur. Je vous demande comment vous justifiez que des fonds publics...

LA PRÉSIDENTE :

2960 S'il vous plaît, je vous demande de vous adresser à moi.

M. FRANÇOIS BEAULÉ :

2965 Oui. Je demande à monsieur Vianney, madame la présidente, pourquoi, comment justifier la construction, l'établissement, l'installation de loges privées dans un territoire qui est le parc Jarry, un parc public, et que ces loges sont faites dans un projet qui est financé à plus des trois quarts par des fonds publics?

LA PRÉSIDENTE :

2970

Alors, je pense que monsieur Bélanger a apporté deux réponses. La première, c'est que pour un équipement qui accueille autant de personnes, il y a des normes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite. Et, la deuxième, c'est pour des questions de logistique et de déplacement pour fins de service à la clientèle.

2975

M. FRANÇOIS BEAULÉ :

Vous n'avez pas compris ma question, madame la présidente.

2980

LA PRÉSIDENTE :

Nous avons tous compris votre question, monsieur Beaulé. Vous voulez savoir comment ça se fait que sur un terrain qui était anciennement parc, maintenant on peut autoriser la construction d'un centre de tennis d'envergure internationale.

2985

Avez-vous un complément de réponse, monsieur Bélanger?

M. VIANNEY BÉLANGER :

2990

J'avais répondu à la première partie des questions que je pouvais répondre. Pour la seconde partie, je demanderais à monsieur Lapierre de faire les commentaires.

M. EUGÈNE LAPIERRE :

2995

Tout d'abord, du côté des loges comme telles, il faut expliquer que ce sont des salons qui sont au niveau supérieur et qu'on peut vendre pour une journée à n'importe quelle compagnie. Et, celles qui vont être situées sur le court numéro 1 vont être beaucoup plus abordables que celles qui sont dans le court central présentement. Et que le prix des sièges, qu'on appelle communément loge dans les premières rangées en bas, donc à peu près les dix premières rangées, le bol du bas, ce sont les billets qu'on va vendre à de nouveaux amateurs de tennis.

3000

Et ces billets vont être, encore une fois, beaucoup plus abordables que ceux du court central. Il va y avoir à peu près dix séances de tennis et il va y avoir un prix forfaitaire pour la semaine, pour cent cinquante dollars (150 \$), ce qui revient à peu près à quinze dollars (15 \$) pour la journée, pour voir les meilleurs joueurs de tennis du monde, les meilleures joueuses du monde. Alors, on ne pense pas que c'est des prix...

3005

M. FRANÇOIS BEAULÉ :

3010 Non. Mais parlez-moi des loges.

LA PRÉSIDENTE :

3015 Monsieur Beaulé!

M. FRANÇOIS BEAULÉ :

3020 Ma question est en rapport avec les loges privées. Comment justifiez-vous l'utilisation, la construction de ces loges privées avec un financement qui est à plus des trois quarts des fonds publics? C'est ça ma question. Personne n'y ayant répondu jusqu'à maintenant.

LA PRÉSIDENTE :

3025 Je pourrais peut-être la formuler autrement. Dans quelle mesure ce qui se ferait là serait différent de ce qui se fait ailleurs? Et, dans quelle mesure est-ce que... peut-être que le mot *loge privée* n'est peut-être pas le bon terme pour la compréhension. Ce que je comprends, c'est que ce sont des endroits à accès qui ne sont pas d'accès public. Si j'achète un siège n'importe où, tout le monde y circule. Si j'achète un siège dans une loge, j'y ai seule accès. Est-ce que c'est un peu comme ça partout quand on fait des internationaux de tennis? Et, dans quelle mesure est-ce que c'est important dans l'offre à la clientèle?

3030

M. EUGÈNE LAPIERRE :

3035 En fait, j'ai un peu de problème avec le mot *privée*, parce que tout le monde a accès aux différents produits qui sont offerts dans le cadre du tournoi. Les salons et non pas... les loges, ce sont des sièges, tout simplement. C'est une série de quatre sièges qu'on vend en groupe plutôt que individuellement. Alors, c'est seulement ça qu'on appelle l'appellation *loge*. Ce sont des sièges comme les autres, sauf qu'on les vend en groupe de quatre.

3040 **LA PRÉSIDENTE :**

Si on dit *privée*, c'est parce que le grand public ne peut pas circuler? C'est ce que je comprenais.

3045 **M. EUGÈNE LAPIERRE :**

Oui. Quand on achète un siège, il est privé, parce qu'on est les seuls à avoir accès à ce siège. Si on achète le salon, qui est situé en hauteur, c'est un groupe de personnes qui a

3050 un certain nombre de sièges adjacents au salon et qui achète en même temps -- ils paient plus cher pour avoir le prix du billet et pour avoir de la nourriture pendant la journée.

3055 Donc, une compagnie peut décider d'inviter un groupe de personnes et, donc, ils invitent les gens dans le salon et ils commandent de la nourriture. Ils paient pour la nourriture. Et, donc, ça prend aussi un accès pour la nourriture.

LA PRÉSIDENTE :

3060 Et, en réponse à la question de monsieur Beaulé, comment faire l'adéquation entre ce type de service offert et le financement public? Est-ce qu'il y a une adéquation à faire?

M. EUGÈNE LAPIERRE :

3065 Mon Dieu, on a transformé le stade de baseball pour en faire un stade de tennis avec des fonds publics également. Alors, la même question se posait. Et, c'est un investissement qui a été jugé -- je ne peux pas répondre pour les gouvernements, mais je crois qu'à ce moment-là, autant pour la Ville de Montréal que pour le gouvernement du Québec, que pour le gouvernement du Canada qui participait également à l'époque, c'est un investissement jugé intéressant pour toutes les retombées que le tournoi apporte, des retombées économiques, touristiques et pour la visibilité internationale que cela apporte également.

3070

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Beaulé.

3075 **M. FRANÇOIS BEAULÉ :**

3080 Un deuxième point. C'est en rapport avec, si on peut dire, les places réellement offertes et non pas théoriques, supplémentaires. Les places supplémentaires offertes par le projet pour des spectateurs. C'est sûr que dans les loges privées, j'imagine que la densité est beaucoup moindre que dans les gradins populaires. Il y a beaucoup moins de densité de monde dans les loges privées que dans les gradins populaires.

3085 Mais le point que je veux amener, c'est ça, c'est que, disons, je pose deux questions: quelle est la proportion des places du court numéro 1 qui sera réservée aux détenteurs de billets du court central?

M. EUGÈNE LAPIERRE :

3090 2 000. 2 000 sièges.

LA PRÉSIDENTE :

La proportion devient donc?

3095 **M. EUGÈNE LAPIERRE :**

40 %.

LA PRÉSIDENTE :

3100

Donc, sur le nombre de sièges additionnels que permettrait la construction du court numéro 1, il y en a 40 % qui seraient mis concrètement en vente. C'est ce que je comprends?

M. EUGÈNE LAPIERRE :

3105

C'est l'inverse.

M. FRANÇOIS BEAULÉ :

3110

C'est 60 %.

M. EUGÈNE LAPIERRE :

3115

C'est 60 %.

M. FRANÇOIS BEAULÉ :

3120

Donc, si je comprends bien, ça veut dire que ce n'est pas 2 000 places supplémentaires que ce projet de 12,8 M\$ accorde aux amateurs de tennis, mais bien 60 % de 2 000 places.

LA PRÉSIDENTE :

3125

Merci, monsieur Beaulé.

M. FRANÇOIS BEAULÉ :

C'est très peu, finalement. C'est cher. Ça fait chère la place. Merci.

3130

LA PRÉSIDENTE :

J'appellerais maintenant monsieur Frédéric Giguère.

Madame Sylvie Jutras.

3135 **Mme SYLVIE JUTRAS :**

Bonsoir, tout le monde! Moi, je vais avoir besoin de la diapositive des barrières, la zone 1 et 2, s'il vous plaît. Puis la 3.

3140 Moi, j'avais vu hier qu'il y avait dans la zone 2, qui vraiment était parallèle au côté de la piscine, là je vois que ça arrête dans le milieu. Ce n'est pas ça que j'ai vu hier, moi. Il n'y avait pas une espèce d'angle, là, qui fermait?

3145 **M. VIANNEY BÉLANGER :**

Si vous me permettez?

LA PRÉSIDENTE :

3150 Oui, monsieur Bélanger.

M. VIANNEY BÉLANGER :

3155 Si vous me permettez, oui, on a précisé les dimensions réelles ici. Le dessin était moins précis que ça. C'est que cette limite verte se rendait jusqu'à la bordure de la piscine. Ce qui est faux. Il y a vraiment le dégagement. Donc, on a précisé entre hier et aujourd'hui, on a précisé le dessin et nous avons montré que l'on a 12.5 mètres ici et 12 mètres de dégagement, ici.

3160 **Mme SYLVIE JUTRAS :**

Ce que je veux dire, c'est la partie...

LA PRÉSIDENTE :

3165 Madame Jutras?

Mme SYLVIE JUTRAS :

3170 Excusez-moi.

LA PRÉSIDENTE :

3175 J'aimerais quand même dire que sur la copie de l'acétate qui a été déposée, monsieur Bélanger, dans le document qui a été déposé, donc il s'agit de la diapositive numéro 38, la zone 2, donc la zone verte, comporte une partie triangulaire...

M. VIANNEY BÉLANGER :

3180 Oui.

LA PRÉSIDENTE :

3185 ... qui s'avance jusque devant...

M. VIANNEY BÉLANGER :

3190 Il faudrait montrer en vert cette pointe-là, ici. Nous nous excusons. On vient de m'aviser qu'il faut considérer à cette ligne-là de venir en vert jusqu'ici.

Mme SYLVIE JUTRAS :

3195 Ah! bon. C'est pas pire. J'ai un bon sens d'observation.

M. VIANNEY BÉLANGER :

3200 Vous avez un bon sens d'observation.

Mme SYLVIE JUTRAS :

3205 Merci. Bon, en fait, l'idée de ça, pour moi, c'était que comme ça dure un bon nombre de jours, les utilisateurs ici de la piscine vont avoir cette clôture-là à leurs yeux, ce qui n'est pas tout à fait esthétique. Mais je ne sais pas, elle a 6-7 pieds de haut. J'imagine qu'elle va être couverte d'une...

LA PRÉSIDENTE :

3210 D'une toile?

Mme SYLVIE JUTRAS :

... de quelque chose qu'on ne pourra pas voir à l'intérieur, j'imagine? Je ne sais pas comment elle va être.

3215 **LA PRÉSIDENTE :**

Visuellement?

3220 **M. VIANNEY BÉLANGER :**

On n'a pas réfléchi. On n'est pas rendu dans ces détails, mais peut-être que c'est une chose qu'il faut examiner, voir si dans cette zone, il faut que la clôture soit protégée par une toile. C'est peut-être des détails qu'il faut examiner dans la phase de développement du projet.

3225 **Mme SYLVIE JUTRAS :**

Parfait. Puis à ce moment-là aussi prévoir peut-être l'aspect, juste l'idée que ce soit plus esthétique. Je ne sais pas, mettre des arbres, des choses comme ça, pour que ça ait l'air un peu plus naturel. Dans un parc. C'est pour les gens qui vont utiliser la piscine, ici. Parce que ça fait tout ça, cette zone-là. Eux autres, ils vont regarder là. Qu'est-ce qu'ils vont voir? C'est une clôture avec quelque chose, on ne sait pas quoi encore.

3230 **M. VIANNEY BÉLANGER :**

Monsieur Lapierre me mentionnait qu'effectivement, dans cette zone-là, si on veut garder la clôture et pouvoir voir par transparence, il y a certains moyens d'organiser, si c'est le souhait, si ça rend plus agréable pour les utilisateurs de la piscine de le faire ainsi. C'est des choses qu'on peut examiner.

3240 **LA PRÉSIDENTE :**

Corrigez-moi, monsieur Lapierre, mais il me semble que sur le dessin, on voit quand même une plantation d'arbres le long de la clôture de la piscine.

3245 **M. VIANNEY BÉLANGER :**

Oui.

3250 **Mme SYLVIE JUTRAS :**

Oui? Il y a une plantation d'arbres?

3255 **LA PRÉSIDENTE :**

Tous les petits points ronds qu'on voit...

Mme SYLVIE JUTRAS :

Tout ça ici, là?

3260

LA PRÉSIDENTE :

C'est des arbres. Oui.

3265

Mme SYLVIE JUTRAS :

C'est ça? O.K.

3270

M. VIANNEY BÉLANGER :

Il y a déjà des arbres existants, aussi. Ce qu'on voit sur le dessin ici.

LA PRÉSIDENTE :

3275

Ce sont des arbres existants?

M. VIANNEY BÉLANGER :

Oui.

3280

LA PRÉSIDENTE :

Ou ce sont des arbres à planter?

3285

M. VIANNEY BÉLANGER :

Je vais demander à madame Beaudoin.

3290

Mme SOPHIE BEAUDOIN :

3295

Les plantations que l'on voit le long de la piscine sont existantes et elles ne seront pas déplacées, ni enlevées. Ici, il y a quatre chênes fastigiés. Donc, c'est des chênes qui ont un petit peu une forme de colonne, un peu comme des peupliers de Lombardie, qui sont moyennement matures, donc qui ont déjà un bon gabarit. Ils sont là, vous pouvez aller les voir sur le site actuellement. Et, les autres petits points, ce sont plutôt des arbustes d'assez gros gabarit. Ce sont des acer ginnala, des érables sous une forme arbustive qui ont donc pas

nécessairement... le feuillage commence assez bas près du sol et forme une bonne masse végétale.

3300 **LA PRÉSIDENTE :**

Madame Beaudoin, si je ne me trompe pas, dans la zone triangulaire qui est dans la visibilité de la piscine, il s'agit de la zone à forte topographie qui serait aménagée par plantation et utilisée comme zone de bassin de rétention?

3305

Mme SOPHIE BEAUDOIN :

Non, ce n'est pas ce triangle-là pour le bassin de rétention. C'est plutôt ce terrain-ci.

3310 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci.

Mme SYLVIE JUTRAS :

3315

Est-ce que vous avez prévu quand même de regarder ça de l'aspect esthétique des gens qui seront dans la piscine, pour pouvoir être encadrés dans l'idée d'un parc nature? C'est ça l'idée.

3320 **LA PRÉSIDENTE :**

Madame Beaudoin.

Mme SOPHIE BEAUDOIN :

3325

C'est certain que ça fait et ça fera partie de nos préoccupations.

Mme SYLVIE JUTRAS :

3330

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

Madame Beaudet?

3335

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire:

Je voudrais seulement avoir un point de précision. Dans le petit triangle, il semble y avoir des courbes de niveau. Donc, il va y avoir une butte?

3340

Mme SOPHIE BEAUDOIN :

Oui, il y aura une butte qui n'est pas très haute, qui monte environ à cinq pieds, pour pouvoir adosser les gradins dont monsieur Lapierre a parlé hier, qui font partie de l'aménagement permanent du site. Donc, sur cette butte-là, il y aura aussi des arbres qui seront plantés sur le dessus de la butte. Qu'on peut voir à l'écran.

3345

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire:

Merci.

3350

Mme SYLVIE JUTRAS :

Mais, ça, on n'avait pas vu ça. Moi, s'ils ne me l'avaient pas dit, ça, hier qu'il y avait en plus cette espèce de petite scènnette, de scène, une espèce de place de présentation publique, puis que c'est pour ça qu'ils ferment cette région-là qui n'était pas fermée, je pense, avant, l'année passée, tu sais, la région ici. Ça, d'après moi, ce n'était pas fermé.

3355

LA PRÉSIDENTE :

Je pense que ça a été mentionné dans la présentation qu'il y aurait de l'aménagement de gradins permanents mais de forme intégrée au paysage. Mais c'est maintenant qu'on se rend compte.

3360

Mme SYLVIE JUTRAS :

Ça a été dit hier, puis c'est un élément surprise, tellement que je me suis dit: peut-être qu'ils nous cachent d'autre chose! Ah! On aimerait savoir s'il y avait autre chose. Merci.

3365

Alors, deuxièmement, c'est au niveau, j'ai regardé que le problème de stationnement ça va en être un colossal, à mon avis. Puis on a sur le côté est du parc Jarry, là où est-ce que je demeure, il est prévu comme une recherche de deux cents places, tout ça parce qu'il y a quatre personnes sur cinq qui prennent des autos quand ils viennent. C'est statistiquement rendu dans le document. Alors, c'est vraiment un gros problème. Puis ce stationnement-là, ils marquent: commerces et stationnements privés, deux cents places, dans la petite portion, c'est assez petit, merci, on parle du côté est, la longueur du parc, sur le côté est, les quelques rues à côté.

3370

3375

3380 Je ne sais pas si c'est réaliste ça ou s'ils ont juste pris ça comme ça ou s'il y a vraiment eu une recherche.

LA PRÉSIDENTE :

3385 Madame Jutras, j'ai une permission spéciale à vous demander.

Mme SYLVIE JUTRAS :

Allez-y.

3390 **LA PRÉSIDENTE :**

3395 C'est que nous aurions quand même besoin d'un quinze minutes sur le stationnement, particulièrement. J'aimerais donc y revenir pour être sûre que les personnes qui restent inscrites, qui sont trois nouvelles personnes, aient l'occasion de parler. Est-ce que vous nous permettriez de revenir au stationnement après avoir reçu ces trois personnes-là?

Mme SYLVIE JUTRAS :

3400 Oui, oui. Tout à fait.

LA PRÉSIDENTE :

Je vous rappellerai, à ce moment-là.

3405 **Mme SYLVIE JUTRAS :**

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

3410 Merci beaucoup.

J'inviterais monsieur Olivier Legris. Bonsoir!

3415 **M. MARC-OLIVIER LEGRIS :**

Bonsoir!

3420 **LA PRÉSIDENTE :**

Vous êtes nouveau, alors j'espère que vous connaissez les règles. C'est deux questions par intervention avec le moins de préambule et de commentaire possible. En fait, pas de préambule, pas de commentaire.

3425

M. MARC-OLIVIER LEGRIS :

D'accord. J'essaierai d'être bref et concis. Je n'ai malheureusement pas assisté aux autres réunions, aux autres rencontres, mais, bon, j'avais un questionnement au niveau... je sais que ça a été soulevé. Dans le passé, il y a eu certaines ambiguïtés dans la gestion, toute la gestion de la clôture qui semble revenir, mais j'aimerais avoir de monsieur Lapierre, savoir comment, aujourd'hui, on peut avoir confiance en Tennis Canada quant à ses engagements, au niveau de cette gestion-là et au niveau des événements non tennistiques, les autres événements.

3435

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Bélanger.

3440 **M. VIANNEY BÉLANGER :**

Je vais demander à monsieur Lapierre de répondre à cette question.

M. EUGÈNE LAPIERRE :

3445

On peut avoir confiance en Tennis Canada. J'espère bien. Ça fait 23 ans qu'on tient des internationaux de Tennis du Canada dans le parc Jarry. Ça fait 23 ans qu'on est partenaire avec la Ville de Montréal pour organiser ces internationaux de tennis là. On a toujours tenu nos engagements dans chacune de nos ententes avec la Ville de Montréal.

3450

On a tout à fait confiance d'être un citoyen corporatif de premier ordre. On fait attention à tout ce qu'on fait et on a toujours voulu gérer de la meilleure façon possible toutes les activités du centre de tennis, incluant la tenue des internationaux de tennis du Canada et incluant toutes les activités non sportives que nous avons tenues depuis 1996 au Centre de tennis du parc Jarry.

3455

Je pense qu'on est une organisation sérieuse. Ça fait depuis au-delà de 100 ans qu'on existe. On a une crédibilité à Montréal, au Québec, au Canada et au niveau international également. Je pense qu'on ne devrait pas douter de notre bonne foi quand on avance qu'on va faire quelque chose.

3460

LA PRÉSIDENTE :

Madame Beaudet.

3465 **Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire:**

Je vais profiter de cette question pour demander à Tennis Canada, je ne doute pas de votre sérieux, mais est-ce qu'il y a une ouverture, est-ce qu'il y a un comité de suivi qui comprendrait des citoyens, ne serait-ce que leur permettre d'être informés entièrement sur les événements et, aussi, d'avoir une ouverture pour peut-être émettre certaines préoccupations et attentes?

3470

M. EUGÈNE LAPIERRE :

Je crois qu'il y a déjà le comité conjoint qui va s'occuper de superviser les différentes activités au centre de tennis. Nous, on est très ouvert à informer le plus possible, de la meilleure façon possible les gens et le quartier de toutes les activités qu'on va tenir au centre de tennis. Et pour ce qui est de la participation des citoyens, c'est plutôt, je crois, à l'arrondissement à décider si tel serait le cas.

3475

3480

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire:

Donc, vous-mêmes, vous ne prévoyez pas un mécanisme qui pourrait être conjoint, mais qui serait autre que le comité qui existe déjà, qui a déjà une assise légale. On ne parle pas de mécanisme légal de gestion, mais on parle de mécanisme de suivi, peu importe que ce soit un comité ou une séance une fois par année. Avez-vous envisagé quelque chose?

3485

M. EUGÈNE LAPIERRE :

Bien, moi, j'ai tout à fait confiance que le comité va pouvoir jouer ce rôle-là et, pour le reste, ce n'est pas de notre ressort.

3490

LA PRÉSIDENTE :

En support à madame Beaudet, il s'agit de deux objectifs différents. Le comité de gestion est un comité qui est issu d'une entente contractuelle entre deux partenaires et qui vise l'encadrement de certains engagements et responsabilités. Ce que madame Beaudet avance, c'est un comité de suivi, c'est-à-dire un comité avec participation citoyenne, qui n'a pas pour objet la planification des événements, mais bien l'information, un échange finalement d'informations sur ce qui est arrivé et qui pourrait arriver. Je ne sais pas si j'ai bien spécifié l'idée?

3500

M. EUGÈNE LAPIERRE :

3505 J'ai compris l'idée mais je croyais que l'échange en question pourrait survenir aussi avec le comité conjoint, l'arrondissement et nous, pourrait apporter toutes les informations qui nous viennent du public, et vice versa, grâce à ce comité-là. Alors, je ne vois pas, en tout cas à moins que je me trompe, je ne vois pas l'intérêt de créer un nombre additionnel de comités pour superviser les activités du centre de tennis.

3510

Cela dit, on est tout à fait ouvert à donner toute l'information. On n'a jamais cherché à cacher quoi que ce soit des activités du centre. Toutes nos informations sont totalement ouvertes.

3515

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire:

Oui, ça, on n'a pas de doute, mais je reviens quand même sur la différence entre les deux comités. Parce que le comité qui existe en ce moment, comme madame la présidente disait, il y a une assise légale. Alors, si vous dites que vous voulez informer les gens, vous allez le faire à partir de quelle plate-forme? Si vous dites que ce n'est pas le comité, alors, vous allez le faire comment?

3520

M. EUGÈNE LAPIERRE :

3525

Bien, on peut tenir des séances d'information comme on l'a déjà fait et on peut continuer à poursuivre le dialogue qu'on a entrepris avec les différents groupes qu'on a rencontrés tout au long de l'année. On a trouvé que c'était des rencontres fort intéressantes, d'ailleurs, et on a entamé des dialogues avec ces gens-là, notamment avec nos voisins immédiats, les gens des condos de l'autre côté, et on a déjà parlé de certains mécanismes pour les tenir au courant sur une base régulière de toutes les activités qu'on allait tenir. Alors, je pense que c'est plutôt de cette façon-là.

3530

Cela dit, évidemment, si un comité s'avérait plus souhaitable, bien, il faudrait regarder la situation certainement.

3535

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire:

Merci.

3540

M. PIERRE MORIN :

Est-ce que...

LA PRÉSIDENTE :

3545

Bien sûr, monsieur Morin. D'ailleurs, je me demandais s'il existait des comités d'usagers pour certains parcs de la Ville de Montréal, qui permettent à tous ceux qui utilisent un parc de pouvoir échanger sur leur cédule priorités et besoins.

3550

M. PIERRE MORIN :

Il y a un groupe d'usagers -- peut-être monsieur Masson pourrait plus parler du groupe des Amis du Mont Royal qui, je ne sais pas si c'est vraiment la fonction qu'ils occupent...

3555

M. MARIO MASSON :

3560

Oui. Il existe dans certains grands parcs des associations. Enfin, monsieur Morin fait référence aux Amis de la montagne pour le parc du Mont Royal; la promenade Bellerive, il y a une association. Donc, c'est selon le dynamisme des quartiers ou enfin des individus. Et, quand ces organismes-là sont constitués, bien, nous, on travaille avec eux quand c'est nécessaire.

3565

Dans le cas du Mont Royal, c'est devenu un organisme, enfin, on pourrait dire en résidence, parce qu'ils ont fait des levées de fonds, ils ont fait en sorte de pouvoir occuper des espaces dans un bâtiment du Mont Royal; donc, c'est un intervenant privilégié, si on veut. Mais ce n'est pas une règle d'usage dans tous les parcs. C'est selon les endroits.

M. PIERRE MORIN :

3570

Et, si je peux me permettre d'ajouter un petit complément. C'est la pratique du Service de la culture, des loisirs et du développement social de s'associer avec de nombreux organismes communautaires, de nombreux organismes issus du milieu pour la gestion de plusieurs activités dans ses centres de loisirs, dans ses arénas et dans ses piscines. C'est clair qu'on n'a pas encore évoqué spécifiquement -- je mentirais si je vous disais: il existe un comité. On a déjà évoqué la possibilité de mettre sur pied un comité des utilisateurs du parc Jarry, qui viendrait un peu compléter ce qu'on parle.

3575

3580

Mais nonobstant si ceci arrivait ou pas, je rappelle juste que nous - nous, les fonctionnaires - lorsque nous sommes assis à la table du comité conjoint, nous représentons les citoyens et nous sommes obligés de rendre compte aux citoyens de l'ensemble des actes que nous posons. Le conseil d'arrondissement nous autorise, en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés, de les représenter et donc de représenter les citoyens sur le comité.

3585

Alors, à ce moment-là, toutes les décisions qui sont prises par le comité conjoint doivent être approuvées par le conseil d'arrondissement lors des séances qu'il tient à tous les

premiers mardis du mois. Ne serait-ce que des dérogations, par exemple, on parle des événements, le conseil d'arrondissement ne peut pas, pour l'instant, déléguer les dérogations aux bruits, aux effets sonores. Ce qui fait que, effectivement, à tous les mardis, premiers mardis du mois, le conseil d'arrondissement a l'obligation de rendre compte de ça.

3590

Et moi, je dois, à chaque occasion, présenter un sommaire décisionnel, expliquant en long et en large - et plus en large qu'en long, des fois - pourquoi est-ce qu'on prend tel type de décision et dans quel contexte cela se passe. Comment ça respecte l'intérêt public, puis comment ça respecte les ententes qui sont déjà là. Donc, il y a déjà quand même, je vous dirais, pas des bretelles et des ceintures, mais quand même une certaine ligne qui existe. Et, les citoyens ont toujours l'occasion de venir nous interroger à ce sujet-là.

3595

Troisièmement, bien, ce que je trouve d'intéressant de la part de Tennis Canada, c'est que nonobstant le fait qu'il n'existe pas d'entente légale comme telle entre les citoyens et Tennis Canada, Tennis Canada est prêt à faire une ouverture en disant: « On est prêt à donner l'information. » Alors, on commence à voir une transparence qui pourrait devenir intéressante.

3600

LA PRÉSIDENTE :

3605

Merci.

Monsieur Legris, avez-vous une deuxième bonne question?

M. MARC-OLIVIER LEGRIS :

3610

Oui. Je voudrais savoir, moi, bon, encore peut-être à défaut d'avoir été présent, on entend plusieurs choses quant à l'ampleur du projet, de cette chose géante. Mais je vais demander au-delà de ces choses épouvantables qu'on entend, j'aimerais peut-être que monsieur Lapierre puisse nous rassurer au niveau de la portée réelle du projet en tant que tel.

3615

LA PRÉSIDENTE :

Qu'est-ce que vous sous-entendez par la portée légale?

M. MARC-OLIVIER LEGRIS :

3620

L'ampleur de ce qui va être installé et puis aussi au niveau de l'ampleur de l'événement.

LA PRÉSIDENTE :

3625

Monsieur Lapierre.

M. EUGÈNE LAPIERRE :

3630 Bien, je profiterais peut-être de cette question-là pour qu'on veuille bien différencier
justement l'ampleur de l'événement des internationaux de tennis du Canada qui a un impact tout
à fait important, non seulement ici pour Montréal mais aussi pour le développement du sport au
Canada. C'est une grosse affaire et ça génère, pour nous, des moyens de faire vivre le tennis
au Canada et de développer le tennis au Canada.

3635 Par contre, le projet qu'on présente, si je comprends bien la question, on voudrait faire
la part des choses. Le projet qu'on présente entre la situation existante et ce qui va arriver
après, pour moi, les impacts ne sont pas si énormes que ça. On parle de construire des
sièges additionnels sur le court numéro 1. On passe de 3 000 sièges à 5 000 sièges. On parle
de construire quatre courts de terrain de tennis additionnels, à l'intérieur, pour servir les adeptes
3640 du sport à Montréal. On veut réaménager la place publique et, pour ce faire, on va déplacer
cinq terrains de tennis en permettant d'ouvrir la place et de créer une promenade. On va
également en profiter pour refaire toute la structure électrique, le système électrique du parc.
Alors, quant à moi, les impacts du projet comme tels, ils ne seront pas si énormes que ça en
bout de ligne.

3645

LA PRÉSIDENTE :

Merci, monsieur Legris.

J'appellerais maintenant madame Annie Bourgeois. Bonsoir, madame!

3650

Mme ANNIE BOURGEOIS :

3655 Bonsoir! On a beaucoup entendu parler de l'impact du projet. Puis j'aimerais ça qu'on
parle un peu plus du but du projet. Je pense que ces modifications-là sont faites en grande
partie pour les internationaux de tennis. Puis je voudrais savoir - ma question s'adresse à
monsieur Lapierre - qu'est-ce que les internationaux de tennis du Canada apportent à la Ville de
Montréal, puis aussi au quartier de Villeray.

LA PRÉSIDENTE :

3660

Monsieur Lapierre.

M. EUGÈNE LAPIERRE :

3665 Bien, on en a parlé, je pense, lors des deux premiers jours, l'impact. On en a parlé.
Les internationaux de tennis du Canada ont un impact important à Montréal. On a tiré des
chiffres d'une étude de KPMG qui a été faite dans le cadre des activités du RÉMI, puis l'étude

montrait qu'il y a des retombées directes pour la Ville de Montréal autour de 12 M\$. Et, c'est des chiffres qu'on a tirés.

3670

Hier, on avait celui qui a réalisé l'étude pour KPMG et il m'expliquait qu'on avait sous-estimé ces chiffres-là nous-mêmes en regardant l'étude qui est assez complexe, on a omis de mentionner qu'il y a un apport additionnel d'environ 5 M\$ du côté du tourisme à Montréal. Alors, le 12 M\$ dont il est question, c'est seulement l'impact du tournoi, donc de l'opération du

3675

tournoi. Au-delà de ça, des touristes qui viennent assister au tournoi dépensent des sous partout à Montréal.

Et, généralement, il m'expliquait qu'ils ne font pas le recoupement entre les deux, ils n'additionnent pas les deux parce qu'il y a peut-être 10 % qui peuvent se recouper à un moment donné.

3680

Donc, c'est quand même un impact économique important pour la Ville de Montréal. Et, au point de vue des emplois, le tournoi lui-même, c'est plus d'une centaine d'emplois/année qui sont créés à Montréal.

3685

On n'a pas d'étude précise pour le quartier lui-même. On a dit, hier, qu'on avait fait rapidement, au cours des derniers jours, le tour de nos fournisseurs du tournoi pour voir quel genre d'impact on peut avoir dans le quartier. Et, on a évalué à peu près une dépense directe de plus de 600 000 \$, avec les activités du tournoi et les activités du centre de tennis durant l'année, répartis à peu près également entre les fournisseurs de biens et services et du côté de la restauration dans le quartier. Le quartier sur lequel on s'est limité, c'était de l'Acadie à l'ouest, Métropolitain au nord, Saint-Denis à l'est et Beaubien au sud.

3690

Alors, il y aurait lieu certainement dans le futur de pouvoir préciser ces chiffres-là avec une étude officielle. Alors, je ne sais pas si je réponds à la question?

3695

LA PRÉSIDENTE :

Madame Bourgeois?

3700

Mme ANNIE BOURGEOIS :

Oui. Puis je voudrais savoir aussi qu'est-ce qui arriverait si le projet n'était pas validé par l'Office de consultation publique? Si Tennis Canada n'avait pas la permission de faire le projet.

3705

LA PRÉSIDENTE :

Je me permettrais de vous souligner, madame Bourgeois, que c'est le conseil municipal qui doit décider s'il donne son aval au projet.

3710



Mme ANNIE BOURGEOIS :

D'accord.

3715 **M. EUGÈNE LAPIERRE :**

Ça serait regrettable pour l'évolution du tournoi de tennis à Montréal. Je me permets de faire un petit rappel historique. Quand on est arrivé en 1980, quand Tennis Canada a organisé le premier tournoi de tennis, au bout de la semaine, il y a eu 8 000 spectateurs. Les deux
3720 dernières années, on a eu 165 000 spectateurs. C'est une évolution importante qui a permis au tournoi et à Montréal de se hisser parmi les plus importants tournois du monde. Et on tient à le rester. Et c'est en continuant d'avoir un succès équivalent qu'on va pouvoir rester au sommet des tournois.

3725 Si on ne démontre pas avec des actions comme celle-là -- nous, on tient à rester au sommet des meilleurs tournois du monde et si on ne démontre pas avec des actions comme ça, on va perdre du terrain face à la compétition internationale. Et je dis *perdre du terrain* sans vouloir faire de jeu de mots, évidemment. Et, ça, je trouve que ce serait regrettable.

3730 On veut, on tient à rester l'un des meilleurs tournois du monde qui, de plus en plus, les tournois ont des équipements standards avec un court secondaire qui peut accueillir des spectateurs, un court secondaire de qualité et loin du court avec quelques estrades temporaires comme on a présentement. Alors, c'était un de nos objectifs du côté du tournoi de tennis.

3735 Bien sûr, ça serait regrettable aussi pour les adeptes du tennis qui jouent, comme on l'a vu dans les statistiques, qui profitent des installations maintenant depuis la création du centre en 96. Avant, c'était un ancien stade de baseball transformé en terrain de tennis, une semaine par année. Maintenant, c'est un centre de tennis où l'on joue 51 semaines par année et il est très, très, très occupé, tellement que la demande fait qu'on a souhaité construire plus
3740 de terrains.

Donc, ce serait regrettable pour tous ces adeptes à Montréal et aussi pour les gens qui ont à coeur le développement du tennis, les gens de Tennis Canada qui s'occupent du développement, les gens de la Fédération québécoise de tennis qui s'occupent du
3745 développement, et les gens de Tennis Montréal qui tiennent à avoir plus de terrains pour développer les jeunes et faire toutes leurs activités.

Évidemment, bien, je parlais de l'impact économique. On peut faire le lien, aussi, avec le fait que c'est intéressant de pouvoir accentuer encore l'impact économique, qui est
3750 touristique, des retombées sur la Ville de Montréal.

3755 Et, en même temps, on a vu, on a parlé du réaménagement paysager qu'on veut faire, du fait qu'on puisse enlever la clôture et faire profiter les usagers du parc, même les non-adeptes de tennis, de superbes réaménagements comme on les a vus. Alors, bien, ça, on ne pourrait pas le faire, évidemment.

Mme ANNIE BOURGEOIS :

3760 Je voudrais juste avoir une précision. Quand on parle des internationaux de tennis du Canada, quelle importance ils ont au niveau international? Est-ce qu'on en entend parler seulement à Montréal puis au Québec, ou si on en entend parler ailleurs?

M. EUGÈNE LAPIERRE :

3765 On a répondu à cette question, hier. C'est une fenêtre incroyable pour la Ville de Montréal. Le tournoi, les deux dernières années, on a à peu près 800 heures d'écoute à travers le monde et dans plus de 140 pays. C'est à peu près équivalent entre les hommes et les femmes. Les hommes vont tirer un petit peu plus et ça dépend toujours des droits de télévision qu'on peut aller chercher.

3770 Mais avec la nouvelle formule du circuit masculin et le circuit féminin qui devient de plus en plus populaire sur la scène internationale, il y a de plus en plus de pays qui cherchent à retransmettre les matchs des internationaux de tennis du Canada. Donc, c'est une excellente visibilité pour Montréal.

3775

LA PRÉSIDENTE :

Merci, madame Bourgeois.

3780

Mme ANNIE BOURGEOIS :

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

3785

J'appellerais maintenant madame Bénédicte Guillard. Bonsoir!

Mme BÉNÉDICTE GUILLARD :

3790

Bonsoir, madame la présidente! Moi, en tant que résidente du quartier mais aussi citoyenne de Montréal, j'aimerais comprendre en fait en quoi une si grande concentration, une si grande centralisation des terrains de tennis est en cohérence politique avec l'ensemble de la décentralisation qui se passe à Montréal.



3795 **LA PRÉSIDENTE :**

Je pense que je vais adresser la question à la fois à Tennis Canada et au représentant de la Ville de Montréal. Donc, qu'est-ce qui fait en sorte qu'on ait concentré une partie des équipements spécialisés de tennis dans le parc Jarry?

3800

Mme BÉNÉDICTE GUILLARD :

3805 En fait, si je peux me permettre, pourquoi il y a une centralisation de l'offre de service d'investissement dans un seul quartier, arrondissement, alors que partout ailleurs on fait de la décentralisation justement pour être plus près des citoyens et citoyennes. J'aimerais comprendre la cohérence politique.

LA PRÉSIDENTE :

3810 Monsieur Lacroix.

M. BENOÎT LACROIX :

3815 Je dirais la question de la décentralisation politique, c'est-à-dire si on parle du contexte de la création de la nouvelle Ville de Montréal et de ses arrondissements, il y a une volonté de décentraliser vers chacun des arrondissements l'ensemble des services dits de première ligne. Et, la Ville centrale restera en soutien aux arrondissements qui, eux, joueront le rôle de procurer des services aux citoyens.

3820 Je vous dirais que cette orientation-là politique de qualité de services et de facilité d'accès, je pense que l'enjeu est aussi une facilité d'accès pour les citoyens...

Mme BÉNÉDICTE GUILLARD :

3825 Et les citoyennes.

M. BENOÎT LACROIX :

3830 ... n'est pas contraire du tout à la présence d'équipements dans certains quartiers, qui sont des équipements majeurs et de qualité qui, eux, par ailleurs, peuvent déborder le rayonnement d'un arrondissement. Je vous donne l'exemple du Complexe Claude-Robillard qui est réalisé dans le quartier Ahuntsic depuis les Olympiques, le Complexe a probablement un rayonnement qui dépasse de beaucoup simplement l'arrondissement. C'est un lieu d'entraînement à caractère international pour l'élite et il y a des gens d'un peu partout qui peuvent venir à cet endroit-là.

3835

Donc, des équipements situés dans un quartier peuvent à la fois répondre aux besoins ponctuels de la décentralisation dont vous parlez et, en même temps, desservir d'autres types de clientèle pour former l'élite, etc.

3840

Donc, il n'y a pas nécessairement de contradiction, selon moi, entre ces deux tendances. C'est deux manifestations et c'est une réalité d'arrondissement. Dans certains arrondissements, il y a de grands équipements et, dans d'autres, il y en a de plus petits. Et, le service est accessible à la fois aux gens de l'arrondissement et aux autres Montréalais.

3845

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce qu'on pourrait comparer à d'autres types d'équipements comme les bibliothèques, par exemple, où chaque arrondissement a sa bibliothèque mais il y a une bibliothèque centrale qui a une vocation plus générale ou plus collective?

3850

M. PIERRE MORIN :

À mon tour de m'essayer. Je reconnais que l'allégorie ou la ressemblance que vous faites avec la bibliothèque de Montréal peut sembler très intéressante. Effectivement, il y a à la bibliothèque centrale de Montréal un nombre important de documents qu'on ne peut pas retrouver et des services documentaires d'une très grande qualité qu'on ne pourra pas retrouver dans le réseau des bibliothèques des arrondissements de la Ville.

3855

Lorsque la décision a été prise de créer la Grande bibliothèque du Québec qui va être sur la rue Berri, c'est sûr que la qualité de la documentation qu'il va y avoir là, des services qui vont être offerts, devrait normalement être de loin supérieure à ce qui va être offert dans les réseaux des bibliothèques.

3860

On a la chance d'avoir au parc Jarry un centre de tennis de très grande qualité, disponible aux gens de l'arrondissement et à l'ensemble des citoyens de Montréal. Il faut se rappeler qu'au moment où le parc Jarry et le Centre de tennis Jarry a été mis en place, oui, il y a eu une mesure d'opportunité, du fait que le parc Jarry s'avérait disponible - je rappelle qu'il y avait un stade en complète désuétude qui était là à ce moment-là, il y a de l'espace - mais ça adonne aussi, comme on dirait, que le parc Jarry se situe au centre de Montréal, près des grands axes de transport. Ça m'étonnerait qu'on aurait fait le même genre d'investissement, par exemple, au parc Angrignon, qui ne se situe absolument pas dans les axes de transport ou, par exemple, j'essaie de penser à un autre parc, au parc Bellerive ou peu importe.

3865

3870

Donc, c'est clair. Il y a là, nonobstant la volonté de décentralisation, une volonté aussi d'offrir des équipements de qualité supérieure à l'ensemble des Montréalais. Alors, dans ce sens-là, effectivement, ça ne vient pas en butte aux objectifs, de non pas la décentralisation

3875

mais de la fusion de la grande Ville, que d'offrir des services de meilleure qualité à l'ensemble des citoyens.

3880

LA PRÉSIDENTE :

Madame Guillard, moi, je ne suis pas sûre que j'aime bien l'idée de qualité supérieure mais, en tout cas, de répondre à des besoins différents. C'est-à-dire que ce n'est pas le même service qu'on va chercher dans une bibliothèque centrale ou dans une bibliothèque d'arrondissement, par exemple.

3885

Mme BÉNÉDICTE GUILLARD :

Ce n'est pas non plus le même type de citoyens et de citoyennes. On a parlé de l'élite et des résidants et résidantes du quartier populaire et public.

3890

M. PIERRE MORIN :

Bien, encore une fois, autant la bibliothèque de Montréal - pour prendre l'allégorie - dessert l'ensemble des clientèles dans une gamme de services qui sont largement différents de ceux qui sont offerts dans les bibliothèques centrales, la même chose au Centre de tennis du parc Jarry, les citoyens qui vont aller là sont la même chose que dans les autres terrains de tennis qui sont offerts ailleurs.

3895

3900

Je rappelle juste qu'il y a 50 % qui est réservé au grand public, dont à peu près 98 % du temps est pris par des gens qui détiennent la carte Accès Montréal, donc des résidants montréalais qui paient un montant de 20 \$ de l'heure, le tarif le plus bas qui est payé pour des tennis intérieurs, je penserais, au Québec. À part peut-être l'aréna de Rimouski quand c'est l'été, mais là, je ne veux pas présumer de rien. Donc, on parle d'un tarif qui est tout à fait exceptionnel.

3905

On parle de 25 % du temps qui est réservé aux activités de Tennis Montréal. Je pense qu'on en a fait la démonstration, hier, et ça, c'est les enfants du quartier, c'est les adultes du quartier, c'est les adultes de Montréal. Je pense que là, on a fait la démonstration que ce n'était pas juste l'élite.

3910

Eh! oui. Il y a 25 % du temps qui est réservé à ceux qui font du développement. Alors, ça devient intéressant, lorsqu'on s'installe dans une dynamique sportive, qu'on puisse profiter d'équipements qui nous permettent d'aller un peu plus loin que le niveau d'initiation et ça, bien, même si ce n'est pas la responsabilité municipale, on s'associe avec des partenaires pour le faire.

3915

3920 Ce qui fait que, par exemple, même si dans l'ensemble de notre réseau de piscine, on offre des cours d'initiation à la nage synchronisée, on s'associe avec un club élite pour offrir, par exemple, le club Montréal Synchro à la piscine Georges-Vernot qui permet aux jeunes qui ont le goût de s'actualiser dans le sport, d'aller jusqu'aux Jeux olympiques. Comme je le disais tantôt, tout ça, c'est un ensemble de compromis qu'on fait pour permettre aux gens de se réaliser.

3925 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci, monsieur Morin.

Est-ce que ça répond à votre première question, madame Guillard?

3930 **Mme BÉNÉDICTE GUILLARD :**

Oui.

3935 **LA PRÉSIDENTE :**

En avez-vous une deuxième?

Mme BÉNÉDICTE GUILLARD :

3940 Bien sûr. J'aimerais comprendre en quoi l'investissement de fonds publics dans des installations de sport professionnel va répondre aux besoins des personnes. Et aussi, que l'investissement de fonds publics soit accessible et gratuit à l'ensemble de la population.

3945 Quand on parle de 150 \$, quelque chose de pas trop cher pour une semaine, j'aimerais savoir dans quelle réalité certaines personnes vivent quand il y a des gens qui consacrent plus de 70 % de leurs revenus dans le logement. Et, en même temps, si les fonds publics ne seraient pas plus pertinents à être investis dans du logement social, dans le soutien aux garderies pour enfants et etc., etc.

3950 **LA PRÉSIDENTE :**

3955 Je me permets de vous souligner qu'il ne faudrait pas faire le procès de l'ensemble des problématiques ou de la dynamique sociale à Montréal. Il y a des investissements dans toutes sortes d'équipements, qu'on pense au niveau culturel, au niveau sportif, au niveau des loisirs. Ici, évidemment, on est dans le cadre d'un équipement sportif. Alors, votre question, c'est la justification de l'investissement pour fins d'un événement international?

Mme BÉNÉDICTE GUILLARD :

3960 Non. En fait, ma question, c'est en quoi l'investissement public va répondre aux besoins des citoyens et citoyennes du quartier ou de l'ensemble de l'île de Montréal quand l'argent public est investi dans du sport professionnel, d'élite.

LA PRÉSIDENTE :

3965

Est-ce qu'il y a quelqu'un qui a des éléments d'information sur cette question? Monsieur Lacroix.

M. BENOÎT LACROIX :

3970

Je vous dirais, je crois que l'ensemble des explications qui ont été données depuis les trois derniers soirs sur le partage du temps et sur la volonté d'accessibilité pour le grand public, etc., ainsi que les coûts d'accessibilité, je pense que toute l'information a déjà été mentionnée et je rappellerais juste la dernière intervention de mon collègue Morin à l'effet que les pouvoirs publics ont investi dans cet équipement - la Ville, entre autres, parce que, bon, je peux parler pour la Ville à ce sujet-là - parce que ça constitue une occasion intéressante de développer le sport et le loisir dans un contexte d'équipement de qualité.

3975

LA PRÉSIDENTE :

3980

Est-ce que ça répond à votre question?

Mme BÉNÉDICTE GUILLARD :

3985

En général, oui. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

3990

Merci à vous, madame Guillard.

3995

Je rappellerais madame Sylvie Jutras à la table, parce que nous allons profiter de sa deuxième question de tout à l'heure pour passer un quinze minutes sur un volet important de la présence du centre de tennis dans le parc Jarry, c'est-à-dire, le transport, la circulation et le stationnement. Est-ce que vous pourriez reformuler votre question de tout à l'heure, madame Jutras?

Mme SYLVIE JUTRAS :

4000 C'est une toute petite partie de tout l'ensemble de ce problème-là. En fait, moi, j'avais
juste noté qu'il y a un 200 places qui allaient se trouver à l'est du parc Jarry, c'est-à-dire où est-
ce que je demeure. Puis c'était commerces et stationnement. Et je me demandais si cette
expertise-là, parce que je ne sais pas exactement où est-ce que ça va être, parce que, moi, je
me promène, puis c'est pas mal résidentiel, puis tout, comment ça va se... je ne sais pas s'ils
4005 ont prévu aussi une espèce de - peut-être que ça va être dans le futur - une espèce de permis
non payant pour ceux qui résident dans mon quartier, qui peuvent stationner quand même,
même durant les jeux, puis il y aurait comme une façon de procéder qui fait qu'eux autres ne
paieraient pas, ils auraient peut-être un *ticket*, puis que les autres, il faudrait qu'ils se
stationnent ailleurs pour favoriser le stationnement en dehors de notre secteur. Et comment ça
va être fait, cette affaire-là, puis est-ce que c'est concret ou ils ont juste lancé ça comme ça.

4010

LA PRÉSIDENTE :

4015 Alors, au niveau du stationnement, donc, plus spécifiquement d'abord au niveau des
places de stationnement dans le commerce et sur rue, pour la zone avoisinante au parc Jarry,
en particulier celle à l'est de la rue Saint-Laurent.

M. VIANNEY BÉLANGER :

4020 Il y avait, j'ai compris, deux questions dans la question. La question d'avoir des droits
de stationnement gratuits. Je pense que c'est avec le service d'arrondissement, je crois, par le
processus des vignettes. Je ne voudrais pas répondre à cette partie.

4025 Mais pour ce qui est des places de stationnement, je vais demander à madame
Suzanne Demeules de chez le groupe CIMA+ de répondre à la question.

Mme SUZANNE DEMEULES :

4030 Donc, en termes de stationnement, ce que vous parlez, le nombre, le 200 places situé
à l'est de la rue Saint-Laurent, donc ce sont des relevés qui ont été faits sur rue de cases
offertes et des cases privées, disponibles par les commerces et industries. Donc, il y a eu des
relevés sur l'ensemble de la zone à l'est, dans un rayon de 500 mètres, qui ont cumulé, ont fait
la somme de toutes les petites cases, de 2 à 5 à 25 cases, qui ont fait le total de ces 200
cases-là qui sont offertes par les commerces et industries.

4035 **Mme SYLVIE JUTRAS :**

C'est-à-dire que vous avez fait la démarche concrète d'aller demander comment est-ce
que ça pourrait être...

4040 **Mme SUZANNE DEMEULES :**

Oui.

4045 **Mme SYLVIE JUTRAS :**

Puis est-ce que vous avez pensé à une façon comment les gens pourraient s'identifier et comment ça va être procédé pour ne pas prendre les places des gens, des résidants finalement.

4050 **Mme SUZANNE DEMEULES :**

Ces places-là ne sont pas des places sur rue, de stationnement sur rue. Ce sont des places hors rue. Donc, dans les stationnements privés des industries qui, eux, en général, rendent disponibles ces cases de stationnement là après les quarts de travail.

4055 **Mme SYLVIE JUTRAS :**

Puis, en fait...

4060 **LA PRÉSIDENTE :**

Madame Jutras?

Mme SYLVIE JUTRAS :

4065 Allez-y.

LA PRÉSIDENTE :

On va permettre une question à madame Beaudet.

4070

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire:

4075 Ça, c'est pour le stationnement hors rue. Mais j'aimerais ça qu'on regarde plus en détail le stationnement sur rue. Madame, si je comprends bien votre question, c'est qu'il y a déjà des stationnements qui sont déterminés avec vignette, mais ce n'est pas tout le monde qui peut se payer une vignette, donc on stationne sur la rue, devant la maison, et quand il y a les internationaux, bien, il n'y a plus de place pour stationner quand on arrive du travail. C'est bien ça?

4080 **Mme SYLVIE JUTRAS :**

C'est exactement ça.

4085 **Mme SUZANNE DEMEULES :**

Donc, la façon qu'on a procédé pour évaluer le nombre de cases disponibles sur rue, c'est également aussi au cours de relevés terrain, on a calculé le nombre de cases disponibles. Donc, on a sillonné l'ensemble des rues, encore une fois dans un rayon de 500 mètres, et on a sillonné les rues, et incluant les zones restrictives, les zones réservées pour résidents. 4090 Donc, ces cases qui étaient disponibles dans ces endroits-là n'ont pas été cumulées dans les cases disponibles, qui pourraient être disponibles pour la clientèle et les résidents, d'une part.

D'autre part, les relevés ont été faits sur plusieurs périodes de la journée. Donc, on a fait des relevés avant l'heure de pointe, donc quand les résidents sont encore à leur domicile. 4095 On a compté le nombre de places disponibles. Donc, en principe - c'est ce qu'on présentait dans notre étude - on disait qu'il y avait un taux d'occupation qui variait de 75 à 85 %. Donc, ce qui laissait des cases disponibles de l'ordre de 25 % et de 15 %. Disponibles qui sont, bon, dans les heures...

Pourquoi ça varie de 15 à 25? C'est que durant le jour, les résidents quittent leur demeure. Il y a plus de cases disponibles. Quand ils sont de retour à la maison, il y a moins d'espaces sur rue. Donc, c'est évident. Et, on a fait une moyenne de ces cases disponibles là. Sur le rayon de 500 mètres, on a évalué que c'était de l'ordre de 375 cases qui pourraient être disponibles pour l'ensemble de toutes les petites rues, dans un rayon de 500 mètres. Je 4105 peux vous délimiter le rayon, si vous voulez?

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire:

Je pense que vous le faites dans l'étude. Je voulais savoir jusqu'à quel point vous avez fait du terrain par rapport à un estimé, disons. Est-ce que, finalement, vous faites quelques rues et vous faites une projection? On essaie d'établir l'écart de confiance dans votre estimé de stationnement sur rue. 4110

4115 **Mme SUZANNE DEMEULES :**

Donc, les relevés ont été faits, comme je vous dis, le matin très tôt, avant le départ des résidents. Après le départ des résidents, donc dans la période hors pointe, et le soir également, à l'heure du retour. Donc, après l'heure de pointe, quand les résidents sont de retour. 4120

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire:

4125 Donc, ça veut dire que dans ces pourcentages-là, c'est des places que les gens pourraient occuper, dépendamment s'ils changent leur activité ou si c'est la fin de semaine ou la semaine. C'est des places libres, comme madame disait, qui n'ont pas de vignette.

Mme SUZANNE DEMEULES :

4130 Exactement.

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire:

4135 D'accord. Quand vous le faites le matin, ça veut dire que les gens ne sont pas partis travailler. Donc, tout ce qui est disponible, serait disponible en tout temps.

Mme SUZANNE DEMEULES :

4140 C'est ça. Il faut bien comprendre. Dans la proportion qui reste, dans le 15 et le 25 %, en temps régulier, ceci signifie que ces cases-là ne sont pas de toute façon utilisées par les résidents. Donc, il reste une certaine réserve de capacité sur rue, en termes de stationnement, à l'heure actuelle. C'est cette marge-là.

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire:

4145 Et, c'est combien déjà? Vous parlez de pourcentage, mais c'est combien en termes de places? 378?

Mme SUZANNE DEMEULES :

4150 Oui, de l'ordre.

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire:

4155 Quelque chose comme ça.

Mme SUZANNE DEMEULES :

Oui.

4160 **Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire:**

L'autre point que je voulais vérifier avec vous, c'est par rapport au permis Or. Je veux comprendre un peu plus quand vous avez des gens qui ont le droit de venir et que vous allez éventuellement vendre ces billets-là. Pourriez-vous me donner plus de détail, s'il vous plaît?

4165

M. VIANNEY BÉLANGER :

Oui. Je vais demander à monsieur Lapierre de...

4170 **Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire:**

Passeport Or, c'est ça.

M. EUGÈNE LAPIERRE :

4175

Passeport Or. Bien, c'est un...

LA PRÉSIDENTE :

4180

La question porte sur le fait que le stationnement est inclus dans la vente du Passeport Or et comment est-il fourni? Comment ce service-là est-il fourni?

M. EUGÈNE LAPIERRE :

4185

Bien, les gens reçoivent la passe de stationnement avec leur billet, dans le cas où ils achètent.

LA PRÉSIDENTE :

4190

Donc, le Passeport Or, c'est pour le stationnement sur le site?

M. EUGÈNE LAPIERRE :

Oui. Il y en a sur le site...

4195

LA PRÉSIDENTE :

Exclusivement?

4200 **M. EUGÈNE LAPIERRE :**

... et certains stationnements que l'on loue directement, donc chez Hydro-Québec, par exemple.

4205 **Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire:**

Et, vous avez combien de passeports en tout?

4210 **M. EUGÈNE LAPIERRE :**

C'est pour à peu près, je dirais, on en envoie un pour deux personnes, à peu près 4 000... non, pas du tout. Je ne suis pas là du tout. 1 400 passes de stationnement pour les gens qui achètent leur stationnement avec leur billet.

4215 **Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire:**

Donc, c'est 1 400 passeports, c'est ça? Est-ce que ça inclut les 500 VIP, stationnement pour la presse, etc.? Observateurs?

4220 **M. EUGÈNE LAPIERRE :**

Non.

4225 **Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire:**

Non? Ça, c'est en surplus?

M. EUGÈNE LAPIERRE :

4230 C'est ça.

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire:

4235 Donc, dans la représentation, il y avait une acétate où dans la phase finale, il y a 1 479 places, il y aurait un écart d'erreur de combien dans ça que vous pouvez estimer?

M. VIANNEY BÉLANGER :

4240 On va remettre le tableau, peut-être ça va être plus facile.

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire:

Ce qu'on demandait, c'est quand même assez précis, 1 479, c'est plus ou moins combien? 50? 100? 1 000? Avez-vous évalué si c'est un scénario conservateur?

4245

M. EUGÈNE LAPIERRE :

Bien, c'est assez conservateur. En fait, c'est qu'on a tout simplement...

4250

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire:

En termes techniques, estimé.

4255

M. EUGÈNE LAPIERRE :

... fait la relation avec le nombre de sièges disponible.

LA PRÉSIDENTE :

4260

En appui à madame...

Mme SUZANNE DEMEULES :

4265

Qu'est-ce que vous voulez dire par *conservateur*? Si nos hypothèses étaient conservatrices...

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire:

4270

Oui, c'est ça.

Mme SUZANNE DEMEULES :

4275

... de façon à évaluer? Bien sûr, on a toujours des facteurs de sécurité. Un des facteurs de sécurité, tout à l'heure, on parlait d'un rayon de 500 mètres sur rue, d'offre sur rue. Donc, ce que vous avez, bon, vous avez le nombre de places nécessaire à la phase ultime, qui représente un chiffre de 5 129, et l'offre disponible.

4280

Bon, en termes d'offre disponible, qu'est-ce que ça inclut? Ça inclut le stationnement sur le site même, ça inclut le stationnement sur rue dont je parlais, la zone de 500 mètres, et ça implique aussi tous les stationnements qui sont disponibles hors rue. Donc, dans l'étude, on en mentionnait quelques-uns. Donc, on parlait le stationnement d'Hydro-Québec, on parlait les écoles. Donc, ces stationnements-là qui sont hors rue, donc.

4285 L'offre disponible à l'ultime a été estimée à 3 650. Mais c'est sûr que cette offre-là, on est conservateur, elle pourrait peut-être être supérieure. Donc, nous, on a estimé avec la réserve de capacité sur rue de 15 à 25 % que je vous mentionnais tout à l'heure dans un rayon qui se limitait à 500 mètres. Si la clientèle décide de stationner plus loin, donc, on se trouve avec une offre supérieure. Donc, c'est pour ça, dans ce sens-là, oui, on est conservateur.

4290 Et puis on est conservateur dans deux directions également. On est conservateur aussi dans l'estimation des besoins en nombre de places de stationnement aussi.

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire:

4295 Est-ce que ça inclut le 2 000, ça, que vous allez éventuellement vendre? Quand vous parlez de 17 700? Parce qu'en phase finale, il y a un 2 000 places de plus. Monsieur Lapierre?

M. EUGÈNE LAPIERRE :

4300 Oui. Ça inclut même la phase, si jamais on construit 1 500 sièges sur le toit de la galerie de presse. Et, la phase finale avec 7 000 sièges au court 1, dont 5000 seraient de nouveaux clients. Donc, c'est vraiment le maximum.

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire:

4305 D'accord. Un autre point que j'aimerais vérifier. Vous faites par comparaison dans d'autres études ou d'autres évaluations qui ont été faites ailleurs, vous estimez qu'il y a dans une auto 3.25 personnes. C'est ça? Ce sont des estimés. Est-ce que vous avez fait un relevé pour vérifier qu'est-ce qui se passe sur le site ou avez-vous des données des événements des
4310 années passées?

Mme SUZANNE DEMEULES :

4315 En fait, oui, il y a des comparables. Les hypothèses que nous, nous avons considérées, bon, c'est une référence américaine, qui sont basées des caractéristiques précises, des statistiques et des caractéristiques précises. Je précise. Donc, le taux d'occupation véhiculaire, donc le nombre de personnes dans un véhicule varie beaucoup selon les circonstances environnementales. L'environnement du site. Je précise encore une fois.

4320 Ce que je veux dire par là, c'est que si l'utilisateur est informé qu'il y a peu de places de stationnement disponibles sur le site et autour du site, inévitablement, les gens vont venir plus nombreux en auto. La comparaison que je voulais apporter, c'est avec le Stade olympique. Au parc Jarry, la desserte en transport en commun, bon, on a une certaine distance de marche à

4325 parcourir avant d'arriver au site, alors que pour le Stade olympique, le métro se trouve à l'intérieur même du site. Donc, déjà là, ça a une influence.

4330 L'hypothèse qui a été posée pour le parc Jarry, bien, pour Tennis Canada, c'était que l'auto était utilisée à 85 %. Pourquoi? Parce que le service de transport en commun, bon, on doit utiliser la marche, c'est moins populaire, alors que pour le Stade olympique, on voit ce taux-là diminuer parce que le service de transport en commun est vraiment directement relié au site. Ce taux-là diminue à 65 % d'utilisation de l'auto. Et, en termes de taux d'occupation dans l'auto, on sait que sur le site aussi du Stade olympique, il y a 5 000 cases de stationnement disponibles. Donc, les usagers sont sensibles à cette offre-là, ils viennent moins nombreux aussi en auto. Le taux d'occupation est de 2.25, 2.5. Donc, le comportement des gens est
4335 vraiment sensible aux caractéristiques du site.

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire:

4340 Il y a un autre point qui est un petit peu en relation à votre estimé de 3.25 personnes. Dans l'annexe de l'étude, vous avez demandé à une compagnie de transport, d'autobus, un estimé de combien d'autobus, quel serait le coût, etc. Est-ce que c'est cette donnée-là de 3.25 que vous avez discuté avec cette personne-là? Parce que, semble-t-il, moi, d'après mes calculs, vous auriez besoin de beaucoup plus d'autobus, probablement le double.

4345 **Mme SUZANNE DEMEULES :**

Eux, c'est en fonction de l'expérience qu'ils ont et du nombre d'usagers qu'ils ont à évacuer dans une certaine -- à desservir, je devrais dire, dans un certain laps de temps. Donc, c'est vraiment eux, avec l'expérience. On leur dit: vous avez tant de personnes qu'on aimerait
4350 desservir en navette et eux...

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire:

4355 Parce qu'ils sont partis d'un nombre de 2000, mais il peut y en avoir beaucoup plus dans ces stationnements-là, si vous dites qu'il y a tant d'autos possibles, par exemple, à André-Grasset, puis que finalement il y a plus de personnes qui vont venir dans l'auto.

Mme SUZANNE DEMEULES :

4360 En fait, eux l'ont fait de façon évolutive aussi. Dans l'annexe, je pense qu'on citait leur information. Ils mettaient moins d'autobus en rotation dans le débit du tournoi parce que l'achalandage était plus faible, et plus le tournoi avance en quart de finale, en demi-finale, donc, le nombre d'autobus augmente. Ils sont très sensibles à la demande et j'imagine qu'eux s'ajustent.
4365

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire:

Donc, vous leur avez fourni, finalement, vos estimés. Ils sont partis de vos données, pas nécessairement de leurs données à eux. Est-ce qu'on s'entend sur ça?

4370

Mme SUZANNE DEMEULES :

Bien, il y avait un nombre de 2 000 qui avait été mentionné, mais si on leur dit un nombre supérieur ou inférieur, eux vont s'adapter à répondre à ce besoin-là.

4375

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire:

Donc, le 2 000, c'est un nombre aléatoire pour avoir un ordre de grandeur.

4380

Mme SUZANNE DEMEULES :

Voilà.

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire:

4385

Mais ça peut être plus élevé.

Mme SUZANNE DEMEULES :

4390

Exactement.

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire:

D'accord. Merci.

4395

LA PRÉSIDENTE :

Madame Jutras, on s'est éloigné un peu de votre question de départ qui avait trait...

4400

Mme SYLVIE JUTRAS :

C'est intéressant.

LA PRÉSIDENTE :

4405

Bien, c'est important parce qu'il s'agit d'un impact quand même majeur pendant la dizaine de jours des internationaux que l'augmentation de la circulation et du stationnement

autour du site. Alors, on voulait s'assurer d'avoir le plus d'information possible. Il reste peut-être quelques petits points au niveau de la Ville et de l'arrondissement.

4410

Dans le plan d'urbanisme, le plan directeur qui a été adopté en 92, il est fait mention de la volonté de l'arrondissement de limiter l'impact de la circulation de transit sur le quartier résidentiel et d'assurer la priorité de stationnement aux résidants. Et, en page 18, il y a un plan de stationnement sur rue qui indique des zones de stationnement sur rue réservées aux résidants existantes; des zones de stationnement sur rue réservées aux résidants prévues ou étudiées à court terme; et, les zones à étudier subséquemment.

4415

Dans l'ensemble de ces zones-là, le parc Jarry ne fait pas partie, étant donné que ça ne fait pas partie du milieu bâti où il y a du stationnement sur rue, mais dans le contexte où l'on sait que certains résidants souhaitent avoir du stationnement sur rue réservé aux résidants et, d'autres, par contre, souhaitent ne pas avoir à déboursier pour une vignette, quand on sait aussi qu'il y a affluence de voitures en quête d'un stationnement sur rue lors des internationaux, est-ce que, depuis 1995, par exemple, il y a eu modification à la planification pour le quartier Villeray et le quartier Parc-Ex des horaires de stationnement, des horaires de balai, des endroits avec vignette?

4420

4425

J'imagine qu'il y a certainement eu de nombreuses plaintes pendant les internationaux pour le stationnement. Est-ce qu'il y a eu quelque chose de particulier qui a été fait, dans le sens de stationnement sur rue, qu'il soit réservé aux résidants ou non, dans le cadre des internationaux?

4430

M. BENOÎT LACROIX :

Si votre question porte spécifiquement sur les internationaux en termes de pointe, je vous dirais qu'il n'y a pas d'intervention à caractère réglementaire Ville applicable spécifiquement à cette pointe. Ce que je veux dire, c'est que la réglementation de stationnement est une réglementation extrêmement variable, ajustée à des besoins locaux. Par exemple, vous allez retrouver en face d'une garderie un débarcadère avec une limite de stationnement de 15 minutes seulement. Donc, c'est un espace qui n'est pas disponible pour les gens qui font les études chez CIMA lorsqu'ils font le parcours sur les rues, il n'y a pas de stationnement possible à cet endroit-là.

4435

4440

Donc, la réglementation est extrêmement variable sur une rue et il n'y a pas d'item réglementaire qui gère la pointe. C'est une mesure qui se veut une solution générale pour la problématique usuelle d'une question de stationnement circulation.

4445

LA PRÉSIDENTE :

4450 Mais de façon peut-être plus générale, est-ce qu'il y a eu -- je me souviens, moi, d'un
adepte des internationaux qui me disait qu'il y avait certains secteurs où les heures, parce que
c'est deux heures de balai par semaine par rue à peu près dans les quartiers de la Ville de
Montréal, bien, que les heures de balai dans le quartier Villeray coïncidaient avec les heures
des internationaux.

4455 Donc, si, par exemple, les heures de balai étaient le matin, ça dégagerait plus
d'heures de stationnement sur rue. Ça fait qu'on parle effectivement de raffinement mais pas
nécessairement d'outil réglementaire spécifique à une période de pointe, mais peut-être plus
d'ajustement en fonction de répondre à la demande et peut-être de minimiser les nuisances pour
le voisinage.

4460 Ma question est très générale. Elle s'adresse effectivement à une période particulière de
l'année, mais c'est dans le but de savoir s'il y a eu des mesures particulières qui ont été prises
au niveau soit de la réglementation ou autre.

4465 **M. BENOÎT LACROIX :**

Je vous dirais, j'ai parlé à plusieurs reprises avec les responsables du stationnement
réservé sur rue, avec les responsables des questions de circulation aussi dans l'arrondissement
et, à ma connaissance, il n'y a pas ce type d'intervention-là fine, comme vous parlez, très
4470 spécifique, une heure de balai à tel endroit parce qu'il peut y avoir un match des internationaux.

Vous comprenez, tout cela aussi peut être tellement variable dans le temps, les heures
des matchs, la situation, les dates dans l'année où les événements ont lieu, alors c'est
extrêmement difficile de venir mettre une réglementation qui contrôle sur rue en fonction d'un
4475 partenaire externe qui gère les événements selon les propres contraintes sportives.

Ce qu'il y a, cependant, ce que j'aimerais mentionner, c'est que pour revenir à la
question initiale sur le plan d'urbanisme, il y a un très grand nombre, je vous invite à consulter
la documentation qui a été jointe récemment voilà deux jours. Vous avez en bleu les secteurs
4480 de stationnement réservés sur rue aux résidents. Cela a été remis lundi soir avec la mise à jour
du site Web.

Alors, vous avez ici le stationnement réservé sur rue. Vous avez le parc Jarry au centre
et, manifestement, il y a du stationnement réservé sur rue partout ou presque où on peut en
4485 mettre. Ce qui reste non occupé à des fins de stationnement réservé sur rue pour résidents,
c'est à l'endroit ici où il n'y a pas de résident, donc la zone industrielle au nord, et l'école.

4490 Et ce qu'il y a - ici, donc, c'est la voie ferrée pour nous localiser - le nouveau projet résidentiel, qui a ici un immeuble de construit sur trois, a aussi une zone de stationnement réservée sur rue. Vous avez à l'arrière, aussi, deux grands stationnements réservés sur rue, compte tenu des volumes automobiles générés par le COFI localisé ici, qui attire 4 000 élèves en cours de français.

4495 Donc, vous êtes dans un contexte où, généralement, il y a une très grande concentration de stationnement réservé sur rue. Le seul secteur où il n'y en a pas, c'est le secteur ici, immédiatement à l'est du parc.

LA PRÉSIDENTE :

4500 Dans un autre ordre d'idée, j'ai entendu à quelques reprises - et ce n'est pas par expérience personnelle, parce que je n'ai pas eu l'occasion d'assister aux internationaux - on parle de stationnement sauvage, c'est-à-dire de stationnement non contrôlé, finalement. Les gens qui utilisent leur propriété à des buts lucratifs pour offrir un service de stationnement à la clientèle des internationaux. La commission n'a pas procédé à une vérification de ça, mais
4505 étant donné la quantité de véhicules qui circulent au pourtour du site, à ce moment-là, j'imagine que c'est possible que ce soit une problématique qui existe.

4510 Est-ce qu'il y a des contraintes, est-ce qu'il y a quelque chose par rapport à la responsabilité de la Ville, finalement, ou de Tennis Canada en tant qu'organisateur de l'événement, par rapport à cette possibilité de stationnement sauvage.

M. BENOÎT LACROIX :

4515 Je vous dirais je n'ai pas d'information spécifique là-dessus. Le propre d'un stationnement sauvage, c'est de ne pas avoir été autorisé par la Ville et par des permis. Alors, à ce moment-là, lorsque ce genre de situation arrive, il y a deux constats qui sont faits.

4520 C'est ou nos inspecteurs qui, en se promenant sur les rues du quartier, décèlent des véhicules stationnés à des endroits non permis. Quelqu'un qui a utilisé une rampe d'handicapé à une intersection pour monter sur le côté de son immeuble lorsqu'il y a une marge entre l'immeuble et le trottoir, c'est du stationnement non autorisé, parce que ce n'est pas une entrée charretière, il utilise l'accès handicapé. Lorsque ce genre-là de situation se produit, il y a des constats d'infraction qui sont donnés, les gens doivent procéder et ils sont poursuivis en Cour municipale si la situation persiste.

4525 Les autres problématiques de stationnement sauvage, la deuxième source, je vous dirais, d'information, c'est les plaintes des riverains qui disent: « C'est drôle, mon voisin, d'habitude, il y a juste une voiture chez lui, puis quand c'est les internationaux, il y en a six dans sa cour. Qu'est-ce qui se passe ? » À ce moment-là, on va aller constater la situation.

4530 Mais je vous dirais, c'est le propre du stationnement sauvage, c'est qu'il faut un peu courir après les délinquants pour les trouver, parce que ça n'a pas été planifié et autorisé, évidemment.

LA PRÉSIDENTE :

4535 Mais la personne qui stationne d'habitude une voiture sur son terrain, puis que lors des internationaux en stationne six, est-ce qu'il y a quelque chose qui l'empêche de faire ça par voie réglementaire? Si j'ai une résidence dont je suis propriétaire, terrain inclus, puis que je décide de stationner des voitures dans la marge avant sur mon gazon, est-ce que j'ai le droit ou je n'ai pas le droit?

4540

M. BENOÎT LACROIX :

Vous n'avez pas le droit. Il y a un nombre maximal et minimal d'espace de stationnement autorisé dans le cadre de l'émission de tout permis de construction et on ne peut pas stationner un nombre maximal sur un terrain à ce qui est autorisé. Règle générale, dans notre réglementation d'urbanisme pour les neuf territoires de l'ancien Montréal, c'est un espace de stationnement pour deux logements. Alors, cela veut dire qu'un cinplex doit avoir trois places. On arrondit vers le haut.

4545

4550 **LA PRÉSIDENTE :**

Maintenant, en ce qui concerne le transport, ce dont je me souviens qui est indiqué dans les études qui ont été soumises, c'est la présence d'une personne physique pour gérer le virage à gauche sur la rue Faillon.

4555

Maintenant, avec le complexe assez dense immobilier de condos sur le parc Jarry, j'imagine qu'il y a une affluence de véhicules qui font le virage à gauche sur la rue Faillon. Est-ce qu'il est prévu à un moment donné d'avoir un virage protégé à cette intersection-là? Ou, de façon plus simple, est-ce que la présence physique d'une personne pour gérer le virage à gauche est suffisante pour gérer cette afflux supplémentaire imposant de véhicules, puisque c'est l'unique voie d'accès au site?

4560

M. BENOÎT LACROIX :

4565 De la même façon que la gestion des événements spéciaux dont nous avons parlé à quelques reprises, autant ce qui implique les policiers, les pompiers, les questions - lorsque ces comités se réunissent - les questions de stationnement et de réglementation en matière de circulation sont discutées avec les policiers et, à ce moment-là, l'exemple le plus connu peut-être est regardez ce qui se passe à la sortie d'un match, lorsqu'il y avait beaucoup de monde au Stade olympique et que les Expos jouaient, il y avait un contrôle policier qui se faisait dans la rue pour permettre aux deux premières allées contiguës au trottoir de sortir.

4570

4575 Alors, ces mesures-là sont approuvées par le Comité exécutif par ordonnance, ou par l'arrondissement, s'il s'agit du réseau d'arrondissement. Et, des mesures comme mettre un policier pour contrôler certaines manoeuvres, etc., sont prévues dans des cas exceptionnels.

4580 Ce qui a toujours été envisagé, c'est que, règle générale, le réseau actuel autour, les informations que nous avons à l'extérieur de la période de pointe, la question des feux, des accès, des sens de direction sont correctes. Au niveau de la pointe, bien, là, il peut y avoir un contrôle requis. Et même, le contrôle est requis non pas pendant tout le tournoi, mais à certains moments très précis de l'entrée et de la sortie.

4585 Alors, on est capable d'envoyer un policier ou c'est souvent des policiers stagiaires, l'été, qui font le travail, d'envoyer quelqu'un à une intersection et cette personne-là pour une période d'une heure achemine, au besoin, des gens lorsque la situation le requiert. Et, ça, c'est des choses qui sont contrôlées par la police lors de la planification des événements spéciaux.

LA PRÉSIDENTE :

4590 Maintenant, une dernière question, madame Jutras, j'apprécie beaucoup votre patience. Il s'agit de l'axe proposé dans la voie de service qui longe la voie ferrée, donc l'emprise du Canadien Pacifique dans la partie qui est adjacente au site même de Tennis Canada - Parc Jarry. Il s'agit d'une zone clôturée. Mais dès qu'on a sorti cette partie-là, il s'agit d'un chemin d'accès à même le parc. Dans les documents du projet de Tennis Canada, il est proposé d'ouvrir cette voie-là à la circulation dans un sens unique vers le nord, de façon à permettre deux voies de sortie, donc éviter que tout le monde ait à faire un *U turn*, en bon français, pour sortir du site.

4600 Quelle est la position de l'arrondissement par rapport à l'usage d'une voie non balisée, non sécurisée, à même le parc Jarry pour faire circuler plusieurs milliers de véhicules pendant une dizaine de jours?

M. BENOÎT LACROIX :

4605 C'est une hypothèse de travail qui a été soulevée par Tennis Canada et nous ne sommes pas convaincus que l'arrondissement va retenir cette option. La question étant que c'est une allée dans un parc, le parc appartient à la Ville, et qu'on veut évaluer de façon extrêmement précise tout l'encadrement sécuritaire qui serait requis pour pas qu'il y ait d'interférence entre les véhicules et les usagers du parc.

4610 C'est la raison pour laquelle cette question-là qui a été soulevée pourrait, par exemple, être une question considérée pour l'accès de certains véhicules lourds qui pourraient sortir. Il y a

4615 parfois des véhicules des télévisions, par exemple, des grandes remorques, etc., qui ont plus de difficulté à circuler à l'intérieur du stationnement. Peut-être que certains types de véhicules comme ça, avec une escorte organisée par Tennis Canada, pourraient sortir du parc.

4620 Mais, pour nous, ça constitue vraiment des mesures très, très ponctuelles et exceptionnelles. Il n'est pas question pour nous qu'il y ait de voitures dans le parc. Dans le fond, la question se limite à ça. Et, s'il y en avait un certain nombre, ça serait vraiment dans des conditions très particulières liées à des caractéristiques physiques des véhicules.

4625 L'autre point, c'est que c'est la raison pour laquelle je vous dirais l'arrondissement est, pour le moment, assez sceptique face au côté opérationnel de cette proposition, c'est qu'on a convenu avec le Service des incendies et le Service des incendies demande un accès libre en tout temps par ce chemin pour venir desservir les équipements, pas seulement en cas d'incendie, en cas d'urgence ou en cas de premiers intervenants, etc.

4630 Donc, pour nous, la vocation actuelle de l'allée, qui est une allée réservée, dans le fond, à des activités très limitées liées au parc, c'est ça, les cols bleus utilisent cet accès-là pour aller porter le matériel à l'arrière, par exemple, lieu de l'entreposage, nous considérons que c'est suffisant pour le moment.

LA PRÉSIDENTE :

4635 Donc, dans le moment, cette voie-là est utilisée comme voie de service d'urgence et comme voie de service pour le personnel d'entretien du parc.

M. BENOÎT LACROIX :

4640 Oui. Pour le matériel ville.

LA PRÉSIDENTE :

4645 Qui donne accès à la zone d'entreposage et aux locaux.

M. BENOÎT LACROIX :

4650 Exactement, madame, oui.

LA PRÉSIDENTE :

4655 Je vous remercie.
Monsieur Gagnon?

M. RÉMI GAGNON :

4660 J'ai juste un petit ajout à faire. C'est que la voie d'accès est obligatoire par règlement pour le Service d'incendie. Donc, il ne devrait pas y avoir jamais d'auto stationnée dans ça. L'accès doit être libre en tout temps, été comme hiver. Donc, c'est une voie d'accès spécifique pour le Service d'incendie.

LA PRÉSIDENTE :

4665 Je vous remercie pour cette précision.

Mme SYLVIE JUTRAS :

4670 Est-ce que je peux avoir juste une petite précision sur ça?

LA PRÉSIDENTE :

Bien sûr.

4675 **Mme SYLVIE JUTRAS :**

Le bleu, ça veut dire quoi? Ça, ces rues-là qui n'ont pas de bleu...

LA PRÉSIDENTE :

4680 C'est qu'elles n'ont pas de stationnement sur rue. Réservé aux résidants. Toutes les zones en bleu, c'est les stationnements avec vignette.

Mme SYLVIE JUTRAS :

4685 Ah! Avec vignette. C'est pour ça que j'en ai pas chez nous. O.K. C'est parce qu'on a décidé de ne pas en avoir, nous autres, cette zone-là.

M. BENOÎT LACROIX :

4690 Vous soulevez la réponse, c'est-à-dire, lors du sondage d'opinion, les résidants ont refusé d'avoir un stationnement réservé sur rue dans ce secteur.

Mme SYLVIE JUTRAS :

4695

Ça veut dire qu'on pourrait avoir des passes spéciales juste pour cette période-là, finalement? Je ne sais pas, là. C'est une idée. Non, mais c'est vrai. C'est une idée là. Parce que c'est juste cette zone-là. Voilà.

LA PRÉSIDENTE :

4700

Merci, madame Jutras.

Mme SYLVIE JUTRAS :

4705

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

4710

Il est maintenant 10 h 55. Nous avons réussi à passer à travers l'ensemble des gens qui se sont enregistrés pour venir poser des questions. Avant de lever l'assemblée, je voudrais souligner la patience et la persévérance de tous les participants à ces quelque douze heures de questions et réponses. Je voudrais remercier les représentants de Tennis Canada et leurs accompagnateurs, de même que les gens de l'arrondissement et du central. Ça ne paraît pas nécessairement, mais le travail qui a été mis dans la préparation des informations pour répondre à vos questions est très important et je pense que ça mérite d'être souligné, de remercier tout le monde.

4715

Je remercie surtout les citoyens qui, en dehors de leurs tâches régulières, ont trouvé le temps de consulter la documentation et ont pris la peine de venir assister avec la commission à ces séances-là. Bravo! Franchement, je vous félicite pour votre effort.

4720

Nous vous attendons donc en deuxième partie, là où il y aura l'audition des opinions. Comme je l'ai dit tout à l'heure, si c'est possible pour vous d'indiquer à la commission - c'est à monsieur Gilles Gosselin que vous devrez vous adresser à cet effet-là - donc, nous donner l'indication si vous avez l'intention de présenter un mémoire verbal ou écrit, ça nous permettra de mieux planifier ces séances.

4725

Donc, merci à tous. L'assemblée de ce soir est levée et au 17 mars. Bonsoir!

4730

4735

Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe judiciaire, certifiée sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes sténographiques prises par moi au moyen du sténomasque, le tout conformément à la Loi.

ET J'AI SIGNÉ:

4740

LISE MAISONNEUVE, s.o.